

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE 2024

CREDIT AGRICOLE ASSURANCES

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**



ASSURANCES

Sommaire

A. ACTIVITE ET RESULTATS	6
A.1 Activité	6
A.1.1 Périmètre	6
A.1.2 Présentation générale	6
A.1.3 Faits marquants de l'exercice	9
A.1.4 Opérations et transactions au sein du Groupe	11
A.1.5 Renseignements sur le capital et l'actionariat	11
A.2 Résultats de souscription	12
A.2.1 Activité Vie	12
A.2.2 Activité Non-Vie	13
A.3 Résultats des investissements	15
A.4 Résultats des autres activités	20
A.5 Autres informations	21
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	22
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	22
B.1.1 Rôles, responsabilités et missions des acteurs de la gouvernance	22
B.1.2 Changements importants au sein de la gouvernance survenus au cours de la période de référence	27
B.1.3 Informations relatives à la politique de rémunération	27
B.1.4 Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées	31
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	32
B.2.1 Dispositions du Groupe Crédit Agricole Assurances en matière de compétence et d'honorabilité	32
B.2.2 Processus d'appréciation et de justification de la compétence et de l'honorabilité	32
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	34
B.3.1 Dispositif de gestion des risques	34
B.3.2 Dispositif ORSA	35
B.4 Système de contrôle interne	36
B.5 Fonction d'audit interne	38
B.5.1 Principe général	38
B.5.2 Missions de la Fonction audit interne	38
B.6 Fonction actuarielle	39
B.7 Sous-traitance	40
B.7.1 Principes généraux et objectif de la politique de sous-traitance du groupe	40
B.7.2 Périmètre d'application de la politique de sous-traitance	40
B.7.3 Responsabilités associées à la politique de sous-traitance	40
B.7.4 Registre des externalisations	40
B.8 Autres informations	41
C. PROFIL DE RISQUE	42
C.1 Risque de souscription	43
C.1.1 Exposition aux principaux risques	43
C.1.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque	44
C.1.3 Principales concentrations	44
C.1.4 Sensibilités	44
C.2 Risque de marché	45
C.2.1 Exposition aux risques	45
C.2.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque	45
C.2.3 Concentration	46
C.2.4 Sensibilités	46
C.3 Risque de crédit	48
C.3.1 Exposition aux risques	48
C.3.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque	48
C.3.3 Principales concentrations	48
C.4 Risque de liquidité	49

C.4.1	Exposition aux risques.....	49
C.4.2	Principales techniques de gestion et de réduction du risque	49
C.4.3	Sensibilités	49
C.5	Risque opérationnel.....	50
C.5.1	Exposition aux risques.....	50
C.5.2	Principales techniques de gestion et de réduction du risque	50
C.5.3	Sensibilités	51
C.6	Autres risques importants.....	52
C.6.1	Exposition aux risques.....	52
C.6.2	Principales techniques de gestion et de réduction du risque	52
C.7	Autres informations	53
D.	PRINCIPES GENERAUX DE VALORISATION	54
D.1	Actifs.....	56
D.1.1	Actifs incorporels et frais différés	57
D.1.2	Actifs d'impôts différés	57
D.1.3	Immobilisations corporelles.....	57
D.1.4	Instruments financiers.....	57
D.1.5	Placement en représentation des contrats en unités de compte	59
D.1.6	Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance (provisions techniques cédées)	59
D.1.7	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	59
D.2	Provisions techniques	60
D.2.1	Synthèse des provisions techniques	60
D.2.2	Principes de valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité	61
D.2.3	Segmentation	61
D.2.4	Comptabilisation initiale	61
D.2.5	Principes généraux d'évaluation de la meilleure estimation (BE)	61
D.2.6	Mesures transitoires pour les provisions techniques	63
D.2.7	Principaux changements d'hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques par rapport à l'exercice précédent	
63		
D.2.8	Marge de risque (Risk Margin).....	63
D.2.9	Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques	63
D.3	Autres passifs	64
D.3.1	Provisions et passifs éventuels	64
D.3.2	Provisions pour retraite	64
D.3.3	Passifs d'impôts différés	65
D.3.4	Passifs financiers.....	65
D.4	Méthodes de valorisation alternatives.....	66
D.5	Autres informations	67
E.	GESTION DU CAPITAL	68
E.1	Fonds propres.....	68
E.1.1	Politique de gestion des fonds propres	68
E.1.2	Méthode de consolidation.....	68
E.1.3	Fonds propres de base après déductions et fonds propres disponibles	68
E.1.4	Fonds propres éligibles (à l'exclusion des fonds propres provenant d'autres secteurs financiers).....	71
E.1.5	Fonds propres éligibles servant à couvrir le SCR du Groupe (y compris fonds propres des provenant d'autres secteurs financiers).....	72
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	73
E.3	Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	74
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	75
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	76
E.6	Autres informations	77
F.	ANNEXES – QRTs PUBLICS	78

SYNTHÈSE

Le présent rapport constitue le rapport sur la solvabilité et la situation financière (*Solvency and Financial Condition Report* – « SFCR ») du Groupe Crédit Agricole Assurances au titre de l'année 2024.

Le SFCR a été établi conformément à la réglementation Solvabilité II. Il tient compte notamment des orientations de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (*European Insurance and Occupational Pensions Authority* - EIOPA) et des notices de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en la matière.

Le SFCR consiste à apporter une vision d'ensemble des activités d'assurance en environnement Solvabilité 2. Ce rapport ainsi que les différents états quantitatifs annuels (*Quantitative Reporting Templates* – « QRT ») joints, permettent de synthétiser et d'apporter des explications sur l'activité et la performance du Groupe Crédit Agricole Assurances, de démontrer le caractère approprié de son système de gouvernance, de présenter son profil de risque, de décrire la manière dont a été valorisé son bilan prudentiel, et d'évaluer sa solvabilité. Ce rapport a été présenté en Comité d'audit le 1 avril 2025 et validé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances le 2 avril 2025.

Activité et résultats

Premier bancassureur en Europe¹ et premier assureur en France² par le montant du chiffre d'affaires, Crédit Agricole Assurances est un assureur complet, diversifié au travers de trois métiers : Epargne / Retraite, Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives, et Assurance Dommages.

Avec un chiffre d'affaires³ au périmètre consolidé IFRS de 43,6 milliards d'euros à fin 2024 (réalisé à 83,9% en France et 16,1% à l'international), une forte collecte nette à +6,6 milliard d'euros dont +4,4 milliards en unités de compte, et un résultat net part du Groupe qui atteint 1 959 millions d'euros, Crédit Agricole Assurances affiche une très bonne performance et confirme sa solidité dans une année marquée par les tensions, les incertitudes géopolitiques et les catastrophes naturelles, dans la continuité de 2022 et 2023. Même si une accalmie s'est opérée sur l'inflation et que les banques centrales ont entrepris de baisser leurs taux directeurs, le regain de tensions au Moyen-Orient, la poursuite du conflit russo-ukrainien, et l'accumulation des catastrophes ont continué de bouleverser notre société, nous contraignant à opérer malgré les incertitudes de notre temps.

C'est donc dans ce contexte que le Groupe Crédit Agricole Assurances et ses collaborateurs ont continué d'incarner au quotidien ses valeurs et sa raison d'être, Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société, au travers d'actions concrètes, responsables et ambitieuses. Enfin, ces résultats témoignent de la pertinence du modèle de bancassurance intégré co-construit autour des réseaux des Caisses régionales du Crédit Agricole, de LCL et des banques du Groupe Crédit Agricole à l'international.

Système de gouvernance

Crédit Agricole Assurances, société tête de Groupe, s'est muni d'un système de gouvernance adapté aux lignes d'activités du Groupe, en adéquation avec ses différents métiers et ses modalités de pilotage.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société, veille à leur mise en œuvre et s'assure que la société tête de Groupe respecte les dispositions légales, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Le Conseil d'Administration est en lien avec la Direction Générale, comprenant le directeur général et les autres dirigeants effectifs de Crédit Agricole Assurances, ainsi qu'avec les responsables des quatre fonctions clés.

Ce système de gouvernance contribue à la réalisation des objectifs stratégiques de Crédit Agricole Assurances, garantit une maîtrise efficace de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité, et les contrôle à intervalles réguliers afin de garantir une gestion saine et prudente de l'activité.

Profil de risque

Le profil de risque de Crédit Agricole Assurances décrit par la suite dans la section C du présent rapport est établi à partir du processus d'identification des risques majeurs qui constitue l'outil principal permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité, et plus généralement le Groupe Crédit Agricole Assurances, est exposé. Les principaux risques du Groupe Crédit Agricole Assurances sont les risques de marché et de souscription vie, liés à l'importance des activités d'épargne et de retraite. Compte tenu de son profil de risque, la formule standard est adaptée au calcul du besoin en capital du Groupe Crédit Agricole Assurances. L'ensemble des risques, y compris ceux qui n'ont pas de correspondance dans la formule standard, font l'objet d'un dispositif de gestion et d'un suivi permettant d'alerter la gouvernance en cas de déviation par rapport au cadre de gestion courante.

¹ Source interne, données à fin 2023. Crédit Agricole Assurances est qualifié de bancassureur en raison de son appartenance au Groupe Crédit Agricole, dont les réseaux de distribution bancaires commercialisent les produits d'assurance

² Source : L'Argus de l'assurance du 13 décembre 2024, données à fin 2023

³ Chiffre d'affaires « non GAAP »

Valorisation à des fins de solvabilité

Le bilan prudentiel du Groupe Crédit Agricole Assurances est arrêté au 31 décembre et est établi en conformité avec la réglementation Solvabilité 2. Le principe général de valorisation du bilan prudentiel, fixé par l'article 75 de la Directive Solvabilité 2, est celui d'une évaluation économique des actifs et des passifs.

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2024 et telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées pour la valorisation des actifs, des provisions techniques et des autres passifs dans les états financiers consolidés du Groupe sont détaillées dans la note 1 « Principes et méthodes applicables dans le Groupe Crédit Agricole Assurances, jugements et estimations utilisés » de la partie 6 « Comptes consolidés au 31 décembre 2024 » du Document d'Enregistrement Universel de Crédit Agricole Assurances.

Crédit Agricole Assurances s'appuie sur les normes IFRS pour la valorisation à des fins de solvabilité des actifs et des passifs autres que les provisions techniques, dans la mesure où ces normes sont conformes aux principes de valorisation de Solvabilité 2.

Les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées pour la préparation du bilan prudentiel, ainsi que les différences importantes entre celles-ci et celles utilisées pour la préparation du bilan selon les normes IFRS sont décrites dans la partie D de ce rapport.

Gestion du capital

Le Groupe Crédit Agricole Assurances a mis en place une politique de gestion des fonds propres. Elle définit les modalités de gestion, de suivi et d'encadrement des fonds propres, ainsi que le processus de financement du Groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales.

Elle a été conçue de façon à intégrer les contraintes de la réglementation applicable au Groupe d'assurance, la réglementation bancaire, la réglementation des conglomérats financiers, ainsi que les objectifs propres du Groupe Crédit Agricole.

Au 31 décembre 2024, le niveau des fonds propres éligibles (y compris fonds propres des autres secteurs financiers) à la couverture du SCR (*Solvency Capital Requirement*) s'élève à 25 850 millions d'euros, pour un capital de solvabilité requis total de 12 890 millions d'euros. Ainsi, le ratio de solvabilité du Groupe Crédit Agricole Assurances s'établit à 201% à fin 2024.

Au 31 décembre 2024, le niveau des fonds propres éligibles à la couverture du MCR (*Minimum Capital Requirement*) s'élève à 21 100 millions d'euros, pour un minimum de capital requis de 5 762 millions d'euros. Ainsi, le ratio de couverture du MCR du Groupe Crédit Agricole Assurances est de 366% à fin 2024.

Aucune mesure transitoire n'a été retenue par le Groupe Crédit Agricole Assurances pour le calcul de son ratio de solvabilité, à l'exception de la clause de *grandfathering* des dettes subordonnées.

- Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives ;
- Assurance dommages.

La force de Crédit Agricole Assurances repose notamment sur son appartenance au Groupe Crédit Agricole, avec l'efficacité et la performance de l'un des plus grands réseaux bancaires d'Europe engagé au contact de 54 millions de clients à travers le monde.

- La distribution par les réseaux bancaires du Groupe Crédit Agricole et les partenariats Groupe, dispositif de partenaires financiers internes complété par des canaux complémentaires, représentent 90% du chiffre d'affaires 2024 ;
- La distribution en architecture ouverte, par exemple les assurances collectives, les conseillers en gestion de patrimoine indépendants et les partenariats avec des banques locales, représente 10% du chiffre d'affaires 2024.

Le chiffre d'affaires 2024 au périmètre consolidé IFRS de 43,6 milliards d'euros a été réalisé à 83,9% en France et à 16,1% à l'étranger (Italie et Luxembourg pour les pays les plus significatifs).

Le métier « Epargne / Retraite »

En 2024, Crédit Agricole Assurances confirme sa position de leader en assurance de personnes en France par le chiffre d'affaires (source : *L'Argus de l'assurance* du 13 décembre 2024, données à fin 2023).

Depuis plus de 35 ans, le Groupe construit son succès sur sa capacité à répondre aux besoins de ses clients et de ses distributeurs, grâce à la qualité de son offre et à sa réactivité vis-à-vis des changements de l'environnement.

Dans un contexte de remontée des taux obligataires, le Groupe propose des supports d'investissement diversifiés et un outil de gestion en ligne, pensé pour l'assurance. Il offre ainsi à ses clients une forte flexibilité afin :

- d'épargner, de transmettre un capital ou de financer un projet (anticiper des opérations d'ordre privé ou professionnel exigeant des ressources financières, mettre sa famille à l'abri de toute précarité et préparer l'avenir de ses enfants) ;
- de préparer sa retraite (fournir des solutions adaptées aux besoins et aux revenus des clients pour leur assurer une situation confortable le moment venu).

Le chiffre d'affaires réalisé par Crédit Agricole Assurances (au périmètre consolidé IFRS) en épargne / retraite au cours de cette année atteint 32,1 milliards d'euros, en croissance de 22% sur l'année.

Crédit Agricole Assurances se maintient à la deuxième place du marché français de la retraite sur la base des cotisations (source : *L'Argus de l'assurance* du 27 septembre 2024, données à fin 2023). En outre, des Trophée d'Or 2024 du Revenu ont été décernés à « LCL Acuity Evolution » dans la catégorie « banque » des meilleurs contrats d'assurance vie, et aux PER « Perspective » de Crédit Agricole Assurances Retraite dans la catégorie Banques et Assurances et « LCL Retraite PER » dans la catégorie des PER individuels des banques.

En France, Crédit Agricole Assurances distribue principalement ses offres auprès des clients des Caisses régionales de Crédit Agricole et de LCL (6 660 agences) : particuliers, clientèle patrimoniale, agriculteurs, professionnels et entreprises.

Témoignage de la qualité des supports, les Dossiers de l'Epargne ont décerné le Label d'excellence 2024 à plusieurs produits du Groupe dont les contrats d'assurance vie Anaé et Floriane 2.

À l'international, Crédit Agricole Assurances est présent au travers des entités du Groupe Crédit Agricole en Italie, au Luxembourg, et en Pologne ; et continue d'exporter et d'adapter son savoir-faire de bancassureur. Il poursuit par ailleurs son développement *via* des accords de distribution avec des partenaires externes en Italie, au Portugal, au Japon, et au Luxembourg.

En Italie, la compagnie Vie de Crédit Agricole Assurances, Crédit Agricole Vita, a reçu un prix à l'occasion des « *Future Bancassurances Awards* » de novembre 2024 pour son produit « Rendimento Sostenibile » : une solution innovante qui conjugue flexibilité, protection et durabilité. Ce prix récompense un produit modulaire conçu sur mesure pour une couverture toujours plus large des besoins du client. Par ailleurs, à l'occasion des *Private Banking Awards*, Crédit Agricole Italia, en collaboration avec Crédit Agricole Vita, a reçu le prix « *Top Private Banking Advisor* » pour sa capacité à fournir des conseils financiers et patrimoniaux, en synergie avec Amundi et Crédit Agricole Vita.

En outre, le Groupe se développe auprès de réseaux alternatifs : conseillers en gestion de patrimoine indépendants, banque en ligne *via* notamment BforBank, plateformes et groupements de conseillers en gestion de patrimoine indépendants, courtiers Internet et banquiers privés.

Le métier « Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives »

Crédit Agricole Assurances est *leader* de la prévoyance individuelle en France (source : *L'Argus de l'assurance* du 26 avril 2024, données à fin 2023) et devient cette année premier bancassureur en assurance des emprunteurs (source : *L'Argus de l'assurance* du 6 septembre 2024, données à fin 2023).

Grâce aux compétences conjuguées de ses différentes compagnies, en France et à l'international, le Groupe Crédit Agricole Assurances propose des solutions d'assurance individuelles ou collectives à ses clients qui souhaitent :

- protéger leur quotidien et celui de leur famille des conséquences financières d'un événement personnel grave (décès, perte d'autonomie, hospitalisation, blessure) au travers de contrats décès / invalidité, garantie obsèques, assurance dépendance ;
- garantir le remboursement d'un prêt en cas d'incapacité, d'invalidité, de chômage, grâce à une offre d'assurance centrée sur des garanties associées au crédit à la consommation et immobilier ;
- doter leurs salariés d'un contrat d'assurance complémentaire santé et prévoyance collectif.

En 2024, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires au périmètre consolidé IFRS de 3,3 milliards d'euros en assurance emprunteur, stable sur un an (+1%).

L'offre de prévoyance s'appuie sur les réseaux bancaires du Groupe Crédit Agricole, en France et à l'international, complétés dans l'Hexagone des partenariats avec des conseillers en gestion de patrimoine indépendants. Crédit Agricole Assurances, par l'intermédiaire de "Mon Assurance Décès", commercialise une offre unique de prévoyance décès adaptée à l'ensemble des marchés (particuliers, patrimoniaux, professionnels et agriculteurs), avec une expérience client simplifiée et un parcours digitalisé.

Le chiffre d'affaires réalisé par Crédit Agricole Assurances au périmètre consolidé IFRS en prévoyance individuelle s'élève à 1,4 milliard d'euros en 2024, correspondant à une croissance de 7% sur un an.

En assurance emprunteur, Crédit Agricole Assurances propose ses services *via* une cinquantaine de partenaires, établissements de crédit à la consommation et banques de proximité, répartis dans 7 pays. Par ailleurs, Crédit Agricole Assurances arrive en tête de la première édition du palmarès des meilleures assurances prévoyance du *Figaro*, dans la catégorie bancassureurs.

L'activité d'assurances collectives enregistre un chiffre d'affaires au périmètre consolidé IFRS de plus de 600 millions d'euros en 2024, soit une croissance de 22% sur un an.

Le métier « Assurance dommages »

Crédit Agricole Assurances est le premier bancassureur automobile, habitation, santé (source : *L'Argus de l'assurance*, 31 mai 2024, données à fin 2023), et le premier assureur en Garantie des Accidents de la Vie (source : *L'Argus de l'assurance* du 26 avril 2024, données à fin 2023). Crédit Agricole Assurances est également le sixième assureur de biens et de responsabilité en France (source : *L'Argus de l'assurance*, 13 décembre 2024, données à fin 2023).

Pour protéger ses clients face aux aléas et les accompagner au quotidien, Crédit Agricole Assurances propose une gamme complète de contrats d'assurance dommages aux particuliers et professionnels :

- assurance de biens et responsabilité (automobile, habitation...) pour faire face à certains imprévus tels que des incendies, des vols ou encore des intempéries ;
- protection des biens agricoles et professionnels ;
- complémentaires santé ;
- assurance des accidents de la vie pour prendre en main de manière efficace et sûre sa protection et celle de sa famille ;
- protection des appareils électroniques nomades du foyer ;
- protection juridique ;
- responsabilité civile professionnelle ;
- parabancaire (garantie en cas de perte ou vol des moyens de paiement et leur utilisation frauduleuse) ;
- pour le marché agricole, assurance Aléas climatiques, Récoltes et contrat Prairies ;
- cyber protection pour sécuriser l'activité des professionnels et des entreprises ;
- une gamme IARD pour les entreprises : Multirisque Entreprise, Flotte, Missions, Marchandises transportées, Cyber et Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux.

En 2024, le chiffre d'affaires en assurance dommages au périmètre consolidé IFRS s'élève à 6,2 milliards d'euros, correspondant à une croissance de 8% sur un an.

Crédit Agricole Assurances commercialise principalement ses produits auprès des clients des Caisses régionales de Crédit Agricole, soit un réseau d'environ 5 500 agences⁶ avec 32 000 professionnels de l'assurance dont 560 AssurPros dédiés aux marchés des professionnels et des agriculteurs, et du LCL soit un réseau de 1 400 agences avec 8 000 professionnels de l'assurance, soit un total de 6 900 agences⁶. À fin 2024, le taux d'équipement de nos clients Caisses régionales est de 43,9 % et de 27,9 % pour LCL.

En France, le Groupe compte en outre 24 Unités de Gestion de Sinistres, qui se composent de 15 Unités de Gestion dédiées aux risques IARD (1 nouvelle ouverture en 2024), 6 Unités de Gestion dédiées à la Protection Juridique, 2 Unités de Gestion de Risques Spécialisés (pas d'ouverture prévue en 2025) et 1 Unité de Gestion dédiée aux entreprises. Pacifica affiche un taux de satisfaction clients de 91 % (après sinistre)⁷ pour l'année 2024 sur l'ensemble de son activité IARD.

Crédit Agricole Assurances obtient la première position dans les catégories « Bancassurances », « Service client », « Communication avec les clients » et « Indemnisation des sinistres » du palmarès 2024 des meilleures assurances auto du Figaro.

À l'international, Crédit Agricole Assurances renforce ses partenariats et en noue de nouveaux, notamment avec Crédit Agricole Auto Bank en Italie, JAP Automotive au Portugal et CA Bank Polska et EFL (Europejski Fundusz Leasingowy) en Pologne. À fin 2024, le taux d'équipement des réseaux bancaires du Groupe en Italie (CA Italia) est de 20,0%.

À l'international, Crédit Agricole Assurances capitalise également sur le succès de son modèle de bancassurance : en Italie CACI lance la vente à distance avec CA Italia et renforce son partenariat avec CA Auto Bank (produits GAP « Guaranteed Asset Protection ») ; en Pologne CA Zycie lance une assurance retraite distribuée par CA Bank Polska ; au Portugal Mudum Seguros noue un nouveau partenariat avec le Groupe automobile JAP.

En Italie, l'entité non-vie de Crédit Agricole Assurances, *Crédit Agricole Assicurazioni*, a reçu un prix à l'occasion des " **Future Bancassurances Awards** " de novembre 2024 pour son produit " **Protezione Vivi Casa** ", une offre modulaire pour la protection complète de l'habitation et des personnes et *animaux qui y vivent*. Ce prix récompense un produit modulaire conçu sur mesure pour une couverture toujours plus large des besoins du client. Par ailleurs, dans le cadre des « Italian Insurance Awards », CA Assicurazioni a remporté le prix pour le meilleur produit dans la catégorie « Green insurance Initiative » avec « Protezione Vivi

⁶ Agences permanentes et périodiques

⁷ Sondage réalisé auprès de 4 506 clients particuliers Pacifica ayant connu un sinistre Incendie, Accident, Risque Divers (IARD) entre le 1^{er} octobre 2023 et le 30 septembre 2024

Casa » et le prix du « Meilleur nouveau produit » pour « Protezione Infortuni Più », une offre de protection contre les accidents domestiques, de loisirs ou de travail, tant en Italie qu'à l'étranger.

Effectifs

Les effectifs du Groupe Crédit Agricole Assurances se présentent de la façon suivante par zone géographique :

Effectif moyen	31/12/2024	31/12/2023
France	2 833	2 694
International	750	660
Total	3 583	3 354

ETP moyen (CDI + CDD actifs) en vision entité bénéficiaire du périmètre consolidé IFRS

A.1.3 Faits marquants de l'exercice

L'année 2024 s'est inscrite dans la continuité de 2022 et 2023, marquée par les tensions, les incertitudes géopolitiques et les catastrophes naturelles. Même si une accalmie s'est opérée sur l'inflation et que les banques centrales ont entrepris de baisser leurs taux directeurs, le regain de tensions au Moyen-Orient, la poursuite du conflit russo-ukrainien, et l'accumulation des catastrophes ont continué de bouleverser notre société, nous contraignant à opérer malgré les incertitudes de notre temps.

C'est donc dans ce contexte que le Groupe Crédit Agricole Assurances et ses collaborateurs ont continué d'incarner au quotidien ses valeurs et sa raison d'être, Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société, au travers d'actions concrètes, responsables et ambitieuses :

Au plan stratégique

A travers le plan stratégique de Crédit Agricole S.A. "Ambitions 2025", présenté en 2022, Crédit Agricole Assurances, engagé depuis de nombreuses années en tant qu'assureur, investisseur et entreprise responsable, poursuit le développement de ses métiers cœur en France et à l'international, et diversifie ses offres et services pour couvrir l'ensemble des besoins de ses clients, en particulier sur la santé et la retraite ;

Au plan du développement commercial

- Acteur mobilisé pour le financement de la transition écologique, Crédit Agricole Assurances a créé en juin 2024 via sa filiale Spirica, le « Fonds Euro Objectif Climat ». Premier fonds en euros article 9 au sens de la réglementation SFDR du marché, cette innovation vise à soutenir exclusivement des projets qui participent à la lutte contre le réchauffement climatique, en poursuivant deux objectifs majeurs : l'adaptation au changement (transport propre, aménagement du territoire, bâtiments propres, économie circulaire...) et la gestion durable de nos ressources (production d'énergies renouvelables, infrastructures énergétiques, gestion durable des déchets et de l'eau, agriculture régénératrice et reforestation). Les obligations vertes et les supports composant ce fonds sont rigoureusement sélectionnés au travers d'une méthodologie stricte et doivent démontrer avec un maximum de transparence leurs impacts positifs sur la transition énergétique et écologique ;
- Dans la continuité des travaux entamés en 2022 et 2023, de nouvelles fonctionnalités dans les applications mobiles Mes Comptes de LCL et Ma Banque de Crédit Agricole ont vu le jour. Les clients ont maintenant la possibilité de réaliser des versements libres sur leurs contrats d'épargne en toute autonomie à partir de l'application Ma Banque ; et en assurance dommages, les offres habitation, automobile et santé sont désormais entièrement disponibles en *selfcare* sur les applications Ma Banque et Mes Comptes ;
- Dans un environnement concurrentiel dynamique, Crédit Agricole Assurances poursuit son objectif d'accompagner ses clients dans la constitution de leur patrimoine en leur offrant une rémunération attractive de leur épargne. Ainsi, Crédit Agricole Assurances, via sa filiale Predica, propose un taux de rémunération des supports en euros des contrats d'assurance vie stable comparé à 2023 et 2022, avec une performance pouvant atteindre 3,85% ;
- Le consortium Agrica - Crédit Agricole Assurances - Groupama a été choisi par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour assurer le nouveau régime frais de santé de ses agents, dans le cadre de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) des agents publics. Cette opération s'inscrit dans le prolongement naturel de l'engagement de Crédit Agricole Assurances auprès des filières agricoles et des pouvoirs publics pour renforcer la souveraineté alimentaire ;
- Crédit Agricole Assurances, via sa filiale Predica, et NoveoCare ont été choisis pour assurer et gérer, à compter du 1^{er} juillet 2025, la couverture supplémentaire maladie des personnels statutaires des Industries Electriques et Gazières (IEG). Ce contrat, d'une durée initiale de 18 mois pourra être reconduit jusqu'à sept fois par tacite reconduction. Il concernera 136 000 salariés adhérents et 310 000 bénéficiaires, pour un montant annuel de 70 M€ de primes. Lors de cet appel d'offres, Crédit Agricole Assurances a mis en avant l'offre de services destinée aux agents des Industries Electriques et Gazières (IEG) avec l'application MA SANTE, qui facilite la gestion des soins en intégrant des services numériques.

Sur le pilier de la Responsabilité Sociétale des Entreprises

- Crédit Agricole Assurances réitère son appel à projet « Aide aux aidants ». Initiée dans le cadre de la démarche de mécénat de Crédit Agricole Assurances, cette opération s'intègre dans le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole et dans son engagement pour renforcer l'inclusion sociale. Depuis 2010, plus de 240 projets ont été soutenus financièrement partout en France avec plus de 2,5 millions d'euros distribués. Les trois nouvelles thématiques proposées lors de l'édition 2024 sont : lutter contre l'isolement des aidants, faciliter la réinsertion professionnelle des aidants, et accompagner les parents vieillissants des personnes en situation de handicap ;
- Pacifica, filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole Assurances, inaugure en 2024 trois nouvelles Unités de Gestion des Sinistres (UGS) bas carbone, à Saint-Etienne, Dijon et Pau. Dans le cadre des ambitions et engagements pris par le Groupe Crédit Agricole contre le réchauffement climatique, les cinq UGS bas carbone se distinguent par leur labélisation et leur certification bas carbone. Ces dernières privilégient l'utilisation de bois et intègrent des matériaux de réemploi. Équipées de panneaux photovoltaïques et entourées d'espaces verts sur environ 1 000 m², ces structures de 1 800 m² accueillent une centaine de collaborateurs. Ces bâtiments répondent aux normes énergétiques et environnementales avec les labels BBCA (bâtiment bas carbone), E+C- (Energie Positive et Réduction Carbone), ainsi que la certification HQE (Haute Qualité Environnementale) bâtiments durables 2016, tous au niveau excellent ;
- Crédit Agricole Assurances récompense les startups les plus innovantes via "Innov&Act 2024", son challenge innovation dédié à la prévention des risques en santé dans le domaine de l'assurance de personnes. Cette troisième édition, marquée par une forte mobilisation, a réuni 76 candidatures autour des enjeux de prévention des risques de santé en assurance de personnes. Parmi elles, 10 projets ont été sélectionnés et ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé par des experts et mentors Crédit Agricole Assurances pour affiner leurs projets. Un forum a par la suite été organisé, permettant aux collaborateurs de rencontrer les startups et de cadrer leurs propositions de cas d'usages concrets. Les 3 startups lauréates ont présenté des projets visant à prévenir le déclin cognitif des personnes âgées, à soutenir à long terme la santé mentale des étudiants, employés et retraités, et enfin à améliorer la condition physique et prévenir les maladies chroniques en entreprise ;
- Pacifica, filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole Assurances, a lancé en juin 2024 une nouvelle offre d'assurance habitation engagée, accessible à tous, qui vise à permettre aux Français de maintenir un niveau satisfaisant de protection avec une moindre incidence budgétaire, dans un contexte où le coût croissant de l'indemnisation des sinistres a un impact durable sur les prix de l'assurance. En cohérence avec la vocation universelle du Groupe Crédit Agricole, la nouvelle assurance habitation permet de couvrir tous les besoins, des plus essentiels aux plus exigeants, et sur l'ensemble des territoires. Parce que l'économie circulaire est devenue une approche essentielle pour répondre aux défis environnementaux, économiques et sociaux actuels, les clients de cette nouvelle MRH ont désormais la possibilité de privilégier la réparation ou le reconditionné des appareils électroménagers et informatiques lors d'un sinistre ;
- Crédit Agricole Assurances, Europ Assistance et BCA Expertise se sont associés à l'Institut Louis Bachelier pour réaliser une étude inédite visant à mesurer et réduire l'empreinte carbone de la gestion des sinistres automobiles en France. L'analyse repose sur une méthodologie rigoureuse et des données issues d'acteurs clés du secteur tels que AkzoNobel, Back2car, Assercar et Valeo, et permet d'identifier des pistes d'amélioration pour la filière, comme l'utilisation accrue de pièces issues de l'économie circulaire et la remanufacture. Cette initiative suggère que l'adoption de l'ensemble des leviers identifiés pourrait réduire les émissions de CO₂ d'environ 22 % par sinistre traité.

Au plan des investissements

- Membre de la Net Zero Asset Owner Alliance depuis 2021, Crédit Agricole Assurances, acteur engagé dans la transition de ses portefeuilles d'investissement, prend un nouvel engagement à horizon 2030 : réduire de 50% l'empreinte carbone (en équivalent tonnes de CO₂ par million d'euros investis) de ses portefeuilles d'investissement coté en actions et obligations corporate et immobilier détenu en direct d'ici fin 2029 par rapport à fin 2019. Ce nouvel engagement s'inscrit dans la trajectoire de décarbonation des portefeuilles d'investissement de Crédit Agricole Assurances et des objectifs fixés précédemment à horizon 2025, à savoir : (i) réduire de 25% l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissement coté en actions et obligations corporate par rapport à 2019, et (ii) augmenter ses investissements dans les énergies renouvelables pour contribuer à l'installation d'une capacité de production de 14 GW (sur une base de détention à 100%), soit la consommation moyenne en énergie de 5 millions de foyers français par an ;
- Dans ce même cadre, Crédit Agricole Assurances a signé en septembre 2024, un Bail en Etat Futur d'Achèvement portant sur un immeuble de bureau de 20 000 m² à Paris avec EssilorLuxottica, leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de verres optiques, de montures et de lunettes de soleil. Cet ensemble tertiaire, qui sera livré fin 2027, visera les certifications environnementales les plus élevées sur le marché : HQE niveau Excellent, BREEAM niveau Excellent, Ready to Osmoz, BBCA (Rénovation Bas Carbone), BBC (Bâtiment Basse Consommation) et WiredScore niveau Gold ;
- Crédit Agricole Assurances s'associe au Groupe Océinde avec l'acquisition de la participation d'ICG Infra dans Océinde Communications, l'un des principaux opérateurs de télécommunications de l'île de la Réunion. Cet investissement répond également aux engagements sociétaux du Groupe Crédit Agricole visant à favoriser l'accès au numérique pour tous dans les territoires français. Il aura un impact positif fort sur le développement de l'île de la Réunion, en soutenant la mise à disposition d'un réseau de télécommunications modernisé, reliant l'île à la France métropolitaine et aux continents voisins.

Au plan financier

- A fin décembre 2024, le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole Assurances atteint 1 959 millions d'euros, en progression de 12% par rapport à fin 2023. Le Groupe a poursuivi cette année la politique de diversification de son modèle d'affaires à travers le développement de ses lignes prioritaires d'activité (la protection des biens et des personnes, et l'international). Crédit Agricole Assurances a réalisé un chiffre d'affaires total historique de 43,6 milliards d'euros, en croissance de 17% ;
- Crédit Agricole Assurances a placé avec succès une émission de 750 000 000 d'euros d'obligations subordonnées Tier 2 au taux fixe annuel de 4,50 % et à 788 500 000 d'euros le montant final d'acceptation de ses Offres de Rachat précédemment lancées (soit un montant supérieur au montant d'acceptation maximum annoncé) ;
- S&P Global Ratings maintient la notation de Crédit Agricole Assurances, de ses filiales opérationnelles et de ses dettes subordonnées. Le 13 janvier 2025, l'agence de notation S&P Global Ratings a émis son rapport et a conservé la notation de solidité financière de Crédit Agricole Assurances (note A), de ses filiales opérationnelles Predica et Pacifica (A+), ainsi que de ses émissions de dettes subordonnées (BBB+). Les perspectives de toutes les entités sont stables.

A.1.4 Opérations et transactions au sein du Groupe

A.1.4.1 Opérations et transactions au sein du groupe Crédit Agricole Assurances

Les principales transactions intragroupes réalisées au titre de l'exercice 2024 concernent essentiellement l'émission de dettes subordonnées entre Crédit Agricole Assurances et ses filiales.

A.1.4.2 Opérations et transactions au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Le financement de Crédit Agricole Assurances est effectué par le Groupe Crédit Agricole et par appel au marché obligataire.

Au 31 décembre 2024, il reste 0,3 milliard d'euros de titres subordonnés remboursables (TSR) souscrits par le Groupe Crédit Agricole S.A. tandis qu'aucun titre subordonné à durée indéterminée (TSDI) n'a été souscrit.

Dans son portefeuille de placements, le Groupe Crédit Agricole Assurances détient 37,2 milliards d'euros de titres émis par le Groupe Crédit Agricole, dont 30,6 milliards d'euros d'actifs en représentation des contrats en unités de compte à fin 2024.

A.1.5 Renseignements sur le capital et l'actionariat

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'actions de Crédit Agricole Assurances et de leur détention au cours des trois dernières années :

Actionnaires	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Crédit Agricole S.A.	149 040 366	149 040 366	149 040 366
Autres	1	1	1
Total	149 040 367	149 040 367	149 040 367

Au 31 décembre 2024, le capital social de Crédit Agricole Assurances S.A. se compose de 149 040 367 actions ordinaires, d'une valeur nominale unitaire de 10 euros. Les actions de la société n'ont fait l'objet d'aucune offre au public et ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé. Au 31 décembre 2024, il n'y a aucune participation des salariés du Groupe Crédit Agricole Assurances au capital social de Crédit Agricole Assurances S.A.

Distribution au titre de l'exercice 2024

Le Conseil d'Administration du 3 décembre 2024 a décidé du versement d'un acompte sur dividende en numéraire d'un montant de 667 700 844,16 euros, soit 4,48 euros par action.

Le Conseil d'Administration du 29 avril 2025 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 juin 2025 un solde de dividendes de 839 097 266,21 euros, soit 5,63 euros par action. Le dividende global au titre de l'exercice 2024 s'élève donc à 1 506 798 110,37 euros, soit 10,11 euros par action.

A.2 Résultats de souscription

Sur l'ensemble de l'année 2024, le chiffre d'affaires du périmètre consolidé IFRS de Crédit Agricole Assurances s'établit à 43,6 milliards d'euros⁸, au plus haut historique, en hausse de 17,2%⁹ sur un an. 83,9% du chiffre d'affaires est réalisé en France ; les autres pays les plus significatifs dans lesquels Crédit Agricole Assurances exerce ses activités sont l'Italie, le Luxembourg et la Pologne.

Le niveau d'activité est élevé tant en France (+13,1%) qu'à l'international (+44,0%⁹), dans toutes les lignes métiers, principalement en épargne / retraite grâce au succès des animations commerciales en France (+15,9%) et à la refonte des produits à l'international (+54,3%).

La part des unités de compte dans la collecte brute s'élève à 35,5% en 2024 (normes françaises), en baisse de -10,4 points sur un an, en lien avec des conditions de marché moins favorables, notamment une attractivité moins forte des unités de compte obligataires. En outre, les encours en unités de compte augmentent de 9,1% et représentent 30,0% de l'encours global à fin décembre 2024 (+1,1 point sur un an).

A.2.1 Activité Vie

En France, Crédit Agricole Assurances est le premier assureur-vie¹⁰ et le deuxième assureur retraite¹¹.

A fin 2024, les activités vie du Groupe Crédit Agricole Assurances, qui comprennent essentiellement les métiers Epargne / Retraite et Prévoyance, représentent environ 83% du chiffre d'affaires du périmètre prudentiel. Elles sont majoritairement implantées en France, en Italie et au Luxembourg.

La performance de souscription vie illustrée dans les tableaux ci-dessous, présentée en lignes d'activité selon le référentiel Solvabilité 2 et basée sur le périmètre prudentiel du Groupe Crédit Agricole Assurances, ne comprend pas les produits financiers dont la performance sera développée dans la prochaine partie A.3 Résultats des investissements.

	31/12/2024				
	Assurance avec participation aux bénéfices	Engagements d'assurance indexés ou en unité de compte	Autres engagements de (ré)assurance vie	Autres LoB	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Primes émises brutes	20 112	10 668	2 934	910	34 624
Primes acquises brutes	20 112	10 652	2 783	929	34 475
Sinistres bruts	18 729	6 684	818	510	26 742
Dépenses engagées brutes (hors frais de gestion des placements)	1 226	837	1 630	371	4 064

	31/12/2023				
	Assurance avec participation aux bénéfices	Engagements d'assurance indexés ou en unité de compte	Autres engagements de (ré)assurance vie	Autres LoB	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Primes émises brutes	13 816	10 892	2 864	945	28 517
Primes acquises brutes	13 816	10 892	2 735	928	28 371
Sinistres bruts	22 873	3 625	782	395	27 675
Dépenses engagées brutes (hors frais de gestion des placements)	1 162	843	1 431	531	3 968

A fin 2024, le chiffre d'affaires vie de Crédit Agricole Assurances s'élève à 34 624 millions d'euros, en progression de 21,4% par rapport à fin 2023, principalement grâce à la hausse de l'assurance avec participation aux bénéfices, portée par l'engouement pour les bonus sur versement sur les fonds en euros et les parcours digitaux en France, ainsi que par la reprise de l'activité à l'international.

⁸ Chiffre d'affaires « non GAAP ». Le chiffre d'affaires 2024 du périmètre prudentiel est de 41,7 milliards d'euros, en hausse de 19,7%.

⁹ Hors 1^{ère} consolidation de CATU (Crédit Agricole Towarzystwo Ubezpieczeń, filiale d'assurance dommages en Pologne) au 30 juin 2024 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024, les variations sont de +17,1% pour le chiffre d'affaires total et de +43,6% pour le chiffre d'affaires à l'international.

¹⁰ Source : L'Argus de l'assurance du 5 avril 2024, données à fin 2023

¹¹ Source : L'Argus de l'assurance du 21 septembre 2024, données à fin 2023

Les primes des contrats en unités de compte enregistrent une baisse de -2,1% par rapport à fin 2023 ; en 2024, elles s'élèvent à 10 668 millions d'euros représentant 31% des primes émises vie.

Les primes des contrats d'assurance avec participation aux bénéfices enregistrent une hausse de 45,6% par rapport à fin 2023 et représentent désormais 58% des primes émises vie pour un montant de 20 112 millions d'euros.

D'autre part, les activités de Prévoyance, au travers des produits tels que les garanties arrêt de travail (incapacité, invalidité) et décès mais également les produits obsèques et dépendance, constituent l'essentiel des autres engagements d'assurance vie et représentent environ 8% du chiffre d'affaires vie 2024 du Groupe Crédit Agricole Assurances, soit 2 934 millions d'euros.

Les sinistres bruts sont en baisse en 2024 après une année 2023 qui avait été marquée par une hausse des rachats dans les entités luxembourgeoises et italiennes du Groupe Crédit Agricole Assurances, en lien avec la concurrence des obligations d'Etat italiennes et de l'épargne bilan. Le taux de rachat du Groupe Crédit Agricole Assurances s'établit à 5,0%¹² en 2024 contre 5,5% un an plus tôt.

A fin 2024, la provision pour participation aux excédents¹³ s'élève à 7,5 milliards d'euros, en reprise de 2,3 milliards d'euros par rapport à fin 2023.

A.2.2 Activité Non-Vie

Crédit Agricole Assurances est le premier bancassureur automobile, habitation et santé en France¹⁴, et le sixième assureur de biens et de responsabilités en France¹⁵.

L'analyse de la performance de souscription non-vie, illustrée dans les tableaux ci-dessous, présentée en lignes d'activité selon le référentiel Solvabilité 2 est basée sur le périmètre prudentiel du Groupe Crédit Agricole Assurances et met en évidence la grande diversité des métiers dommages :

	31/12/2024								
	Frais médicaux	Protection des revenus	Responsabilité civile relative à l'usage de véhicules motorisés	Dommege lié à l'usage de véhicules motorisés	Incendie et autres dommages aux biens	Responsabilité civile	Pertes pécuniaires diverses	Autres LoB	Total
<i>(en millions d'euros)</i>									
Primes émises brutes	1 467	686	614	1 084	2 147	217	597	291	7 102
Primes acquises brutes	1 425	673	594	1 048	2 064	209	564	280	6 856
Sinistres bruts	1 144	311	569	820	1 472	92	126	129	4 664
Dépenses engagées brutes (hors frais de gestion des placements)	240	304	132	245	648	73	233	139	2 014

	31/12/2023								
	Frais médicaux	Protection des revenus	Responsabilité civile relative à l'usage de véhicules motorisés	Dommege lié à l'usage de véhicules motorisés	Incendie et autres dommages aux biens	Responsabilité civile	Pertes pécuniaires diverses	Autres LoB	Total
<i>(en millions d'euros)</i>									
Primes émises brutes	1 279	582	564	994	1 928	191	554	261	6 353
Primes acquises brutes	1 243	569	554	951	1 871	184	532	249	6 153
Sinistres bruts	1 000	219	583	765	1 614	72	87	103	4 444
Dépenses engagées brutes (hors frais de gestion des placements)	206	239	121	233	559	54	262	124	1 798

A fin 2024, le chiffre d'affaires non-vie de Crédit Agricole Assurances s'élève à 7 102 millions d'euros, en hausse de 11,8% par rapport à fin 2023. Il est pour l'essentiel réalisé en France. Cette hausse s'explique essentiellement par :

- une forte hausse de 11,3% sur le segment Incendies et autres dommages aux biens qui représente 30% du chiffre d'affaires non-vie à fin 2024, en lien avec le dynamisme de l'activité commerciale des produits Multirisque Habitation ;
- et par la hausse de 14,7% sur le segments Frais médicaux, qui représente 21% du chiffre d'affaires non-vie à fin 2024.

Les primes émises en Dommages liées à l'usage de véhicules motorisés représentent 15% du total des primes, soit 1 084 millions d'euros, en hausse de 9,0%.

¹² Montant annualisé des rachats depuis le 1^{er} janvier rapporté aux provisions correspondantes à l'ouverture de l'exercice

¹³ Périmètre Vie France (Predica, CAAR et Spirica)

¹⁴ Source : L'Argus de l'assurance du 31 mai 2024, données à fin 2023

¹⁵ Source : L'Argus de l'assurance du 13 décembre 2024, données à fin 2023

Le ratio combiné en France, où le Groupe Crédit Agricole Assurances réalise l'essentiel de son activité, s'élève à 94,4%¹⁶, en amélioration de -2,7 points sur un an en lien avec (i) une sinistralité relativement favorable en 2024, alors que l'année 2023 avait été marquée par une sinistralité climatique importante au dernier trimestre, (ii) en partie atténuée par un moindre impact de l'actualisation (+1,6 point). Le ratio de sinistres actualisés tous exercices net de réassurance s'élève à 70,2%, en amélioration de -2,2 points sur un an. Il comprend 1,1% de catastrophes naturelles¹⁷, en baisse de -0,5 point par rapport à 2023. Le ratio combiné net non actualisé évolue de -4,3 points sur un an à 96,4%.

¹⁶ Ratio combiné dommages (Pacifica) y compris actualisation et hors désactualisation, net de réassurance : (sinistralité + frais généraux + commissions) / primes brutes acquises

¹⁷ Impact des sinistres en France (Pacifica) non actualisés issus du régime Cat Nat, tous exercices, nets de réassurance, rapportés aux primes brutes acquises

A.3 Résultats des investissements

Bilan Annuel 2024

L'année 2024 a été une période de transition marquée par des évolutions contrastées sur les marchés financiers, reflet d'un environnement économique complexe et d'une géopolitique incertaine. Les politiques monétaires ont joué un rôle central, avec les grandes banques centrales qui ont amorcé leur cycle d'assouplissement monétaire tout en adoptant des approches prudentes face à une inflation en ralentissement, mais encore préoccupante. Le risque politique a également été au cœur des incertitudes mondiales, alimentant une volatilité accrue sur les marchés. En Europe, la France a connu des élections législatives anticipées, provoquant une longue période d'instabilité politique pesant sur la confiance des investisseurs et sur les perspectives économiques du pays. Aux États-Unis, les élections présidentielles ont provoqué des débats intenses autour du programme « pro-business » de Donald Trump, dont les répercussions inflationnistes interrogent autant qu'elles préoccupent. Sur les marchés, les indices actions américains portés par des perspectives dynamiques, ont surperformé largement leurs homologues européens, freinés par une croissance économique atone. Côté obligataire, les rendements souverains ont évolué dans un sens puis dans l'autre, au gré des anticipations d'inflation, de croissance mais également des événements géopolitiques, pour finalement clôturer l'année sur un niveau médian.

Etats-Unis

L'économie américaine a une nouvelle fois fait preuve d'une remarquable résilience, soutenue par une consommation robuste et un marché de l'emploi solide. La Fed a adopté une approche prudente tout au long de l'année face à des risques économiques persistants en lien notamment avec une inflation jugée encore trop élevée. La banque centrale américaine a finalement amorcé son « pivot » en septembre 2024 avec une première baisse de taux, suivie d'une autre diminution en novembre 2024.

En novembre, l'élection présidentielle de Donald Trump a initialement dynamisé les marchés grâce à des promesses de réformes fiscales et de dérégulation agressive. Les répercussions en matière de croissance et d'inflation de ce programme « pro-business » demeuraient toutefois incertaines et quelque peu préoccupantes pour 2025, en particulier dans un contexte de marché de l'emploi tendu. Ces inquiétudes ont poussé la Fed, fin décembre 2024, à adopter un discours prudent pour l'année suivante, optant pour une position de vigilance. Son président, J. Powell, a signalé que l'institution resterait flexible, surveillant de près les données économiques avant d'envisager toute modification de sa politique monétaire et ce, afin d'éviter une résurgence de l'inflation. La Fed aura finalement baissé ses taux à trois reprises en 2024, pour les porter dans une fourchette comprise entre 4,25% et 4,50% en fin d'année.

Zone euro

La zone euro a traversé une année 2024 marquée par une croissance économique atone, estimée autour de 0,8% en rythme annuel, dans un contexte de ralentissement de l'inflation. La Banque centrale européenne a progressivement assoupli sa politique monétaire, procédant à quatre baisses de taux en 2024, ramenant le taux de dépôt de 4 % à 3 % en fin d'année.

L'instabilité politique a également pesé sur la région, notamment en France, où la dissolution de l'Assemblée nationale a conduit à des élections législatives anticipées en milieu d'année, plongeant le pays dans une période d'incertitude. La situation de l'endettement de la France et les négociations difficiles autour du budget n'ont fait qu'accentuer les craintes pesant sur le pays à court et moyen termes. Le Spread OAT/Bund a alors renoué avec des niveaux de plus de 10 ans pour évoluer autour des 80bps. En Allemagne, des tensions sociales croissantes, exacerbées par les défis liés à la transition énergétique et à la dépendance au gaz, ont également freiné la confiance des investisseurs. Le couple franco-allemand, anciens moteurs de la croissance européenne a été surpassé cette année par les économies des « pays du sud » tels que le Portugal ou l'Espagne, faisant preuve d'une remarquable dynamique économique.

Pays émergents

Dans les pays émergents, les dynamiques économiques ont été variées. En Chine, le ralentissement économique s'est poursuivi, alimenté par une crise persistante dans le secteur immobilier et une demande intérieure décevante. Pour contrer cela, les autorités chinoises ont intensifié les mesures de soutien, notamment par des baisses de taux et des incitations fiscales importantes. Cet arsenal de mesures n'a toutefois pas totalement rassuré les investisseurs, en attente d'actions plus significatives de la part des institutions chinoises, préoccupés par ailleurs par les répercussions négatives en matière de droits de douane, induites par la future mise en application du programme de D. Trump. En Inde, les élections d'avril ont renforcé la confiance des investisseurs sur la continuité des réformes économiques, déjà entreprises. Les indices boursiers indiens ont enregistré une hausse modérée dans un contexte de valorisations élevées. En Asie du Sud-Est et en Afrique, des réformes structurelles et une croissance démographique dynamique ont attiré les investisseurs, faisant de ces régions des pôles de croissance attractifs malgré les tensions politiques régionales. En Argentine et après une récession particulièrement éprouvante en 2024, l'économie montrait en fin d'année des signes de reprise et de regain de confiance côté consommateurs et investisseurs.

Taux

Les marchés obligataires ont évolué de manière contrastée en 2024 alors que les principales banques centrales amorçaient en milieu d'année leur cycle d'assouplissement monétaire. La résurgence du risque politique et la pression exercée par l'endettement des États ont généré des tensions sur les rendements souverains. La dissolution de l'Assemblée nationale en France mi-2024 et la période d'instabilité politique consécutive ont causé une hausse importante du taux 10 ans français, qui évoluait en fin d'année à 3,19%, au-dessus du 10 ans espagnol (une première depuis 18 ans). Le spread OAT/Bund s'est établi en cours d'année au-

delà des 87bps (au plus haut depuis 2012), reflétant les craintes entourant les perspectives budgétaires françaises notamment, alors que différents gouvernements tentaient de trouver des compromis pour 2025 et au-delà. Aux Etats-Unis, les mesures « pro-business » du futur président qui laissent craindre un regain d'inflation en 2025, ont généré des tensions importantes sur les taux longs. En effet, alors que l'inflation semblait marquer le pas aux Etats-Unis et que la Fed s'engageait prudemment dans un cycle de baisses de taux débuté au T3, J Powell a adopté en fin d'année un ton bien moins accommodant lors de sa réunion de politique monétaire de décembre. La Fed a ainsi revu de moitié son nombre de baisses de taux pour 2025 sur fond de craintes de regain d'inflation, anticipations influençant significativement la hausse des rendements souverains sur la partie courte de la courbe notamment. Le crédit a quant à lui, affiché des fondamentaux solides au cours de l'année bénéficiant au portage. Les primes de risque se sont toutefois fortement resserrées offrant peu de potentiel de réduction supplémentaire.

Actions

Les marchés actions ont été animés par de nombreuses transitions, reflétant des ajustements dans les politiques monétaires, des dynamiques géopolitiques complexes et une évolution rapide des secteurs technologiques liés à l'intelligence artificielle notamment. Les marchés américains ont remarquablement surperformé les indices européens pour enregistrer une progression de 24% pour le S&P 500 alors que le Stoxx 600 enregistrait une hausse de +6% (+0,25% en dollar). Cet écart important s'explique en partie par un différentiel de croissance substantiel entre les Etats-Unis et la Zone Euro, mais également par la composition des indices américains davantage tournés vers des valeurs de la « Tech » par rapport à des indices européens concentrés sur les valeurs dites « value », plus à la peine conjoncturellement. Les valeurs « Big Caps » ou « Grandes Capitalisations » ont par ailleurs continué de surperformer les « Small Caps », plus petites capitalisations en 2024, bien que ces dernières aient bénéficié de l'élection de D. Trump, sensibles aux mesures pro-croissances de son programme.

	31/12/2024	Plus haut 2024	Plus bas 2024	31/12/2023	Variation 31/12/2024 vs 31/12/2023
Taux					
T Bill 10 ans	4,57%	4,70%	3,62%	3,88%	+69bp
EUR CMS 2 ans	2,19%	3,42%	2,05%	2,79%	-60bp
EUR CMS 10 ans	2,36%	2,93%	2,09%	2,49%	-13bp
OAT 10 ans (TEC 10)	3,20%	3,35%	2,56%	2,56%	+64bp
Spread Corporate BBB 7 ans	0,99%	1,08%	0,84%	1,02%	-3bp
Actions					
S&P 500	5 882	6 090	4 689	4 770	+23,3%
EuroStoxx 50	4 896	5 101	4 403	4 521	+8,3%
CAC 40	7 381	8 240	7 130	7 543	-2,2%
Nikkēi	39 895	42 224	31 458	33 464	+19,2%
EUR/USD	1,04	1,12	1,04	1,10	-6,2%
Pétrole (Brent en USD)	75	91,2	69,2	77	-3,1%

Le portefeuille d'investissements du Groupe Crédit Agricole Assurances a généré en 2024 un « total produits des placements nets de charges » s'élevant à 12 998 millions d'euros, en progression de 1 108 millions d'euros, composé pour l'essentiel :

- des produits des placements générés par les placements des activités d'assurance pour 8 313 millions d'euros, dont 5 926 millions d'euros provenant des revenus des actifs obligataires,
- de variations de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat, positives en 2024 à 6 404 millions d'euros, largement imputables aux contrats en unités de compte (86%) résultant notamment des mouvements actions.

Le tableau ci-dessous illustre les produits des placements nets de charges (y compris dividendes) tels que comptabilisés dans les états financiers consolidés IFRS pour les années 2023 et 2024 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Produits des placements	8 313	7 523
Dividendes	1 707	1 450
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	1 592	1 339
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	115	111
Produits d'intérêts	5 926	5 433
Produits d'intérêts sur les actifs financiers au coût amorti	139	117
Produits d'intérêts sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 928	3 916
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	274	275
Autres intérêts et produits assimilés	1 585	1 125
Autres produits des placements	680	640
Charges des placements	(1 285)	(885)
Charges d'intérêts	(95)	(102)
Charges d'intérêts sur les passifs financiers au coût amorti	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	(95)	(102)
Charges de commissions	(135)	(105)
Autres charges des placements	(1 055)	(678)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(385)	(526)
Plus et moins-values de cession nettes sur actifs financiers au coût amorti	(2)	-
Gains résultant de la cession d'actifs financiers au coût amorti	-	-
Pertes résultant de la cession d'actifs financiers au coût amorti	(2)	-
Plus et moins-values de cession nettes sur instruments de dettes à la JV OCI	(383)	(523)
Plus et moins-values de cession nettes sur instruments de couverture	-	(3)
Plus et moins-values de cession nettes sur immeubles de placement	-	-
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	6 404	5 763
Variation de juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres	(982)	(15)
Variation de juste valeur des instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	2 456	2 702
Variation de juste valeur des autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	(17)	112
Variation de juste valeur des actifs représentatifs de contrats en unités de compte	5 479	4 444
Variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Variation de juste valeur des instruments dérivés de transaction	(332)	(382)
Résultat de la comptabilité de couverture	-	-
Gains et pertes nets sur reclassements actifs financiers	-	-
Gains et pertes sur reclassements actifs financiers au coût amorti	-	-
Gains et pertes sur reclassements actifs financiers à la JV OCI	-	-
Variation de juste valeur des immeubles de placement	(200)	(1 098)
Variation des dépréciations sur placements	(49)	15
Variation des dépréciations sur actifs sains (Stage 1 et Stage 2)	(45)	16
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(53)	1
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(52)	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1)	1
Engagements	-	-
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	8	15
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	8	15
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-	-

Engagements	-	-
Variation des dépréciations sur actifs dépréciés (Stage 3)	-	-
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-	-
Engagements	-	-
Variations des dépréciations sur immeubles de placement	(4)	(1)
Variations des dépréciations sur autres actifs	-	-
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	12 998	11 890

(1) Dont dividendes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de l'exercice de 15 millions d'euros contre 10 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole Assurances détient au 31 décembre 2024 des actifs titrisés à hauteur de 3 100 millions d'euros (au travers d'OPC dédiés) *investment grade*.

Le tableau ci-dessous illustre les gains et les pertes comptabilisés en capitaux propres, tels qu'ils figurent dans les états financiers consolidés IFRS pour les années 2024 et 2023 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	(2)	(5)
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	(2)	(5)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(319)	9 980
Ecart de réévaluation de la période	(746)	9 472
Transferts en résultat	390	534
Autres variations	37	(26)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	52	64
Ecart de réévaluation de la période	52	61
Transferts en résultat	-	3
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	407	(9 471)
Transferts en résultat	407	(9 471)
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	(5)	27
Transferts en résultat	(5)	27
Autres variations	-	-
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	133	594
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(33)	(152)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	100	442
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	(5)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	5	53
Ecart de réévaluation de la période	(2)	106
Transferts en réserves	-	(51)
Autres variations	7	(2)
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	(82)	(128)
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(77)	(81)
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(30)	7
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(107)	(74)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(7)	368
Dont part du Groupe	(7)	368
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

A.4 Résultats des autres activités

Autres produits et charges

L'essentiel des autres produits et charges est composé de l'impôt et des charges financières liées aux titres de dettes subordonnées.

Contrats de location

Les contrats de location concernent principalement l'immobilier, et se traduisent dans les états financiers consolidés IFRS à fin 2024 par :

- Des droits d'utilisation, à l'actif du bilan, s'élevant à :
 - 38 millions d'euros en brut ;
 - 23 millions d'euros en net.
- Des passifs de location pour 23 millions d'euros.

A l'échelle du Groupe Crédit Agricole Assurances, aucun contrat de location pris individuellement n'est significatif.

A.5 Autres informations

Néant.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le Groupe Crédit Agricole Assurances s'est muni d'un système de gouvernance en adéquation avec ses différents métiers et ses modalités de pilotage. Ce système de gouvernance contribue activement à la réalisation des objectifs stratégiques du Groupe Crédit Agricole Assurances tout en garantissant une gestion saine et prudente de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

L'organisation générale de Crédit Agricole Assurances, société tête de Groupe d'assurance est articulée autour :

- d'un Conseil d'Administration avec ses comités spécialisés (Comité d'audit et des risques, Comité Stratégique IT et Processus Client) ;
- d'une Direction Générale avec notamment ses dirigeants effectifs ;
- d'un fonctionnement hiérarchique ;
- et d'un fonctionnement transverse assuré par des comités.

Pour chacune des entités du Groupe Crédit Agricole Assurances, l'appartenance au Groupe Crédit Agricole S.A. se traduit par un fonctionnement sous forme de lignes métier. Le rattachement est hiérarchique dans le cas de la fonction Contrôle Périodique, Contrôle Permanent et Risques, Juridique et Conformité, et fonctionnel dans le cas de la fonction Finances, de la Direction Communication et de la Direction des Ressources Humaines. Les responsables de ces sujets effectuent un double reporting, d'une part à la direction de l'entité du Groupe Crédit Agricole Assurances dont ils dépendent, d'autre part au responsable de la ligne métier Groupe.

Certaines fonctions sont par ailleurs mutualisées pour plusieurs entités du Groupe Crédit Agricole Assurances, notamment les investissements, la communication financière, le *corporate finance*, l'Audit, les Ressources Humaines et les Achats.

B.1.1 Rôles, responsabilités et missions des acteurs de la gouvernance

B.1.1.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Assurances, société tête de Groupe d'assurance, est composé au 31 décembre 2024 de neuf administrateurs et de deux censeurs.

	Né en	Nationalité	Fonction au sein du conseil	Fonction exercée	Date de nomination
Laure LESME-BERTHOMIEUX	1965	Française	Administratrice Présidente du Conseil d'administration	Directrice générale de la CRCAM Nord-Est	30/07/2020
Murielle de BERTIER de SAUVIGNY	1967	Française	Administratrice indépendante Membre du Comité d'audit et des risques	Administratrice indépendante	15/10/2019
Marc DIDIER	1965	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	Président de la CRCAM Pyrénées Gascogne	18/04/2019
Catherine GALVEZ	1966	Française	Administratrice Présidente du Comité stratégique IT et Processus Clients	Directrice générale de la CRCAM Charente-Périgord	07/02/2023

Olivier GAVALDA	1963	Française	Administrateur	Directeur général délégué de Crédit Agricole SA en charge de la banque universelle	27/09/2022
Jérôme GRIVET	1962	Française	Administrateur	Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. en charge du pilotage et des fonctions de contrôle	29/10/2015
Isabelle JOB-BAZILLE	1968	Française	Administratrice Membre du Comité d'audit et des risques	Directrice des Études économiques de Crédit Agricole S.A.	14/06/2016
Cécile MOUTON	1978	Française	Administratrice	Directrice de la communication financière de Crédit Agricole SA	27/07/2023
José SANTUCCI	1962	Française	Administrateur Président du Comité d'audit et des risques	Directeur général de la CRCAM Provence Côte d'Azur	30/07/2020 27/07/2022
Grégory ERPHELIN	1975	Française	Censeur	Directeur général Fédération Nationale du Crédit Agricole	27/07/2022
Gérald GREGOIRE	1974	Française	Censeur	Directeur général adjoint en charge du pôle Client et Développement de Crédit Agricole SA	02/11/2023

Le Conseil d'Administration se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que les intérêts de la Société le nécessitent et, conformément à son règlement intérieur, au moins quatre fois par an. Il se réunit en général six à huit fois par an.

Le Conseil d'Administration exerce les missions qui lui sont dévolues par la loi, les Statuts, et le Règlement intérieur. Il agit en toute circonstance dans l'intérêt social de l'entreprise. Il s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme tout en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de ses pouvoirs, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il propose, le cas échéant, toute évolution statutaire qu'il estime opportune. Il définit la stratégie ainsi que les politiques générales de la Société y compris en matière de responsabilité sociale, environnementale et climatique. Il approuve, le cas échéant, sur proposition du Directeur Général, les moyens, structures et plans destinés à mettre en œuvre la stratégie et les politiques générales qu'il a définies. Il s'assure de la cohérence des engagements et du projet de l'entreprise au regard des enjeux sociaux et environnementaux du projet de Groupe. Il se prononce sur toutes les questions liées à l'administration de la Société qui lui sont soumises par le Président et le Directeur Général. Il délibère sur toutes les opérations de la Société relevant de sa compétence exclusive. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. En application de la loi, il nomme et révoque les dirigeants mandataires sociaux, fixe leur rémunération, choisit le mode de sa gouvernance, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés. Il arrête les comptes, établit et approuve les différents rapports exigés par la loi et notamment un rapport de gestion comprenant une section spécifique relative aux informations de durabilité ainsi que le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Il valide également les politiques applicables au Groupe Crédit Agricole Assurances. Le Conseil peut procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil assume au niveau du Groupe la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Il veille à ce qu'une évaluation interne des risques et de la solvabilité soit menée au niveau du Groupe. Il est également responsable de l'efficacité du système de gouvernance des risques en fixant l'appétit au risque et les limites de tolérance au risque en approuvant les politiques principales de gestion des risques du Groupe.

A ce titre, il fixe et approuve l'organisation générale du Groupe, son système de gouvernance et de gestion des risques ainsi que son dispositif de contrôle interne. Il s'assure qu'ils sont adaptés à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques des opérations et les contrôle à intervalle régulier afin qu'ils garantissent une gestion saine et prudente de l'activité. Il est ainsi impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par le Groupe, dans la fixation des limites dont il est régulièrement informé de leur respect.

Il s'assure que le système de gouvernance des risques mis en place au niveau du Groupe exerce une gestion intégrée, cohérente et efficace.

Le Conseil est en lien avec la Direction Générale et les responsables des fonctions clés.

Le Conseil entend directement les responsables des fonctions clés au moins une fois par an afin de prendre connaissance de leurs bilan et plan annuels et chaque fois que ceux-ci souhaitent l'informer d'un événement de nature à le justifier. Les responsables des fonctions clés participent par ailleurs à chaque réunion du Comité d'Audit et des Risques qui rend compte de ses travaux au Conseil.

B.1.1.2 Comités sous la responsabilité du Conseil d'Administration

B.1.1.2.1 Comité d'Audit et des Risques

Il est composé de quatre administrateurs, dont son Président. Assistent également aux réunions les Commissaires aux comptes et toute personne en charge ou habilitée à reporter les questions relatives aux contrôles des risques, travaux d'audit, finances et comptabilité. Conformément au règlement intérieur, participent à ce Comité des représentants de la Direction des Finances, du Secrétariat Général, ainsi que les quatre responsables des fonctions clés.

Le Comité se réunit a minima deux fois par an (en général le Comité d'Audit tient sept réunions dans l'année) sur l'initiative de son Président ou à la demande du Président du Conseil d'Administration ou du Directeur Général. Le Comité rend compte de ses travaux à la prochaine réunion du Conseil d'Administration et informe ce dernier sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'Audit et des Risques assure le suivi du processus d'élaboration de l'information comptable, financière et en matière de durabilité en s'interrogeant sur la traduction des événements marquants ayant une incidence sur l'activité, les comptes. Il est chargé également de suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission et d'assurer le suivi de l'indépendance de ces derniers.

Le Comité d'Audit et des Risques a pour mission également d'examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (veille au traitement adéquat des opérations significatives, des risques majeurs, à la cohérence de l'ensemble, etc.). Il examine notamment le plan d'audit interne du Groupe Crédit Agricole Assurances.

Plus généralement, le Comité d'Audit et des Risques suit tout dossier stratégique à la demande de la Direction Générale ou du Président du Comité d'Audit et des Risques ou du Président du Conseil d'Administration pouvant avoir un impact majeur sur la situation financière du Groupe Crédit Agricole Assurances.

Le Comité d'Audit et des Risques examine la stratégie globale et l'appétit en matière de risques de Crédit Agricole Assurances ainsi que les stratégies risques, y compris les risques sociaux et environnementaux, et conseille le Conseil d'administration dans ces domaines.

B.1.1.2.2 Comité Stratégique IT & Processus Clients

Le Comité Stratégique IT & Processus Clients Groupe Crédit Agricole Assurances a été créé par le Conseil d'Administration du 27 juillet 2017. Ce Comité, présidé par un administrateur de Crédit Agricole Assurances, est composé de trois membres approuvés par le Conseil d'Administration. Participent également au Comité Stratégique IT & Processus Clients des invités permanents, des représentants internes de Crédit Agricole Assurances Solutions ainsi que des Directeurs bancaires et Assurances de nos partenaires distributeurs.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an. L'ordre du jour est établi par le Président du Comité. Un compte rendu des réunions de ce Comité sera présenté par son Président au Conseil d'Administration suivant.

Ce Comité a pour mission de définir les orientations stratégiques IT et processus clients et ainsi garantir la cohérence du Groupe Crédit Agricole Assurances dans ces domaines. Il examine et émet des avis sur le suivi des grands projets, la qualité du fonctionnement IT et des prestations réalisées sur l'ensemble de la chaîne front-to-back et notamment les coûts de refacturation.

B.1.1.2.3 Comités exceptionnels

Le Conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier des questions spécifiques de sa compétence. Ces comités exercent leur activité sous sa responsabilité.

Depuis 2013, l'exercice des fonctions du Comité des Rémunérations de Crédit Agricole Assurances a été transféré au Comité des Rémunérations de Crédit Agricole S.A.

B.1.1.2.4 Direction Générale

En application des dispositions légales, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées au sein de Crédit Agricole Assurances.

Sous réserve des pouvoirs que la loi (ou le règlement intérieur, le cas échéant) attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, la Direction Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de son objet social.

La Direction Générale fixe les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la stratégie décidée par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Assurances et rend compte à ce dernier de son action. Elle supervise, pilote, le fonctionnement du système de gouvernance des risques mis en place au sein du Groupe. Elle propose au Conseil les orientations stratégiques et établit les

politiques que le Conseil approuve pour Crédit Agricole Assurances. Elle fixe des procédures décisionnelles efficaces, une structure organisationnelle qui indique clairement les lignes de *reporting*, assigne les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et attribue les moyens adéquats.

Elle est directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne et s'assure notamment que les stratégies et les limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées pour le Groupe. Elle veille à ce que les principales informations relatives aux entités et au Groupe soient régulièrement reportées et correctement documentées, les principaux dysfonctionnements identifiés et les mesures correctrices mises en œuvre. Elle interagit de manière appropriée avec les comités mis en place au sein de l'entreprise et notamment les responsables des fonctions clés.

B.1.1.3 Dirigeants effectifs

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les dirigeants effectifs de Crédit Agricole Assurances sont :

- Nicolas DENIS, Directeur Général ;
- Guillaume ORECKIN, Directeur Général Délégué.

B.1.1.4 Comités sous la responsabilité de la Direction Générale

La comitologie de Crédit Agricole Assurances est structurée autour :

- d'un Comité Exécutif ;
- de Comités stratégiques thématiques.

B.1.1.5 Fonctions clés

Quatre fonctions clés ont été mises en place au sein du Groupe Crédit Agricole Assurances et pour chacune de ses entités :

- une Fonction Gestion des Risques ;
- une Fonction Actuarielle ;
- une Fonction Vérification de la Conformité ;
- une Fonction Audit Interne.

Le Groupe Crédit Agricole Assurances ainsi que chacune de ses compagnies sont dotés de quatre fonctions clés qui éclairent et assistent la Direction Générale et le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Assurances dans le dispositif de maîtrise des risques. Elles disposent de l'autorité et de l'indépendance nécessaires à la bonne réalisation de leurs missions.

Fonction Gestion des Risques

La Fonction Gestion des Risques est organisée selon les principes de la Ligne Métier Risques du Groupe Crédit Agricole S.A. et les exigences de la Directive Solvabilité 2.

- **Rôles et responsabilités de la fonction**

La Fonction Gestion des Risques vise à répondre au niveau du Groupe Crédit Agricole Assurances aux enjeux suivants :

- s'assurer de la cohérence de la gestion des risques et du respect de l'appétit au risque du Groupe CAA ;
- mettre en œuvre et assurer le bon fonctionnement des dispositifs d'identification, de mesure, d'encadrement et de contrôle des risques, y compris le dispositif d'alertes ;
- surveiller les expositions aux risques courants et émergents ;
- émettre des avis indépendants sur les opérations, les stratégies métiers (cadres de risques), les investissements en direct et les projets des métiers générant du risque au sein du Groupe (nouveaux produits et opérations d'acquisitions / cessions notamment) ;
- rendre compte à la gouvernance de l'exposition aux risques et des éléments de maîtrise associés.

- **Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance**

La Fonction Gestion des Risques du Groupe Crédit Agricole Assurances est placée sous la responsabilité du Responsable de la Fonction de Gestion des Risques du Groupe Crédit Agricole Assurances (RFGR Groupe). Ce dernier est rattaché hiérarchiquement à la Directrice des Risques du Groupe de Crédit Agricole S.A. (DRG) et fonctionnellement au Directeur Général de Crédit Agricole Assurances.

L'organisation générale de la Fonction Gestion des Risques est fondée sur les principes de décentralisation et de subsidiarité entre Crédit Agricole Assurances et ses filiales. Le RFGR Groupe s'appuie sur les Responsables de la fonction de Gestion des Risques des entités du Groupe Crédit Agricole Assurances, qui, de la même manière, sont soumis à un double rattachement (RFGR du Groupe et Directeur Général de l'entité).

La Fonction Gestion des Risques du Groupe Crédit Agricole Assurances assure de plus un rôle transverse au Groupe sur les domaines de risque nécessitant une expertise technique spécifique. La Fonction Gestion des Risques du Groupe Crédit Agricole Assurances s'appuie également sur la contribution des autres fonctions clés et sur les dispositifs de contrôle interne du Groupe et des entités.

Fonction Actuarielle

- **Rôles et responsabilités de la fonction**

La Fonction Actuarielle vise à répondre au niveau du Groupe Crédit Agricole Assurances aux enjeux suivants :

- mettre en œuvre un dispositif Groupe destiné à assurer une coordination et une homogénéité des pratiques actuarielles et des travaux de chaque Fonction Actuarielle au sein des entités ;
- émettre un avis sur la fiabilité et le caractère adéquat des provisions techniques prudentielles consolidées et sur l'évaluation de la solvabilité ;
- émettre un avis sur la politique de souscription et sur les dispositions prises en matière de réassurance, en s'assurant notamment que les entités définissent et mettent en œuvre des politiques appropriées, et en s'appuyant sur les travaux des fonctions Actuariales de chaque entité ;
- formaliser l'ensemble de ses travaux et de ses conclusions dans un rapport annuel pour présentation au Comité d'audit et des Comptes ainsi qu'au Conseil d'Administration.

- **Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance**

La Fonction Actuarielle est assurée par le Directeur de la Fonction Actuarielle du Groupe Crédit Agricole Assurances. Elle est rattachée au Directeur Général du Groupe Crédit Agricole Assurances.

La Fonction Actuarielle Groupe s'appuie sur le principe de subsidiarité. Chaque filiale met en place une Fonction Actuarielle proportionnée à son activité.

Les Fonctions Actuariales des entités échangent avec la Fonction Actuarielle Groupe sur la conduite de leurs missions et sur la mise en œuvre des revues et des missions relatives à la Fonction Actuarielle.

Fonction de vérification de la Conformité

Les principes d'organisation de la Fonction Conformité du Groupe Crédit Agricole Assurances s'inscrivent dans ceux de la ligne métier Conformité du Groupe Crédit Agricole S.A. et les exigences découlant de Solvabilité 2.

- **Rôles et responsabilités de la fonction**

La Fonction Conformité vise à répondre au niveau du Groupe Crédit Agricole Assurances aux enjeux suivants :

- prémunir le Groupe contre les risques de non-conformité aux lois et aux règlements applicables à ses activités incluant également les domaines relevant de la conformité tels que définis par la Ligne Métier du Groupe Crédit Agricole ;
- obtenir une vision des risques de non-conformité sur le périmètre Groupe Crédit Agricole Assurances notamment par la supervision des filiales et la déclinaison de règles communes au sein du Groupe Crédit Agricole Assurances ;
- déployer des dispositifs concourant à la maîtrise des risques de non-conformité et assurer la communication associée à ses missions auprès de la gouvernance.

- **Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance**

L'organisation de la Fonction Conformité du Groupe Crédit Agricole Assurances s'appuie sur :

- Le responsable de la Fonction de Vérification de la Conformité du Groupe Crédit Agricole Assurances. Cette fonction est exercée par le Secrétaire Général de Crédit Agricole Assurances, rattaché au Directeur Général de Crédit Agricole Assurances ;
- Le Responsable Conformité du Groupe Crédit Agricole Assurances, rattaché fonctionnellement au Secrétaire Général de Crédit Agricole Assurances et hiérarchiquement au Directeur de la Conformité du Groupe Crédit Agricole ; il est en charge du pilotage de la Ligne Métier Conformité Assurances, déclinée en mode hiérarchique en France comme à l'étranger, sauf incompatibilité avec les règles locales ;
- Les responsables des Fonctions Conformité de chaque filiale et de la holding et leurs équipes.

La Fonction de Vérification de la Conformité s'appuie sur la 1ère ligne de défense, notamment les équipes en charge de contrôler et valider les opérations, et sur les autres fonctions clef et fonctions support.

Fonction Audit Interne

• Rôles et responsabilités de la fonction

La Direction de l'Audit des Assurances (DAA) mène des missions d'audit, sur pièces et sur place, portant sur l'ensemble du périmètre de surveillance consolidé du Groupe Crédit Agricole Assurances, incluant ses prestataires de service essentiels. Elle s'appuie en premier niveau sur les travaux menés par les unités d'audit dédiées en Italie, en Pologne, au Japon, en Espagne et au Portugal. Ses missions ont pour objet de s'assurer :

- de la correcte mesure et maîtrise des risques ;
- de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de contrôle ;
- de la conformité des opérations et du respect des procédures ;
- de la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées ;
- de l'évaluation de la qualité et l'efficacité du fonctionnement.

Ces missions permettent de fournir une opinion professionnelle et indépendante sur le fonctionnement et le contrôle interne du Groupe et de ses entités aux Directions Générales et Conseils d'Administration du Groupe et de ses filiales.

• Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

La Fonction Audit interne est incarnée, au niveau du Groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales françaises par le Directeur de l'Audit du Groupe Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, afin de garantir son indépendance, le Directeur de l'Audit du Groupe Crédit Agricole Assurances bénéficie d'un rattachement hiérarchique à la Ligne Métier Audit Inspection du Crédit Agricole et fonctionnel au Directeur Général du Groupe Crédit Agricole Assurances. Ce dernier veille en particulier à ce que les moyens nécessaires lui soient alloués pour l'accomplissement de ses missions.

B.1.2 Changements importants au sein de la gouvernance survenus au cours de la période de référence

Conseil d'Administration

Le 30 juillet 2024, ont été nommés :

- Laure LESME-BERTHOMIEUX, Présidente du Conseil d'administration en remplacement de José SANTUCCI ;
- José SANTUCCI, Président du Comité d'audit et des risques en remplacement de Laure LESME-BERTHOMIEUX.

Responsables de fonctions clés

Deux changements ont été opérés au cours de l'exercice 2024 parmi les Responsables de fonctions clés : « Audit interne » et « Gestion des risques ».

Au 31 décembre 2024, les quatre responsables de fonctions clés sont ainsi :

- Fonction Gestion de risques : Marion DEWAGENAERE en remplacement d'Olivier LOZACH ;
- Fonction Vérification de la Conformité : Bruno MOATTI ;
- Fonction Actuarielle : David GRIMAL ;
- Fonction Audit interne : Julien AUTRET en remplacement d'Aurélia ALRAN.

B.1.3 Informations relatives à la politique de rémunération

Crédit Agricole Assurances s'est doté d'une politique de rémunération alignée avec celle du Groupe Crédit Agricole et adaptée à sa structure interne. Le Groupe Crédit Agricole Assurances s'est ainsi muni de pratiques de rémunération responsables qui le préserve de toute prise de risque excessive par ses dirigeants et salariés dans le respect de l'ensemble des parties prenantes : collaborateurs, clients et actionnaires.

B.1.3.1 Présentation générale et principales composantes de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

B.1.3.1.1 Conseil d'Administration

L'enveloppe globale des jetons de présence est fixée chaque année par l'Assemblée Générale et répartie entre chaque administrateur et censeur par décision du Conseil d'Administration. Un montant fixe, décidé par le Conseil, est ainsi alloué à chaque administrateur et censeur présent à une séance du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et des Comptes, Comité

IT et Processus Client et de tout comité d'étude exceptionnel (comme notamment le Comité de Sélection d'un Nouvel Administrateur Indépendant).

Informations sur les dispositifs ouvrant droits à des composantes variables de la rémunération.

Les mandataires sociaux de Crédit Agricole Assurances ne détiennent aucune option d'achat, de souscription ou d'attribution gratuite d'actions. Crédit Agricole Assurances n'ayant pas de titres de capital admis aux négociations, mais seulement des titres de créances, de tels éléments de rémunération en actions Crédit Agricole Assurances ne sont donc pas attribués.

B.1.3.1.2 Dirigeants mandataires sociaux

Les mandats de Directeur Général et Directeur Général Délégué de Crédit Agricole Assurances sont exercés respectivement à titre onéreux et à titre gratuit. Dans les deux cas, leur rémunération est fixée conformément à la politique de rémunération des cadres dirigeants de Crédit Agricole S.A. mise en place par Crédit Agricole Assurances et présentée ci-après.

Lorsque le mandat est effectué à titre gratuit, les dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole Assurances ne bénéficient pas d'avantages en nature, de régimes spécifiques de retraite, de prévoyance ou d'indemnité de rupture liés à leur mandat social.

Quelle que soit la nature du mandat - onéreux ou gratuit - les dirigeants mandataires sociaux sont " personnels identifiés " (tels que défini dans la rubrique 'Rémunération des personnels identifiés') et les rémunérations perçues font l'objet d'un encadrement visant à garantir leur alignement avec les intérêts à long terme de l'entreprise.

B.1.3.1.3 Principes généraux

La politique de rémunération du Groupe Crédit Agricole Assurances est directement intégrée à la politique de rémunération du Groupe Crédit Agricole : elle est définie par la Direction Générale du Groupe, sur proposition de la Direction des Ressources Humaines et après avis du Comité de Contrôle des Politiques de Rémunération. Cette politique est examinée et validée chaque année par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques et des législations pays, le Groupe veille à développer un système de rémunération qui assure aux collaborateurs des rétributions cohérentes vis-à-vis de ses marchés de référence afin d'attirer et retenir les talents dont le Groupe a besoin. Les rémunérations sont dépendantes de la performance individuelle mais aussi collective des métiers. Enfin, la politique de rémunération tend à limiter la prise de risques excessive.

La politique de rémunération de Crédit Agricole Assurances est ainsi élaborée en déclinaison des objectifs définis par le Groupe tout en s'attachant à les adapter aux différentes catégories de collaborateurs et aux particularités du marché de l'Assurance.

B.1.3.1.4 Gouvernance

La gouvernance des politiques et pratiques de rémunération des entités de Crédit Agricole Assurances est établie en déclinaison des modalités et processus définis au sein du Groupe Crédit Agricole.

C'est ainsi que Crédit Agricole Assurances a mis en place un Comité de Déclinaison des Politiques de Rémunération, rassemblant la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, la Conformité et la Direction des Ressources Humaines.

Ce comité, qui permet d'impliquer les fonctions de contrôle au processus de revue des rémunérations variables et plus spécifiquement du personnel identifié, a pour rôle de :

- Définir les critères d'identification des collaborateurs dits « preneurs de risque », en cohérence avec le cadre donné par le Groupe pour chaque exercice, et les exigences réglementaires propres à l'assurance ;
- Recenser et mettre à jour la liste du personnel identifié ;
- Coordonner la mise en œuvre effective d'un contrôle des comportements à risques, dans le cadre des procédures et des normes applicables ;
- Valider le bilan de ce processus et le reporting aux instances de gouvernance du Groupe, y compris l'information sur les cas individuels constatés de comportements à risques.

La politique de rémunération de Crédit Agricole Assurances, élaborée sur proposition de la Direction des Ressources Humaines est ainsi ajustée régulièrement en fonction des travaux, bilans et recommandations de ce comité, des éventuelles évolutions réglementaires, des recommandations de l'Audit Interne ou de l'ACPR et des modifications de la politique de rémunération du Groupe.

La politique de rémunération étant placée sous le contrôle du Comité des Rémunérations du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole Assurances, par l'intermédiaire de la Direction des Ressources Humaines Groupe, met donc à la disposition de ce Comité toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Assurances est ensuite informé chaque année des travaux conduits par le Comité des Rémunérations de Crédit Agricole S.A., notamment au travers de :

- L'émission des avis relatifs à la politique de rémunération, ses mises à jour et des différentes notes d'application afférentes ;
- Sa position relative à l'enveloppe de rémunération variable au regard de la situation financière de Crédit Agricole Assurances, de ses performances sur le long terme, et de sa conformité avec la politique de risque ;
- Sur la réalisation du recensement du personnel identifié ;

- Sur l'examen de l'avis des fonctions de contrôles sur le déploiement et le contrôle de la politique de rémunération.

Ces travaux permettent ainsi au Conseil d'Administration d'examiner et d'approuver la politique de rémunération.

La Direction Financière Groupe intervient également dans la validation des modalités de détermination des résultats économiques de la rémunération variable des cadres dirigeants.

Enfin, l'Inspection Générale Groupe garantit, par ses audits, le respect de la politique et la conformité des pratiques.

B.1.3.2 Principales composantes de la politique de rémunération des collaborateurs et cadres dirigeants

B.1.3.2.1 Collaborateurs

La rétribution des collaborateurs repose sur les éléments suivants :

- Le salaire de base ;
- La rémunération variable individuelle ;
- La rémunération variable collective ;
- La rémunération variable long terme et différée ;
- Les périphériques de rémunérations (régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance santé).

Crédit Agricole Assurances compare ses pratiques à celles des sociétés d'assurance et de réassurance du marché français et vise ainsi à positionner la rémunération globale de ses collaborateurs à la médiane des pratiques de marché.

La rémunération variable individuelle rétribue la performance du collaborateur et constitue une partie intégrante de la structure de rémunération annuelle. Elle repose sur l'évaluation précise des résultats obtenus par rapport aux objectifs spécifiques de l'année en tenant compte des conditions de mise en œuvre.

En réponse aux exigences réglementaires européennes (Solvabilité 2) mais également américaines (Volcker rule), des règles de bonne conduite ont été intégrées à la politique de rémunération afin que les pratiques de rémunération :

- ne créent pas des incitations qui pourraient encourager les personnes concernées à favoriser leurs propres intérêts au détriment potentiel de leur client ;
- n'encouragent pas la prise de positions spéculatives au sein des activités de négociation pour compte propre permise par les textes ;
- interdisent aux collaborateurs tout recours à une stratégie individuelle de couverture ou assurance de maintien de revenu ou de responsabilité civile qui compromettrait l'alignement sur les risques prévu par les dispositifs de rémunération variable.

Toujours en réponse aux exigences réglementaires fixées par Solvabilité 2 et afin de prévenir tout conflit d'intérêt, la rémunération des personnels occupant des fonctions clés est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils valident ou vérifient les opérations. Les objectifs qui leur sont fixés et les indicateurs servant à la détermination de leur rémunération variable ne prennent pas en considération des critères relatifs aux résultats et aux performances économiques des entités dont ils assurent le contrôle.

Enfin, suite à l'entrée en vigueur de la Directive sur la Distribution d'Assurances, les règles de bonne conduite ont été complétées afin que les pratiques de rémunération n'entravent pas la capacité des salariés à agir aux mieux des intérêts des clients, ni ne les dissuadent de présenter l'information de manière impartiale, claire et non trompeuse.

La rémunération variable collective rétribue la performance collective de Crédit Agricole Assurances. Elle est constituée de la participation et de l'intéressement. Elle est complétée d'un plan d'épargne d'entreprise et d'un plan d'épargne pour la retraite collective.

B.1.3.2.2 Cadres dirigeants

Rémunération variable individuelle

Les cadres dirigeants de Crédit Agricole Assurances bénéficient du programme de rémunération variable déployé au sein du Groupe Crédit Agricole : la Rémunération Variable Personnelle (RVP), fondée sur le management par objectifs et l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs prédéfinis sur le périmètre de responsabilité du collaborateur.

Ce programme a été décliné et adapté aux cadres supérieurs de Crédit Agricole Assurances qui bénéficient également d'une Rémunération Variable Personnelle.

Les critères de détermination de la Rémunération Variable Personnel des cadres dirigeants relèvent :

- Pour partie, des indicateurs de performance économique, en lien avec ceux du Plan moyen terme, comportant des critères sur le périmètre de Crédit Agricole S.A. et des critères sur le périmètre de responsabilité du dirigeant ;
- Pour la partie restante, des indicateurs de performance non économique, collectifs et/ou individuels, en lien notamment avec le Projet du Groupe et qui mesurent la création de valeur. Parmi les indicateurs collectifs figurent des critères liés à la RSE.

La rémunération variable attribuée est également directement impactée par la constatation de comportements non respectueux des exigences d'honorabilité, des règles et procédures de conformité et des limites de risques. Les niveaux de rémunération variable annuelle sont définis en pourcentage du salaire de base et sont croissants selon le niveau de responsabilité du dirigeant.

Chaque cadre dirigeant, quel que soit son métier ou sa fonction, a une part de ses objectifs économiques assise sur des critères Groupe, cette part dépendant de son niveau de responsabilité, l'autre part étant assise sur la base des objectifs économiques de son entité.

La rémunération variable long terme

Le plan de rémunération long terme mis en place par le Groupe Crédit Agricole en 2011, prend la forme d'un plan d'attribution d'actions et/ou de numéraire indexé sous conditions de performance long terme.

Les cadres dirigeants de Crédit Agricole Assurances et les postes clefs du Groupe sont éligibles à ce plan long terme, dont l'attribution effective est à la discrétion du Directeur Général de Crédit Agricole S.A.

Les objectifs du plan d'intéressement long terme sont multiples :

- renforcer le lien entre performance durable et rémunération ;
- adapter les structures de rémunération, en cohérence avec la réglementation, en permettant une gestion des rémunérations à horizons court terme et long terme ;
- aligner les intérêts des cadres dirigeants avec ceux des actionnaires et la performance du Groupe sur le long terme ;
- renforcer l'attractivité du Groupe et sa capacité à retenir ses talents ; et
- permettre le partage de la création de valeur de l'entreprise avec les collaborateurs clés.

Les actions et/ou le numéraire indexé sur la performance de l'action, sous réserve de la réalisation des conditions de performance, sont acquises définitivement sur une période de trois ans.

A la suite de l'acquisition définitive, les règlements de plans peuvent prévoir une période de conservation obligatoire des actions ou de rétention du numéraire indexé.

Au terme de la période de différé, l'acquisition définitive des actions et/ou du numéraire indexé est liée à la réalisation de conditions exigeantes de performance durable, en fonction de critères de performance économique, financière et sociétale de Crédit Agricole S.A.

Ces critères de performance sont arrêtés lors de la mise en place de chaque plan.

Informations sur les principales caractéristiques des régimes de retraite supplémentaire

De 2011 à 2019, le régime de retraite supplémentaire était constitué d'une combinaison de régimes de retraite à cotisations définies et d'un régime à prestations définies de type additif :

- les cotisations cumulées des deux régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies (le régime de branche et le régime collectif d'entreprise), sont égales à 8 % du salaire brut plafonné à concurrence de huit fois le plafond de la Sécurité Sociale (dont 5 % à la charge de l'employeur et 3 % à la charge du bénéficiaire) ;
- les droits du régime additif à prestations définies, qui sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre des régimes à cotisations définies. Ces droits sont égaux, sous condition de présence au terme, au produit d'un taux de pension compris entre 0,125 % et 0,30 % par trimestre d'ancienneté, dans la limite de 120 trimestres, et de la rémunération de référence.

Ce régime de retraite supplémentaire à prestations définies répond aux recommandations du Code AFEP-MEDEF ainsi qu'aux anciennes dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de Commerce qui, pour les périodes concernées, limitaient le rythme d'acquisition des droits des régimes à prestations définies à 3% par an (texte abrogé par l'ordonnance n°2019-1234 du 27 novembre 2019).

En tout état de cause, à la liquidation, la rente totale de retraite est plafonnée, tous régimes confondus, à 70 % de la rémunération de référence par application du règlement de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Crédit Agricole Assurances.

Dans le cadre de la loi PACTE et conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019, le régime additif à prestations définies a été définitivement fermé depuis le 4 juillet 2019 et les droits conditionnels qu'il procure ont été cristallisés au 31 décembre 2019.

Les droits constitués au sein du Groupe antérieurement à la date d'effet du règlement de 2011, sont maintenus conformément aux dispositions du règlement et se cumulent le cas échéant, avec les droits nés de l'application du règlement en vigueur pour le calcul du plafonnement de la rente versée.

Ainsi, aucun droit supplémentaire au titre du régime de retraite supplémentaire à prestations définies ne sera octroyé au titre des périodes d'emploi postérieures au 1er janvier 2020. Les droits constitués au titre des périodes d'emploi antérieures au 1er janvier 2020 continueront à être calculés sur le salaire de fin de carrière, dans les conditions prévues par le régime, et le bénéfice de ces droits passés reste aléatoire et soumis à condition de présence.

Depuis le 1er janvier 2020, Crédit Agricole Assurances a déployé un nouveau dispositif d'épargne à vocation retraite, mis en place par Crédit Agricole S.A., et qui permettra la constitution d'un capital de façon progressive avec l'aide de l'entreprise. Ce dispositif est constitué d'un régime à cotisations définies Article 82 et d'attributions gratuites d'actions. Une partie de ce capital évoluera ainsi au gré de la performance du Groupe, renforçant l'alignement avec les objectifs de croissance forte et durable de la stratégie d'entreprise du Groupe.

B.1.3.2.3 Prime de performance sur objectifs des Cadres et Non Cadres

Les primes de performance reposent sur l'évaluation précise des résultats obtenus par rapport aux objectifs spécifiques de l'année (combien) en tenant compte des conditions de mise en œuvre (comment). Elles ne rémunèrent pas la réalisation des missions liées à la fonction.

Le degré d'atteinte ou de dépassement des objectifs est le point central pris en compte pour l'attribution des primes de performance ; mais il est accompagné d'une appréciation qualitative sur la manière dont les objectifs ont été atteints (en termes d'autonomie, d'implication, d'incertitude, de contexte...) et au regard des conséquences pour les autres acteurs de l'entreprise (manager, collègues, autres secteurs...).

La prise en compte de ces aspects permet de différencier l'attribution des primes selon les situations. L'évaluation est formalisée dans le cadre d'un entretien annuel d'évaluation.

En synthèse, la prime de performance est variable d'un collaborateur à l'autre (y compris au sein d'une même catégorie) et d'une année sur l'autre. Cette variabilité pouvant aller jusqu'à zéro.

B.1.3.2.4 Rémunération des personnels identifiés

La détermination des collaborateurs en tant que personnel identifié relève d'un processus conjoint entre la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, la Conformité et la Direction des Ressources Humaines. Ce processus est sous la supervision du Comité des Rémunérations de Crédit Agricole S.A. Les collaborateurs dits « personnels identifiés » couvrent les collaborateurs appartenant à une catégorie de personnel susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque de par leurs fonctions exercées, à savoir :

- les mandataires sociaux et dirigeants effectifs ;
- les membres du comité exécutif de Crédit Agricole Assurances ;
- le personnel exerçant les fonctions clés ;
- les responsables d'activité de souscription et de développement commercial ;
- les responsables des Investissements.

B.1.4 Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées

Les principales transactions significatives réalisées sur l'exercice 2024 sont les dividendes distribués pendant l'année 2024 (tels que présentés en partie A.1.5) et les emprunts obligataires conclus entre Crédit Agricole Assurances et sa société mère ou ses filiales. Il n'y a pas de transactions significatives avec les membres de la direction.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Le Groupe Crédit Agricole Assurances a formalisé les règles d'appréciation et de justification de la compétence (individuelle et collective) et de l'honorabilité des personnes visées (Conseils d'Administration, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés) au sein de la « politique de compétence et d'honorabilité des compagnies d'assurance du Groupe Crédit Agricole ».

Cette politique est revue annuellement et modifiée si un évènement le justifie tel qu'une modification de règles d'appréciation et de justification de la compétence et de l'honorabilité.

B.2.1 Dispositions du Groupe Crédit Agricole Assurances en matière de compétence et d'honorabilité

B.2.1.1 Dispositions en matière de compétence

B.2.1.1.1 Appréciation de la compétence

L'appréciation de la compétence collective se fait au regard de l'ensemble des qualifications, des connaissances et des expériences du Conseil d'Administration du Groupe Crédit Agricole Assurances. Elle tient compte des différentes tâches confiées à chacun de ces membres, afin d'assurer une diversité de qualifications, de connaissances et d'expériences propre à garantir une gestion et une supervision professionnelles de l'entreprise.

Concernant, l'appréciation de la compétence individuelle :

- Pour les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés, elle tient compte des diplômes, de l'expérience de manière proportionnée aux attributions. Elle se base également sur l'existence des mandats antérieurs et sur l'ensemble des formations suivies tout au long du mandat ;
- Pour les administrateurs, elle est un moyen d'appréciation pour les fonctions individuelles qui leur sont attribuées mais aussi pour la détermination de la compétence collective.

B.2.1.1.2 Domaine de compétence

La compétence collective du Conseil est évaluée à partir d'une appréciation individuelle de chaque membre. Les administrateurs doivent disposer collectivement des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de marchés de l'assurance et de marchés financiers, de stratégie de l'entreprise et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle et d'exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance, ainsi que dans le domaine sociétal et environnemental. Les compétences par domaine sont décrites dans la politique.

B.2.1.2 Dispositions en matière d'honorabilité

L'honorabilité est appréciée en vérifiant que chaque personne n'a pas fait l'objet de condamnation pour : blanchiment, corruption, trafic d'influence, détournement de biens, trafic de stupéfiants, fraude fiscale, faillite personnelle, etc. La réputation des personnes ainsi que leur intégrité sont aussi des éléments à prendre en considération dans l'évaluation.

En cas de non honorabilité, les personnes faisant l'objet d'une condamnation cesseront leur activité dans un délai d'un mois à compter de la date à laquelle la décision de justice est définitive.

La preuve demandée pour justifier de l'honorabilité consiste, *a minima*, en la production d'un extrait d'un casier judiciaire ou à défaut un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente.

B.2.1.3 Dispositions en matière de notification auprès de l'autorité de contrôle

L'ensemble des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés en activité fait l'objet d'une notification à l'autorité de contrôle ainsi que toute nomination ou renouvellement de poste.

La Direction Juridique de chaque entité est en charge de recenser les informations nécessaires pour préparer les dossiers de notification auprès de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR).

B.2.2 Processus d'appréciation et de justification de la compétence et de l'honorabilité

B.2.2.1 Dispositif d'appréciation de la compétence

B.2.2.1.1 Compétence individuelle

L'appréciation s'appuie essentiellement sur les expériences acquises (fonction actuelle, mandats antérieurs, etc.) et les principes d'appréciation retenus se basent sur les éléments suivants :

- dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés : l'appréciation de leur compétence, sur l'ensemble des domaines énoncés ci-dessus s'agissant des dirigeants effectifs et sur leur domaine de responsabilité pour les responsables des fonctions clés, se fait au regard de leurs diplômes, des mandats antérieurs, des expériences, des formations suivies qui sont détaillés dans le cadre du dossier d'agrément transmis à l'ACPR pour leurs fonctions exercées au sein d'une compagnie d'assurance ;
- administrateurs : l'appréciation de leur compétence sur l'ensemble des domaines cités précédemment se fait au regard de leurs diplômes, des mandats antérieurs et de leurs expériences et des agréments au titre des fonctions de dirigeants exercées.

Pour le recensement des diplômes, des mandats, des expériences et des formations suivies, un support a été mis en place. Ce support intitulé « fiche de synthèse des expériences et des compétences » est complété pour chaque administrateur.

B.2.2.1.2 Compétence collective

En complément du support « fiche de synthèse des expériences et compétences » demandé pour l'appréciation de la compétence individuelle, un questionnaire permettant d'évaluer le niveau de compétence attendu pour chacun des thèmes est déployé annuellement auprès des administrateurs. Ce questionnaire est intitulé « auto-évaluation des connaissances liées à Solvabilité 2 ».

B.2.2.2 Plan de formation

L'analyse des résultats des évaluations des compétences réalisées permet de déterminer les plans de formations à mettre en œuvre.

- dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés : dans le cadre de la prise de fonction et suivant les besoins identifiés, des plans de formations peuvent être proposés et suivis par les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés à titre individuel ;
- administrateurs : le plan de formation proposé est identique pour tous les membres d'un même conseil. Néanmoins, des zooms sur des aspects spécifiques peuvent être réalisés sur demande d'un administrateur ce qui peut venir étayer le plan de formation collectif ou ces formations peuvent être dispensées à titre individuel.

B.2.2.3 Dispositif d'appréciation de l'honorabilité

Le Secrétariat Général de Crédit Agricole Assurances et sa Direction Juridique apporte la preuve de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés.

Pour ce faire, en complément de la production d'un extrait de casier judiciaire ou d'un document équivalent, une déclaration sur l'honneur est transmise aux administrateurs, aux dirigeants effectifs et aux responsables des fonctions clés pour signature afin de justifier de leur honorabilité.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 Dispositif de gestion des risques

Pour conduire sa stratégie, tout en maîtrisant ses risques, le Groupe Crédit Agricole Assurances se fixe un cadre d'appétit pour le risque comprenant des indicateurs stratégiques relatifs à la solvabilité, au résultat et à la valeur, lesquels se déclinent en indicateurs clés par nature de risques constituant le socle du cadre de risques du Groupe.

Le cadre de risques, revu annuellement, formalise le dispositif d'encadrement et de surveillance des risques auxquels le Groupe Crédit Agricole Assurance est exposé de par son activité (risques financiers, risques techniques et risques opérationnels) et notamment l'ensemble des limites et seuils d'alerte afférents. Le cadre d'appétit pour le risque, le cadre de risque ainsi que l'actualisation des politiques Solvabilité 2, sont validés par le Conseil d'Administration du Groupe Crédit Agricole Assurances, après examen des indicateurs et limites majeurs par le Comité des Risques du Groupe Crédit Agricole (émanation du Comité Exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par son Directeur Général).

Tout franchissement d'une limite ou d'un seuil d'alerte de la déclaration d'appétit pour le risque, ainsi que, le cas échéant, les mesures correctives associées, sont notifiés à la Direction Générale, au Conseil d'Administration du Groupe Crédit Agricole Assurances et à la Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole. Ce dispositif de gestion des risques est complété par le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) comme présenté ci-dessous dans la section B.3.2.

La cartographie des risques constitue l'outil permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité, et a fortiori le Groupe, sont exposés. Elle est élaborée à partir des sources d'information disponibles et des systèmes de mesure existants qui ont été normés au sein du Groupe Crédit Agricole Assurances : tableaux de bord des risques, identification des risques majeurs, cartographie des risques opérationnels, résultats des contrôles permanents, de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, constats des missions d'audit, analyses en provenance des différents métiers.

Par ailleurs, le cadre de risques est complété d'un corpus risques comprenant les politiques Solvabilité 2.

Chaque année, la cartographie des risques fait l'objet d'une réévaluation pilotée par la Direction des Risques, intégrant notamment l'évolution du profil de risque.

Au-delà de l'identification des expositions aux risques spécifiques au Groupe, la Direction des Risques exerce, en lien notamment avec les autres fonctions clés, une veille permanente sur les risques relatifs aux activités d'assurance. Cette veille s'alimente de nombreuses sources (recherches économiques, analyses internes et externes, études publiées par l'ACPR, l'EIOPA...).

Outre le dispositif de seuils et limites, les risques financiers sont pilotés par le Groupe Crédit Agricole Assurances via :

- des analyses des risques financiers et des émissions d'avis pour compte commun, notamment ceux portant sur la politique financière de CAA et sur les investissements réalisés en direct par la Direction des Investissements, sur décision du Directeur Général du Groupe Crédit Agricole Assurances dans le respect d'un schéma délégataire ;
- des revues de portefeuilles par type d'actifs (portefeuilles obligataires, actions, immobilier...) ;
- un corpus de procédures et de politiques de risques, applicable aux mandats de gestion confiés par les entités à Amundi, la société de gestion d'actifs du Groupe Crédit Agricole.

Les autres types de risques sont également gérés selon un prisme Groupe, avec une coordination et une consolidation impulsées au niveau Groupe (risques techniques et de modèles, risques climatiques et environnementaux, risques opérationnels y compris IT).

La surveillance et le pilotage des risques Informatique, Cybersécurité et PCA relatifs aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sur le périmètre du Groupe Crédit Agricole Assurances sont centralisés, sous l'égide du MRSI (Manager des risques SI) et sont dissociés du pilotage opérationnel de ces risques, placé sous l'égide du CISO (Chief Information Security Officer), et également centralisé. Le rôle de deuxième regard du MRSI s'étend, en outre, à la sécurité des biens et des personnes. Le MRSI est également en charge de la continuité d'activité. Le cadre de la gestion des risques TIC relatif au règlement européen DORA (Digital Operational Resilience Act), est inscrit dans la Stratégie de Résilience Opérationnelle Numérique (SRON) du Groupe CAA validée par le Comité Sécurité Groupe CAA.

La stratégie de résilience opérationnelle repose sur trois objectifs fondamentaux :

- Anticipation et prévention ; Renforcer des capacités et des compétences avancés pour prévoir et prévenir les incidents opérationnels, en renforçant les dispositifs de cyber sécurité et en assurant une veille technologique continue ;
- Réactivité et gestion de crise : Mettre en place des dispositifs et des procédures de gestion de crise pour répondre rapidement et efficacement aux incidents, tout en minimisant leur impact sur la continuité d'activités et les assurés ;
- Adaptation et continuité : instaurer une culture d'adaptation et de continuité en formant les métiers et en adaptant continuellement les processus et infrastructures aux nouvelles menaces et technologies émergentes.

Le RFGR est la fonction de contrôle du cadre de gestion du risque lié aux TIC, au sens du règlement DORA.

Le Comité Exécutif de Crédit Agricole Assurances est informé des éléments d'actualité en matière de risques mensuellement par un « Flash Risques », qui est complété chaque trimestre par le tableau de bord Risques Groupe. Il permet de surveiller le profil de risque du Groupe et d'en identifier les éventuelles déviations. Les différents risques et le respect des limites consolidées afférentes font, également, l'objet de *reportings* dédiés.

Crédit Agricole Assurances s'est doté d'instances permettant de piloter de manière cohérente les risques au niveau du Groupe : Comex Risques et du Contrôle Interne du Groupe, qui assure, dans le respect des normes de contrôle interne du Groupe Crédit Agricole, la coordination des quatre fonctions clés, Comité bimensuel de Surveillance des Risques permettant aux responsables Risques des filiales et aux responsables des pôles d'expertise de signaler les points d'alerte observés, Comité mensuel des Risques Financiers, Comité Stratégique de Réassurance CAA.

Par ailleurs, un Comité des Modèles Assurantiels, coprésidé par les responsables de la Fonction Gestion des Risques et de la Fonction Actuarielle du Groupe CAA, valide le dispositif de maîtrise des risques de modélisation et assure son pilotage par délégation de la Direction Générale. Ce comité est garant du suivi et de l'évaluation des risques de modélisation du Groupe CAA.

B.3.2 Dispositif ORSA

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est organisé au niveau de chaque entité et, de façon consolidée, au niveau du Groupe. Il est placé sous la responsabilité de la Fonction Gestion des Risques, avec la contribution de la Direction Financière, de la Fonction Actuarielle et de la Conformité, et s'appuie sur le dispositif de gestion des risques existant (cadre de risques notamment).

La démarche ORSA est intégrée au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit pleinement dans les processus décisionnels en place, au niveau stratégique, au niveau du pilotage et au niveau opérationnel. Ainsi, le Groupe conduit l'exercice ORSA de manière synchronisée avec le processus budgétaire et le plan pluriannuel et en utilise les résultats et analyses pour actualiser, en cohérence avec les éléments budgétaires et le Capital Planning, son cadre d'appétit pour le risque et ses politiques métiers.

L'ORSA Groupe est réalisé annuellement. Il est alimenté à partir des calculs et des éléments produits par les entités au niveau solo, fondés sur l'utilisation de la formule standard. En cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risque, des exercices ponctuels infra annuels peuvent être déclenchés.

La cohérence globale est assurée par le cadre normatif de référence défini par le Groupe Crédit Agricole Assurances :

- une politique interne ORSA du Groupe Crédit Agricole Assurances ;
- des *guidelines* ORSA prospectifs Groupe qui fixent notamment des points structurants de méthodologie ;
- des scénarios ORSA Groupe validés par le conseil et appliqués par l'ensemble des entités et établis en lien avec le profil de risque consolidé du Groupe Crédit Agricole Assurances, complétés par les compagnies avec des scénarios spécifiques, afin de capter des risques significatifs à leur niveau mais non couverts par le jeu des scénarios Groupe ;
- un ensemble d'indicateurs partagés au niveau du Groupe pour alimenter le socle commun minimum du tableau de bord Groupe et entités et ainsi faciliter l'évaluation du profil de risque à chacun des niveaux, l'agrégation des indicateurs et leur analyse.

La politique ORSA du groupe Crédit Agricole Assurances, validée par son Conseil d'Administration, rappelle les éléments clés de la démarche ORSA et l'articulation entre le Groupe et ses filiales.

Pour l'ORSA 2024, qui a couvert les trois évaluations réglementaires du besoin global en solvabilité, de conformité permanente et d'adéquation du profil de risques aux hypothèses sous-jacentes à la formule standard, les scénarios retenus pour les évaluations prospectives ont été axés principalement sur des stress financiers, compte tenu de la prédominance des risques financiers pour le Groupe Crédit Agricole Assurances, et ont tenu compte également des risques non couverts par la formule standard. Ils ont visé à analyser les conséquences de situations pénalisantes telles qu'une baisse importante des actifs de diversification, dans un contexte de taux croissant avec un repli du marché immobilier, un écartement des spreads, une situation de taux élevés associée à des demandes de rachat sur les contrats d'assurance vie. Pour chacun de ces scénarios, les hypothèses d'activité ont été adaptées afin de prendre en compte le comportement probable des assurés.

En complément, et pour la 1^{ère} fois un scénario climatique combinant des risques physiques et de transition a été mené par le Groupe et ses filiales de manière à évaluer les impacts sur un horizon ORSA. Pour cet exercice, le Groupe Crédit Agricole Assurances s'est appuyé sur le cadre méthodologique du stress test ACPR 2023 en adaptant certains aspects.

Enfin, certaines compagnies ont par ailleurs joué des scénarios spécifiques soit climatiques, soit portant sur d'autres facteurs de risques auxquels elles sont exposées, qu'elles ont partagé avec le Groupe.

L'ensemble de ces travaux fournissent des éléments sur les besoins de financement du Groupe, en qualité et en quantité, qui permettent de définir les opérations éventuelles de financement à mettre en place si ces scénarios se produisent (ceci est commenté dans le chapitre « E. Gestion du capital »). Ils aident aussi à identifier les leviers d'actions en cas d'évolution vers l'un des scénarios adverses.

B.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne vise à assurer la maîtrise des activités et des risques de toute nature auxquels l'entité est exposée, permettant la régularité (au sens de la réglementation et en tenant compte de la révision de l'arrêté du 3 novembre 2014 survenue en 2021), la sécurité et l'efficacité des opérations.

Crédit Agricole Assurances s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat de contrôle interne dont l'organisation répond aux principes communs suivants :

- une Direction Générale directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- une couverture exhaustive des activités, des risques et des responsabilités des différentes parties prenantes ;
- une définition claire des tâches qui comprend une séparation effective des fonctions d'engagement et des fonctions de contrôle et des processus de décision fondés sur des délégations formalisées et à jour ;
- des normes et procédures formalisées et actualisées ;
- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- un système de contrôle permanent articulé selon le principe des deux lignes de défense intégrées dans le traitement des opérations. Le premier niveau de contrôle est exercé par les fonctions opérationnelles qui peuvent s'appuyer sur des équipes dédiées. Un niveau de contrôle indépendant est exercé par la Fonction Gestion des Risques Groupe, la Fonction Actuarielle et la Fonction Vérification de la Conformité. Ces deux niveaux constituent le contrôle permanent. Le troisième niveau de contrôle est exercé par la Fonction d'Audit Interne (Inspection Générale ou l'Audit) et assure un contrôle périodique ;
- une information régulière du Directeur Général et du Conseil d'Administration sur le respect du cadre de risques et le respect des limites fixées ainsi que sur les résultats du contrôle interne et la mise en œuvre des actions associées, dans une démarche de remédiation.

Le déploiement du dispositif de contrôle interne répond notamment aux objectifs suivants :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, les normes professionnelles et déontologiques et les normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et des erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables ;
- maîtrise et conformité réglementaire des données utilisées dans le cadre des processus clés de Solvabilité 2 et en particulier du pilier 1.

Les plans de contrôle permanent comprennent :

- des plans de contrôle locaux ciblant en priorité les processus critiques et les risques majeurs identifiés dans la cartographie des risques et ;
- un référentiel de contrôles « clés » faitier établi par la Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole, portant sur la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de surveillance et maîtrise des risques.

Quatre intervenants distincts veillent à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect de ces principes, sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole Assurances :

- le Responsable de la Fonction de Gestion des Risques (RFGR) Groupe, responsable à la fois du dispositif de contrôle permanent et de la maîtrise des risques, qui s'appuie sur les RFGR des filiales, acteurs de plein exercice dans leurs entités ;
- le Responsable de la Fonction de Vérification de la Conformité (RFVC) Groupe Crédit Agricole Assurances qui s'appuie sur les RFVC des filiales internationales et des filiales françaises ;
- Le Responsable de la Fonction clé Actuarielle qui intervient notamment sur la qualité des données et la validation des provisions techniques prudentielles ;
- Le Contrôle Périodique (Fonction clé Audit Interne) qui intervient sur l'ensemble du Groupe Crédit Agricole Assurances, selon un mode de fonctionnement régi par la politique d'audit.

La Fonction Gestion des Risques interagit régulièrement avec l'Audit Interne lors de la préparation des missions, et lors de la restitution. Les constats et recommandations émis alimentent les plans d'actions et sont utilisés pour actualiser la cartographie des risques. De la même façon, elle travaille en étroite collaboration avec la Fonction Actuarielle, ce qui participe à la maîtrise des risques de modélisation.

Le responsable de la Fonction Gestion des risques du Groupe Crédit Agricole Assurances s'assure de la bonne supervision des responsables de la Fonction des risques des entités du Groupe Crédit Agricole Assurances, notamment par la participation (directe ou déléguée) aux Comités Risques et Contrôle Interne des entités. Ce pilotage de niveau Groupe s'exerce également par la conduite des projets réglementaires.

La Fonction Gestion des Risques s'articule avec la Fonction de Vérification de la Conformité dans le cadre des contrôles permanents de second niveau.

Les domaines de la conformité sont encadrés au niveau du Groupe Crédit Agricole par le corpus « FIDES ». La Fonction de Vérification de la Conformité de Crédit Agricole Assurances s'assure de la bonne déclinaison de ce corpus sur chaque entité et définit avec les métiers le plan de contrôle permanent visant à la maîtrise des risques de non-conformité identifiés lors de l'établissement ou de l'actualisation de la cartographie des risques. L'animation du dispositif de conformité, qui répond à l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe Crédit Agricole Assurances et éviter les impacts liés à une infraction au regard des réglementations applicables (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), comprend également des actions de sensibilisation. La Fonction de Vérification de la Conformité émet des avis lors du lancement de nouveaux produits ou nouvelles activités, dont le processus d'approbation est sécurisé par les comités nouvelles activités et produits mis en place dans chaque entité, ainsi que lors de projets d'investissement.

Les dispositifs de conformité du Groupe Crédit Agricole Assurances font l'objet d'un bilan annuel qui récapitule les principales actions menées notamment pour améliorer le dispositif et présente le plan d'actions de conformité pour l'année à venir.

Le Responsable de la Conformité du Groupe Crédit Agricole Assurances s'assure de la bonne supervision des Responsables de la Fonction de Vérification de la Conformité des entités du Groupe Crédit Agricole Assurances, notamment par la participation (directe ou déléguée) aux Comités Risques et Contrôle Interne des entités. Ce pilotage de niveau Groupe s'exerce également par la conduite des projets réglementaires.

La Fonction de Vérification de la Conformité contribue, en articulation de la Fonction Gestion des Risques, à l'accompagnement des réseaux distributeurs (Caisses régionales et LCL) en particulier par la définition d'un plan de contrôle type pour l'activité d'assurances, conçu avec les distributeurs et validé par les instances du Groupe Crédit Agricole.

La Fonction Actuarielle contribue à l'efficacité globale du dispositif notamment en informant de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles, en émettant des « avis actuariels » sur la politique globale de souscription et sur les dispositions prises en matière de réassurance. Elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital (SCR/MCR) et l'ORSA (cf. précisions au chapitre « B.6 Fonction actuarielle »).

Le représentant de la Ligne Métier Juridique assure le contrôle de la conformité aux dispositions législatives et réglementaires et participe également au dispositif de contrôle interne.

Le pilotage de niveau Groupe s'exerce à travers des instances de coordination et couvre également la conduite des projets réglementaires lancés par le Groupe Crédit Agricole.

Enfin, le Comité Risques et Contrôle Interne du Groupe Crédit Agricole Assurances, présidé par la Direction Générale, constitue l'instance de coordination des quatre fonctions clés. Des restitutions de l'ensemble des quatre fonctions clés y sont réalisées mensuellement.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.1 Principe général

La Fonction Audit Interne exerce ses activités dans le respect de la Politique d'Audit Interne approuvée en 2024 par le Conseil d'Administration du Groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales. Cette politique – qui s'inscrit pleinement dans le cadre issu de la directive Solvabilité 2 – fait l'objet d'une révision annuelle. Elle est également conforme aux principes et standards établis par la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe Crédit Agricole (LMAI).

La Fonction Audit Interne est mutualisée depuis 2010 au sein de la Direction de l'Audit Interne de Crédit Agricole Assurances (DAA). Dotée de 35 collaborateurs à Paris, elle s'appuie aussi sur les moyens et normes méthodologiques de la LMAI. La DAA assure la couverture de l'ensemble du périmètre de surveillance consolidé du Groupe Crédit Agricole Assurances. Elle contrôle également en direct les filiales de Crédit Agricole Assurances en France et intervient dans le réseau international en s'appuyant le cas échéant sur les unités d'audit locales (14 collaborateurs au total) en Italie (CA Vita, CA Assicurazioni), au Japon (CA Life Japan), en Pologne (CA T.U., CA Zycie), en Espagne (Abanca Seguros Generales) et au Portugal (Mudum Seguros).

B.5.2 Missions de la Fonction audit interne

La DAA exerce la « Fonction d'Audit Interne » du Groupe Crédit Agricole Assurances au sens de la directive Solvabilité 2 et le « Contrôle Périodique » au sens de l'article 17 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié par l'arrêté du 25 février 2021. Elle mène des missions d'audit, sur pièces et sur place, au sein de l'ensemble des unités du périmètre de contrôle interne du Groupe Crédit Agricole Assurances (absence de « sanctuaire »). Son périmètre d'intervention couvre ainsi la totalité des entités, activités, processus et fonctions relevant du périmètre de contrôle interne du Groupe Crédit Agricole Assurances en France et dans le réseau international. Il couvre également la gouvernance et les activités des trois autres fonctions clés au sens de la directive Solvabilité 2. Il porte enfin sur les prestations externalisées de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié par l'arrêté du 25 février 2021 et des orientations de l'ABE sur l'externalisation.

L'élaboration du plan d'audit annuel repose sur une cartographie des risques tenant compte de la totalité des activités et de l'ensemble du système de gouvernance, ainsi que de l'évolution attendue des activités. Elle donne lieu, aux niveaux du Groupe et de chacune des filiales, à l'élaboration d'un plan d'audit pluriannuel visant une revue complète des activités sur une durée maximale de cinq ans (la fréquence de revue pouvant être plus courte selon l'évaluation des risques). Le plan d'audit est revu annuellement par le Comité d'Audit et des Comptes pour validation par le Conseil d'Administration.

Les missions effectuées par la DAA correspondent à des missions d'assurance au sens des normes professionnelles et non de conseil. Elles ont pour objet de s'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du système de gestion des risques et du système de contrôle interne, et notamment :

- de la correcte mesure et maîtrise des risques liés à l'exercice des activités du Groupe Crédit Agricole Assurances (identification, enregistrement, encadrement, couverture) ;
- de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de contrôles permettant d'assurer la fiabilité et l'exactitude des informations financières, de gestion et d'exploitation des domaines audités, en conformité avec le cadre normatif et les procédures en vigueur ;
- de la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées (y compris suite aux missions des Autorités de Supervision ou de l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole) ;
- d'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement général de l'organisation.

Elles permettent ainsi de fournir aux membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB) du Groupe Crédit Agricole Assurances et de ses entités, ainsi qu'à la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe Crédit Agricole, une opinion professionnelle, indépendante et objective sur le fonctionnement, le système de gestion des risques et le système de contrôle interne des entités du Groupe Crédit Agricole Assurances.

B.6 Fonction actuarielle

La Fonction Actuarielle du Groupe Crédit Agricole Assurances est organisée conformément aux exigences réglementaires de Solvabilité 2. Elle assure la coordination et l'animation des Fonctions Actuarielles des entités et s'appuie sur le principe de subsidiarité : chaque entité du Groupe Crédit Agricole Assurances organise sa Fonction Actuarielle en fonction de ses propres spécificités et selon les attentes des régulateurs ou superviseurs locaux.

Pour formuler ses conclusions et ses recommandations, la Fonction Actuarielle du Groupe Crédit Agricole Assurances s'appuie sur sa revue des sujets spécifiques Groupe et sur les revues des Fonctions Actuarielles de chaque entité.

La Fonction Actuarielle de chaque entité a pour principales missions :

- de coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- de contribuer au système de gestion des risques en particulier concernant la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital et de l'ORSA.

La Fonction Actuarielle du Groupe Crédit Agricole Assurances soumet annuellement aux instances de gouvernance son rapport de fonction actuarielle Groupe Crédit Agricole Assurances, qui recense :

- son processus d'interaction avec les Fonctions Actuarielles des entités ;
- ses conclusions sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles et sur l'évaluation de la solvabilité ;
- tous les travaux menés par la Fonction Actuarielle et leur résultat, en indiquant clairement toute défaillance et en émettant des recommandations sur la manière d'y remédier.

La Fonction Actuarielle du Groupe Crédit Agricole Assurances :

- anime trimestriellement un comité des Fonctions Actuarielles dont le rôle est d'assurer la coordination des Fonctions Actuarielles Groupe et celles des entités ;
- intervient au sein des comités clés du système de gestion des risques et du système de contrôle interne.

B.7 Sous-traitance

B.7.1 Principes généraux et objectif de la politique de sous-traitance du groupe

La Politique de sous-traitance présente notamment :

- La définition de l'externalisation ainsi que les critères permettant de qualifier une externalisation de « critique ou importante » ou de « simple » ;
- La gouvernance mise en place pour piloter les externalisations ;
- Le processus d'externalisation ainsi que les rôles et responsabilités des différents contributeurs ;
- Les lignes directrices du Groupe Crédit Agricole Assurances vis-à-vis de ses entités sur leur propre politique de sous-traitance ;
- Le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance.

Une stratégie d'externalisation, une procédure de gestion des risques liés à l'externalisation et une procédure de sous-traitance complète le corpus normatif.

La procédure d'externalisation détaille notamment le dispositif d'encadrement des externalisations d'un point de vue opérationnel et précise les rôles et responsabilités des parties prenantes.

B.7.2 Périmètre d'application de la politique de sous-traitance

La politique de sous-traitance du Groupe Crédit Agricole Assurances s'applique au Groupe Crédit Agricole Assurances, plus précisément, à toutes les entités du périmètre de surveillance consolidé Core de Crédit Agricole Assurances assujetties à la réglementation assurantielle ou bancaire.

B.7.3 Responsabilités associées à la politique de sous-traitance

Le Pilote des externalisations du Groupe Crédit Agricole Assurances est responsable de la mise à jour annuelle et de la mise en œuvre de la politique de sous-traitance du Groupe Crédit Agricole Assurances.

La politique de sous-traitance du Groupe Crédit Agricole Assurances est approuvée en Comité Risques et Contrôle Interne du Groupe Crédit Agricole Assurances ou en Comité Exécutif du Groupe Crédit Agricole Assurances, puis soumise au Conseil d'Administration pour validation.

➤ Filiales Crédit Agricole Assurances

Le pilote des externalisations de chaque entité Crédit Agricole Assurances est responsable de la mise à jour et de la mise en œuvre de la politique de sous-traitance au sein de son entité.

La politique de sous-traitance du Groupe Crédit Agricole Assurances est rendue d'application directe ou transposée par les différentes entités du Groupe Crédit Agricole Assurances.

Les politiques de sous-traitance des entités sont approuvées par la Direction Générale de chaque entité, selon son processus de gouvernance propre, et présentées à leur Conseil d'Administration pour validation.

La décision de sous-traiter une activité ou une fonction revient à chaque entité.

B.7.4 Registre des externalisations

Crédit Agricole Assurances tient à jour un registre qui contient l'ensemble des informations sur tous les dispositifs d'externalisations, y compris les accords d'externalisations intragroupe Crédit Agricole SA. :

- Informations sur les contrats de sous-traitance ;
- Informations sur les entités signataires du contrat ;
- Informations sur l'entité surveillée qui fait usage de l'externalisation ;
- Informations sur les prestataires de services ;
- Informations sur les fonctions externalisées y compris les données qui concernent le CLOUD ;
- Informations sur les sous-traitants ;
- Informations sur les prestataires de services alternatifs.

B.8 Autres informations

Néant.

C. PROFIL DE RISQUE

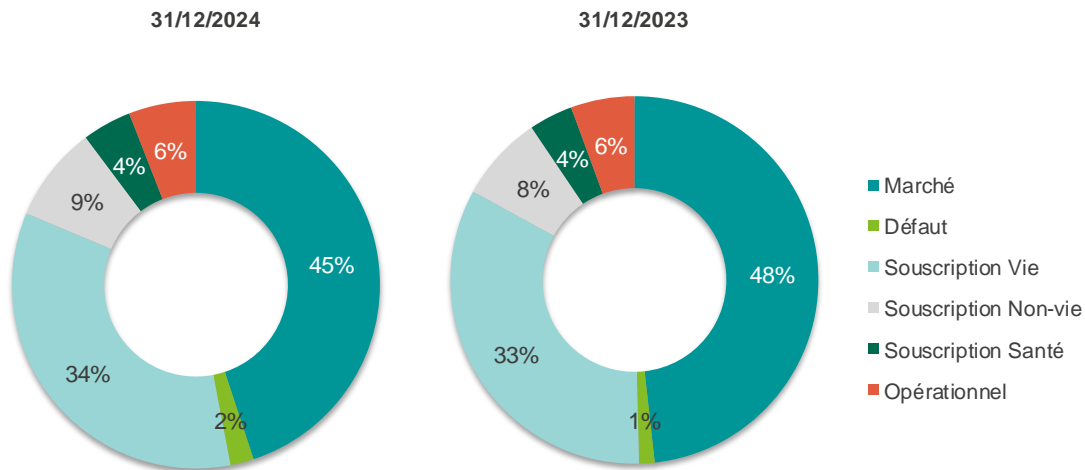
Le profil de risque de Crédit Agricole Assurances décrit par la suite dans cette section est établi à partir du processus d'identification des risques majeurs qui constitue l'outil principal permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité, et plus généralement le Groupe Crédit Agricole Assurances, est exposé. Ce profil de risque est utilisé comme base d'évaluation du besoin en capital du Groupe qui sera lui-même développé ultérieurement dans le chapitre « E. Gestion du capital » du rapport.

En raison de la prédominance de ses activités d'épargne et de retraite, les principaux risques du Groupe Crédit Agricole Assurances sont les risques de marché et de souscription vie et, dans une moindre mesure, les autres risques techniques ainsi que les risques opérationnels, tous pris en compte dans la formule standard de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Ces risques font également l'objet d'une analyse qualitative qui vient compléter l'approche quantitative de la formule standard dans l'identification des risques majeurs. Ce dispositif d'encadrement des risques permet en outre de maîtriser certains risques, qui ne sont pas pris en compte explicitement dans la formule standard (en particulier le risque de *spread* souverain, le risque de réputation et de dépendance vis-à-vis du Groupe Crédit Agricole, le risque climatique, le risque d'évolution de l'environnement légal et le risque stratégique), afin d'alerter la gouvernance si une déviation par rapport au cadre de gestion courante devait être observée. Le dispositif de maîtrise des risques s'appuie enfin sur les différentes politiques en place et des évaluations complémentaires réalisées dans le cadre de l'ORSA quantitatif.

Au regard des risques quantifiés par la formule standard à fin 2024, le besoin en capital (SCR) du Groupe Crédit Agricole Assurances s'élève à 12 890 millions d'euros.

L'exposition aux différents types de risques¹⁸, qui caractérise le profil de risque du Groupe Crédit Agricole Assurances dans le capital de solvabilité de base (BSCR) avant diversification, est composée en grande partie par les risques de souscription (47%) et dans une moindre mesure, par les exigences de capital au titre des risques de marché (45%).

Contribution des modules de la formule au SCR avant diversification



¹⁸ L'exposition aux risques se définit comme le capital de solvabilité requis de base (BSCR) avant diversification après absorption des pertes par les provisions techniques et intégrant le risque opérationnel.

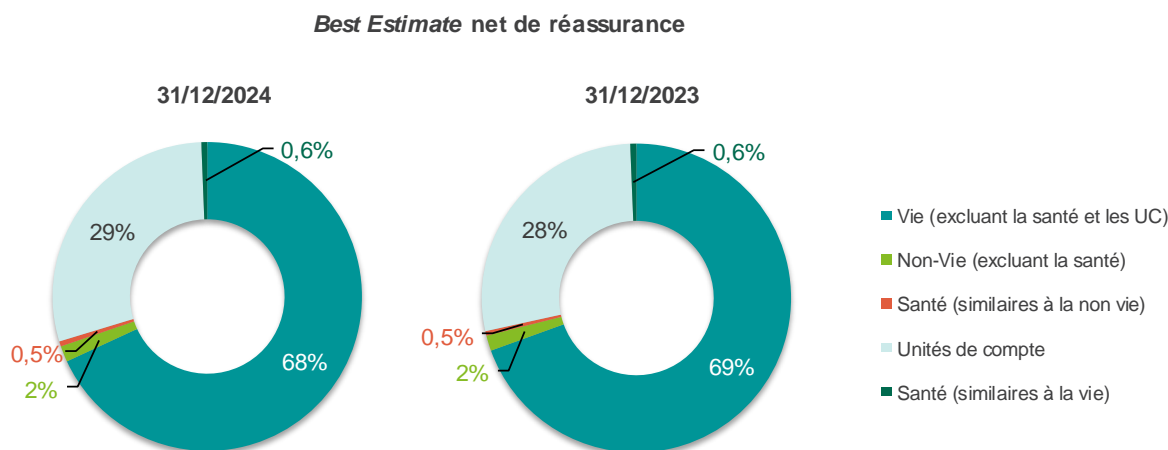
C.1 Risque de souscription

Le Groupe Crédit Agricole Assurances est présent, au travers de ses filiales en France et à l'international, sur les activités d'épargne / retraite, de prévoyance / emprunteur / assurances collectives et d'assurance dommages. A fin 2024, l'exposition aux risques de souscription représente 47% de l'exposition aux risques du Groupe, avec la répartition suivante entre les risques vie et non-vie :

- 34% des risques sont portés par les risques vie ;
- 8% par les risques non-vie ;
- 4% par les risques santé.

A noter, le risque de souscription qui avait fortement augmenté fin 2023 dans un contexte de très forte hausse des taux intervenue fin 2023, principalement en raison du risque de rachat massif vie dans la formule standard, s'est maintenu à un niveau élevé en 2024 vu le niveau de taux fin 2024.

L'activité d'épargne / retraite représente la part la plus significative des engagements « *Best Estimate* » du Groupe Crédit Agricole Assurances. Le « *Best Estimate* » net de réassurance de cette activité est globalement stable par rapport à 2023. Ce qui précède est illustré dans le graphique ci-dessous :



C.1.1 Exposition aux principaux risques

C.1.1.1 Risque de souscription vie

Les activités d'épargne / retraite exposent le Groupe au risque d'insuffisance des chargements prélevés pour couvrir les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs, au risque de mortalité et de longévité, mais surtout au risque de rachats.

En prévoyance et assurance des emprunteurs, le Groupe est plus particulièrement exposé aux risques biométriques (longévité, mortalité, incapacité, dépendance) et au risque santé.

Le risque de souscription vie constitue le second risque porté par le Groupe, représentant 34% de l'exposition aux risques à fin 2024, relativement stable par rapport à fin 2023. Il est plus stable par nature que le risque de marché et il bénéficie d'une meilleure diversification des risques.

C.1.1.2 Risque de souscription non-vie

Les risques de souscription « non-vie » sont principalement portés par l'assurance dommages. Crédit Agricole Assurances est à ce titre exposé au risque de fréquence et au risque exceptionnel, qu'ils aient pour origine le risque de catastrophe, notamment climatique, ou la survenance de sinistres individuels d'un montant élevé (« graves »).

Le risque de souscription non-vie constitue le quatrième risque porté par le Groupe avec un besoin en capital correspondant à 8% de l'exposition aux risques à fin 2024, relativement stable par rapport à 2023.

C.1.1.3 Risque de souscription santé

Le risque de souscription santé est principalement porté par l'assurance des emprunteurs pour les risques « similaires à la vie », et par les contrats Santé et Garanties des Accidents de la Vie pour les risques « similaires à la non-vie ».

Le Groupe Crédit Agricole Assurances est, à ce titre, principalement exposé au risque de fréquence et au risque exceptionnel (survenance de sinistres individuels d'un montant élevé), ainsi qu'aux risques biométriques (incapacité/invalidité). Le risque de souscription Santé constitue un risque secondaire pour le Groupe.

C.1.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

En assurance-vie (épargne), le principal risque identifié est le risque de rachat. La maîtrise de ce risque passe par une surveillance du comportement des assurés, par une politique de participation aux bénéfices concurrentielle et par une politique financière prudente, notamment dans la gestion des réserves.

Compte tenu des évolutions des marchés financiers depuis 2022 (hausse des taux), un suivi rapproché est en place. Les taux de rachat sont surveillés mensuellement par les entités concernées sur la base de données collectées de manière hebdomadaire ou bimensuelle, pour détecter des dérives conjoncturelles.

En assurance dommages, assurance des emprunteurs et en prévoyance, les risques d'anti-sélection et d'insuffisance de tarification sont maîtrisés par :

- une politique tarifaire appropriée ;
- la politique de souscription animée par les réseaux bancaires ou les partenaires financiers (par exemple en prévoyance, la sélection médicale et la limite des capitaux décès souscrits par produits et en cumul par assuré) ;
- la politique de gestion de sinistres assurée par des unités de gestion dédiées, des plateformes France ou multi-pays, ou déléguée à des prestataires locaux.

La politique de provisionnement développée dans chaque entité assure une bonne maîtrise du risque afférent. Les risques de catastrophes et de dérive de la sinistralité sont maîtrisés par la réassurance qui vise à protéger les fonds propres et contenir la volatilité du résultat.

Le rapport entre les sinistres - déclarés, liquidés ou provisionnés - et les primes acquises constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque et est comparé au ratio cible construit sur un scénario de sinistralité standard.

Le suivi des risques extrêmes et des risques de provisionnement passe par le suivi de la consommation d'un budget de sinistres climatiques et d'un budget de sinistres graves.

C.1.3 Principales concentrations

Les provisions techniques vie sont portées majoritairement par la principale entité vie du Groupe en France, Predica. Les provisions non-vie sont, quant à elles, majoritairement portées par la principale entité non-vie du Groupe Crédit Agricole Assurances, Pacifica. Au 31 décembre 2024, les activités vie, non-vie et santé représentent respectivement 73%, 18% et 9% de l'exposition aux risques de souscription, globalement stables par rapport à 2023 (74%, 17% et 9% en 2023).

En non-vie, le Groupe présente une grande diversité de métiers, avec six lignes d'activité principales qui constituent 93% des primes émises en 2024. L'activité incendie et autres dommages aux biens représente 29% des primes émises en 2024, et celle des frais médicaux, 22%.

C.1.4 Sensibilités

Le principal risque de souscription porté par Crédit Agricole Assurances est le risque de rachat, dont la sensibilité est testée de manière indirecte lors des analyses de sensibilité effectuées sur l'actif (courbes de taux obligataires) ou de manière plus directe dans le scénario de taux élevés accompagnés de rachats massifs, retenu au titre des scénarios de stress ORSA. Compte tenu de l'environnement actuel, ce stress affecterait la solvabilité et le résultat.

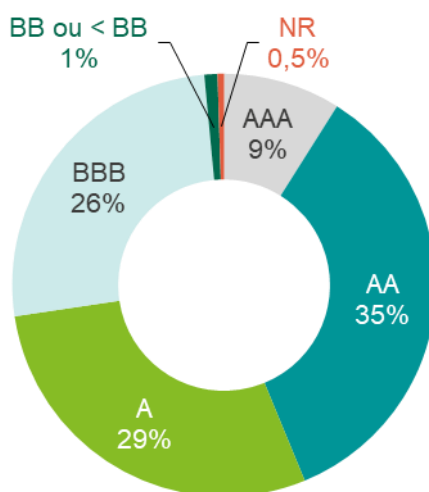
C.2 Risque de marché

Le risque de marché représente 45% de l'exposition aux risques du Groupe Crédit Agricole Assurances à fin 2024, du fait du montant des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés dans les activités d'épargne. Compte tenu de la composition des actifs financiers, le risque de marché provient principalement des risques sur actions, *spreads*, et actifs immobiliers.

C.2.1 Exposition aux risques

Le portefeuille obligataire¹⁹ du Groupe Crédit Agricole Assurances, hors unités de compte, est principalement constitué d'obligations notées AA (35%) et A (29%), comme le montre le graphique ci-après :

Exposition du portefeuille obligataire



L'exposition aux obligations souveraines (et garanties d'Etat) est concentrée principalement sur la France, l'Espagne et l'Italie. L'exposition aux dettes souveraines italiennes est détenue en grande partie par la filiale vie italienne du Groupe.

L'exposition au risque de change est marginale compte tenu des activités et de la politique de couverture du Groupe. La faible exposition au risque de concentration résulte de la politique de diversification en matière d'émetteurs mise en œuvre par le Groupe, dans le respect de limites de concentration.

C.2.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

Crédit Agricole Assurances gère ses placements de manière prudente. Le Groupe s'appuie à la fois sur les analyses faites par la Direction des Investissements, qui prend en compte le cadre d'appétit de Crédit Agricole Assurances, ainsi que sur des informations fournies par des sources externes (établissements financiers, gestionnaires d'actifs, agences de notation). Les différentes techniques de gestion et de réduction du risque exposées ci-après relèvent également de la mise en application de ce principe.

De plus, des dispositifs ont été mis en place pour prévenir tout conflit d'intérêt et sécuriser le processus en cas de nouveau type d'investissement.

C.2.2.1 Risque de taux

Pour faire face aux différents mouvements de baisse ou de hausse durable des taux d'intérêt, le Groupe Crédit Agricole Assurances dispose de différents leviers :

¹⁹ Périmètre : obligations détenues par le Groupe Crédit Agricole Assurances au périmètre consolidé IFRS avec transparence des fonds taux et actions, excluant les mises et prises en pension.

- une politique prudente de distribution aux assurés de participation aux bénéficiaires et la constitution de réserves (provision pour participation aux excédents - PPE) ;
- des programmes de couverture via des dérivés (caps pour la couverture à la hausse des taux, *floors*, *swaps* pour réduire le risque de réinvestissement en cas de baisse des taux) ;
- une politique commerciale adaptée : arrêt de la commercialisation des contrats à taux minimum garanti (TMG) depuis 2000 ;
- ajustement de la durée, en fonction de l'écoulement prévisionnel des passifs ;
- pilotage des liquidités et des actifs obligataires pouvant être cédés avec un faible impact en termes de moins-values.

Le Groupe Crédit Agricole Assurances et chacune des compagnies se sont dotés des indicateurs et des instances permettant de suivre ces leviers.

C.2.2.2 Risque de spread

Le risque de contrepartie, et d'évolution du *spread* rémunérant ce risque, est encadré par des limites sur la répartition des titres obligataires par notation.

L'analyse et le suivi rapproché du risque émetteur sont effectués par les équipes Risques d'Amundi (auxquelles est déléguée la gestion des portefeuilles). Des revues trimestrielles de portefeuille examinent les émetteurs individuellement et abordent également des thématiques sectorielles, pays ou en lien avec l'environnement économique ainsi que les points d'attention identifiés. Ces revues de portefeuille permettent une gestion active de ce risque : si nécessaire, un émetteur peut être mis sous surveillance (liste des émetteurs sur lesquels il est interdit d'investir) ou faire l'objet d'un programme de cessions pour risques.

C.2.2.3 Risque actifs de diversification

Des limites sont fixées globalement aux investissements de diversification et individuellement à chaque classe d'actifs (actions, immobilier, *private equity* et infrastructures, gestion alternative).

Ces actifs, s'ils sont susceptibles de procurer une rentabilité supérieure et d'apporter de la décorrélation, induisent un risque de valorisation et de provisionnement comptable (provision pour dépréciation durable), avec impact éventuel sur la rémunération des assurés. Ils sont donc contraints à la fois au niveau de leur part dans le portefeuille total et au niveau de leur volatilité.

C.2.3 Concentration

Le risque de concentration est maîtrisé par différents jeux de limites, calibrées selon la nature de la contrepartie :

- pour les souverains et assimilés, le Groupe Crédit Agricole Assurances prend en compte le poids de la dette dans le PIB et la notation pays ;
- pour les financières ou industrielles, le Groupe module les limites en fonction de la notation et les complète par une approche Groupe par émetteur ;
- pour le Groupe Crédit Agricole, la mesure de l'exposition inclut par prudence une quote-part des unités de compte obligataires, afin d'intégrer le risque potentiel de portage en cas de vague de rachats.

La consommation de ces limites est suivie mensuellement, afin d'informer, au niveau hiérarchique approprié, et de prendre les mesures de régularisation en cas de dépassement.

Compte tenu de ces mesures de gestion, l'exposition aux risques de concentration est relativement faible.

Hormis les obligations d'Etat françaises, espagnoles et italiennes, le Groupe Crédit Agricole représente la première concentration de Crédit Agricole Assurances à 3,4% des engagements réglementés.

Les investissements en actifs de diversification satisfont également à des règles de concentration unitaire et au sein d'une catégorie (poids des dix premières expositions « top 10 » par exemple pour l'immobilier physique).

C.2.4 Sensibilités

Des scénarios de stress relatifs aux risques financiers sont établis dans le cadre de l'ORSA et fournissent une vision prospective, sur l'horizon de projection, des indicateurs de solvabilité, en intégrant des hypothèses en matière notamment de distribution de dividendes, de financement, et en adaptant la collecte assurance-vie au comportement probable des assurés dans chacun des scénarios.

Lors de l'ORSA 2024, les scénarios de stress choisis, en lien avec le profil de risque du Groupe Crédit Agricole Assurances, ont considéré les approches suivantes :

- une croissance mesurée, une lente désinflation et un régime de taux modérément élevés ;
- une forte baisse des actifs risqués dans un contexte de taux sous tension ;

- une hausse des taux conjointe à une baisse des marchés boursiers, un écartement des spreads et un stress sur l'inflation ;
- une baisse sur les actions et un écartement des spreads souverains sans reprise significative à horizon de projection.

Crédit Agricole Assurances n'a pas retenu de scénario Groupe « taux bas » dans ses évaluations prospectives. En effet, le risque de taux bas est éloigné au regard de l'historique.

Les indicateurs se maintiennent à l'horizon de l'exercice ORSA mais se dégradent fortement en cas de crise économique ou de hausse plus marquée des taux.

Des analyses de sensibilités financières ont été également réalisées sur le ratio de solvabilité au 31 décembre 2024. Elles ont porté sur les principaux facteurs de risque pris isolément (actions, taux, *spread*), puis combinés.

Les hypothèses retenues sont décrites ci-après :

C.2.4.1 Sensibilités financières « *stand-alone* »

	Chocs retenus
Actions	-25%
Hausse des taux	+50 bps et +100 bps
Baisse des taux	-50 bps
Hausse des spreads govies	+75 bps
Hausse des spreads corporates	+75 bps
Volatilité des taux	Variable en fonction de la maturité
Volatilité des actions	Variable en fonction de la maturité

C.2.4.2 Sensibilité financière combinée

	Choc retenu
Hausse des taux	+50 bps
Baisse des actions	-25%
Baisse de l'immobilier	-10%

Le ratio de solvabilité du Groupe Crédit Agricole Assurances est sensible aux évolutions de taux, avec une dégradation en cas de hausse des taux en raison de l'impact du risque de rachat massif. Il est également sensible à une baisse des actions et à un écartement des *spreads*. Le stress le plus pénalisant hors effets combinés est l'écartement des *spreads* souverains. Le ratio de solvabilité reste toujours supérieur au seuil réglementaire dans chacun des scénarii.

C.3 Risque de crédit

C.3.1 Exposition aux risques

Le risque de défaut des contreparties constitue un risque mineur pour le Groupe Crédit Agricole Assurances puisqu'il représente 2% de l'exposition aux risques fin 2024. L'exposition peut provenir :

- des contreparties financières sur les instruments financiers à terme (défaut de la contrepartie à honorer ses engagements) utilisés en couverture ou sur les dépôts / liquidités en banque (défaut de la banque gestionnaire du compte de dépôt à honorer ses engagements) ;
- des contreparties de réassurance (défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient) ;
- des garanties reçues.

C.3.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

C.3.2.1 Contreparties financières

Les liquidités ne sont généralement pas laissées sur les comptes courants mais placées en OPCVM monétaires.

Les opérations de dérivés sur un marché de gré à gré, utilisées notamment dans le cadre d'une couverture prudente du risque de taux, tant à la hausse (portefeuille de *caps*) qu'à la baisse (*floors*, *swaps*, *swaptions*...), sont réalisées avec des contreparties sélectionnées pour la qualité de leur crédit. Comme ces opérations sont assorties de contrats de collatéral, avec des appels de marge quotidiens, le risque de contrepartie résiduel est marginal.

C.3.2.2 Contreparties réassurance

La maîtrise du risque de défaut des réassureurs repose sur des normes internes Groupe, à savoir :

- en premier lieu, la contractualisation avec des réassureurs satisfaisant à un critère de solidité financière minimum (A-), dont le respect est suivi tout au long de la relation ;
- des règles de dispersion des réassureurs (par traité) et de limitation de la concentration des primes cédées à un même réassureur, définies par chacune des compagnies qui en assure le suivi. Le Groupe surveille la concentration des primes cédées globalement, par réassureur ;
- une sécurisation des provisions cédées grâce à des clauses standards de nantissement.

C.3.3 Principales concentrations

Les opérations sur instruments dérivés du Groupe Crédit Agricole Assurances en portefeuille à fin 2024 ont été traitées avec une vingtaine de contreparties.

En matière de contrepartie de réassurance, hors réassurance interne, la plus forte concentration d'un réassureur représente environ 16% du total des primes cédées à la réassurance. Les cinq réassureurs externes les plus représentés, disposant de notations supérieures à A+, comptent au total environ 51% des primes réassurées.

C.4 Risque de liquidité

C.4.1 Exposition aux risques

Les compagnies doivent être en mesure de couvrir leurs passifs exigibles (notamment les rachats et les décès, pour l'assurance-vie). Le risque provient de l'éventualité d'avoir à concrétiser des moins-values pour y faire face (conditions défavorables de marché, choc de prestations).

C.4.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

D'une part, la liquidité est un critère de sélection des investissements : majorité de titres cotés sur des marchés réglementés, limitation des actifs par nature moins liquides comme l'immobilier physique, le *private equity*, les obligations non notées, les titres de participation, la gestion alternative.

D'autre part, des dispositifs de gestion de la liquidité, harmonisés au niveau du Groupe, sont définis par les compagnies, dans le cadre de leur gestion actif / passif, avec des indicateurs adaptés aux différents horizons (court terme, moyen terme, long terme). Pour les compagnies vie, le risque de liquidité est maîtrisé et encadré à partir de trois dispositifs :

- liquidité à long terme : suivi et limitation des *gaps* annuels de trésorerie, estimés sur le portefeuille en *run-off*, de manière à assurer la congruence entre les échéances à l'actif et les échéanciers des engagements au passif, à la fois en régime normal et en environnement stressé (vague de rachats / décès) ;
- liquidité à moyen terme : calcul d'un indicateur dit « taux de réactivité à 2 ans », qui mesure la capacité à mobiliser des actifs courts ou à taux variable en limitant les impacts en termes de perte en capital. Cet indicateur est comparé à un seuil minimum défini par chacune des compagnies pour être en mesure d'absorber une vague de rachats. Face au risque de rachats massifs en cas de forte hausse des taux, Crédit Agricole Assurances utilise également un Indicateur de Surveillance de la Liquidité (ISL) : il mesure en stress la liquidité à horizon un an avec des hypothèses sur l'actif qui sont celles d'un scénario de crise systémique et globale et, sur le passif, correspondent aux paramètres définis par le modèle standard Solvabilité 2 (pilier 1) et également utilisés par Crédit Agricole Assurances dans ses scénarios ORSA (pilier 2) ;
- liquidité à court terme : en cas d'incertitude sur la collecte nette, fixation de montants minimum de liquidités à une semaine et à un mois, avec un suivi journalier des rachats. Crédit Agricole Assurances dispose également d'un plan de gestion de crise de rachats.

Des mécanismes de gestion temporaire de la liquidité, en cas de situation exceptionnelle où les marchés seraient indisponibles, ont été également testés (test du circuit de liquéfaction des réserves pour Predica avec possibilité de mettre en pension des titres jusqu'à la BCE via Crédit Agricole S.A.).

Les compagnies vie analysent leurs *gaps* de trésorerie afin d'identifier les éventuelles maturités à privilégier ou au contraire à éviter (excédent de tombées, avec risque de taux lors du emploi). Elles suivent, via leur tableau de bord, leur ratio de réactivité et leur indicateur de surveillance de la liquidité, comparés aux seuils qu'elles se sont fixés. Elles surveillent également régulièrement les taux de rachat et les arbitrages entre le fonds euro et les unités de compte, de manière à mettre en place, en cas de stress avéré, un suivi à fréquence rapprochée.

Les compagnies non-vie conservent des liquidités dans des proportions dimensionnées pour répondre à un choc de passif, tenant compte de leur programme de réassurance.

C.4.3 Sensibilités

Les principales compagnies vie réalisent des stress visant à :

- simuler une crise de confiance dans un environnement perturbé (choc de rachats sur les provisions mathématiques des contrats qualifiés de moins stables associé à une décote des actifs, fonction de la nature, du *rating* et de la maturité du titre et à un temps de liquéfaction compris entre 1 et 6 mois) ;
- appréhender alors la résilience en termes de liquidité.

C.5 Risque opérationnel

C.5.1 Exposition aux risques

Le besoin en capital au titre du risque opérationnel s'établit à 1 294 millions d'euros fin 2024.

Les thématiques de risques récurrentes les plus sensibles concernent la mauvaise exécution ou gestion des processus (traitement informatique de la gestion des unités de compte notamment) et les dysfonctionnements de l'activité et des systèmes (sans nécessairement de pertes directes associées).

Les dysfonctionnements informatiques (défaut de conception et/ou réalisation de tests, défaillance des prestations informatiques), qui peuvent avoir des conséquences sur les délais de traitements et altérer des données sont généralement difficiles à valoriser. Une attention particulière est aussi portée à la sécurité des biens et des personnes.

L'exposition au risque Cyber est significative, notamment pour les prestations TIC confiées à des tiers. En 2024, CAA n'a pas subi de cyberattaque ayant impacté ses activités critiques ou importantes. Certains sous-traitants ont subi des cyberattaques avérées sans impact significatif pour CAA.

Les risques de non-conformité constituent également un enjeu majeur, compte tenu des sanctions auxquelles ils peuvent exposer le Groupe ainsi que du risque de réputation qu'ils peuvent lui faire courir. Ils portent principalement sur :

- la relation avec les clients, dans un contexte marqué par le renforcement de la réglementation (Directive sur la distribution de l'assurance, règlement général de protection des données (RGPD), loi Sapin 2). Dans ce domaine, le Groupe Crédit Agricole Assurances est vigilant à la bonne maîtrise de la distribution de ses produits par ses réseaux (Caisses Régionales, LCL, notamment) ;
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- la réglementation relative aux sanctions internationales ;
- le respect de la réglementation relative aux opérations de marché, pour ses investissements en direct (notamment franchissements de seuils et prévention des abus de marché...).

C.5.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

Le Groupe Crédit Agricole Assurances et ses filiales ont mis en place un dispositif de surveillance des risques opérationnels comprenant :

- une cartographie des processus exposés aux risques, réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque et les conclusions des missions d'audit ;
- une collecte des incidents et pertes opérationnelles ;
- un dispositif de surveillance et d'alerte. Les risques considérés comme significatifs après prise en compte des éléments de maîtrise font l'objet de plan d'actions.

Crédit Agricole Assurances applique la politique générale de maîtrise des risques du système d'information du Groupe Crédit Agricole. Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'information, des sites opérationnels et du personnel, le Groupe et ses filiales ont établi leur plan de continuité de l'activité, centré sur les activités essentielles. Il répond aux normes du Groupe Crédit Agricole : un plan de repli utilisateurs (du télétravail et la mise en place d'un stock stratégique de postes de travail de secours), un plan de secours informatique s'appuyant sur l'environnement d'exploitation et de production informatique mutualisé (site de Greenfield). Tant le plan de repli utilisateurs que le plan de secours informatique, sont testés chaque année.

La sécurité des systèmes d'information, pour sa part, repose sur les politiques de sécurité du Groupe Crédit Agricole S.A. Le programme triennal de chantiers Cybersécurité (dont un programme habilitation, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité massive logique du SI et des postes de travail) a été mis en place pour lutter contre les menaces de cyber-attaque est en cours et il est revu de manière pluriannuelle.

Le règlement européen DORA (*Digital Operational Resilience Act*) a fait l'objet d'une mise en œuvre pour le 17 janvier 2025 au sein du Groupe CAA. L'ensemble du corpus documentaire a été mis en œuvre afin de renforcer la sécurité et la résilience des applications (1^{ère} échéance principale le 17 janvier 2025). Il reste la mise en œuvre opérationnelle (en mode « RUN ») à réaliser en 2025. Un exercice de « Dry run » du registre des tiers TIC a été réalisé en août 2024, l'ACPR a fait un retour en novembre 2024 sans mentionner de point bloquant, la remontée finale du registre est prévue pour le 20 mars 2025. La mise en œuvre de la Stratégie de Résilience Opérationnelle et Numérique est pilotée par le Comité de Pilotage DORA Groupe CAA.

La stratégie de résilience opérationnelle repose sur trois objectifs fondamentaux :

- Anticipation et prévention ; Renforcer des capacités et des compétences avancés pour prévoir et prévenir les incidents opérationnels, en renforçant les dispositifs de cyber sécurité et en assurant une veille technologique continue ;
- Réactivité et gestion de crise : Mettre en place des dispositifs et des procédures de gestion de crise pour répondre rapidement et efficacement aux incidents, tout en minimisant leur impact sur la continuité d'activités et les assurés ;
- Adaptation et continuité : instaurer une culture d'adaptation et de continuité en formant les métiers et en adaptant continuellement les processus et infrastructures aux nouvelles menaces et technologies émergentes.

Parallèlement, des actions de sensibilisation obligatoire des collaborateurs aux Cybermenaces sont déployées régulièrement, ainsi que des tests de « faux phishing » afin d'évaluer l'appétence à ce type de risque. En 2024, aucune cyberattaque réussie chez Crédit Agricole Assurances n'a eu lieu.

Le dispositif de Conformité mis en place au sein du Groupe Crédit Agricole Assurances et de ses entités, incluant des Comités Nouvelles Activités - Nouveaux Produits (Comités NAP), permet de sécuriser les risques de non-conformité. Des instances de coordination concourent au renforcement du pilotage.

Le Groupe Crédit Agricole Assurances coordonne également des projets réglementaires ainsi que des thématiques relevant du périmètre de la conformité et de la sécurité financière, le traitement des contrats dénoués non réglés ou encore le projet de remédiation relatif aux sanctions internationales (OFAC).

C.5.3 Sensibilités

Il n'existe pas de démarche par sensibilité au sein du Groupe Crédit Agricole Assurances pour les risques opérationnels.

Les impacts des risques opérationnels sont mesurés en termes d'image ou d'impacts financiers, à travers la cartographie des risques opérationnels. Celle-ci permet d'identifier les processus critiques, porteurs de risques importants, et les plans d'actions nécessaires pour en améliorer la maîtrise.

C.6 Autres risques importants

C.6.1 Exposition aux risques

C.6.1.1 Risque de réputation

Compte tenu de son modèle de distribution, qui s'appuie essentiellement sur les réseaux bancaires du Groupe Crédit Agricole et malgré le développement des canaux alternatifs, tout facteur affectant la position concurrentielle, la réputation (produits lancés, commercialisation) ou la qualité de crédit des banques du Groupe Crédit Agricole pourrait avoir une incidence sur les résultats du Groupe Crédit Agricole Assurances.

C.6.1.2 Risque d'évolution de l'environnement légal

L'assurance étant une activité réglementée, elle peut être fortement impactée par des changements de normes inhérents aux évolutions juridiques et de l'environnement légal dans lequel opèrent les compagnies.

C.6.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

C.6.2.1 Risque de réputation

Le Groupe Crédit Agricole Assurances sécurise la création des nouveaux produits avec la tenue systématique de Comités Nouvelles Activités – Nouveaux Produits (Comités NAP), qui examinent les documents contractuels et commerciaux, les bagages de formation et outils d'aide à la vente destinés aux distributeurs. Les réseaux de distribution sont accompagnés à travers des actions de formation et le Groupe Crédit Agricole Assurances a déployé en France une démarche de contrôle assurance (vie et non-vie) au sein des banques distributrices LCL et des Caisses régionales pour avoir un dispositif homogène dans la maîtrise de la commercialisation.

Les actions de prévention en matière de réputation et d'image intègrent également des procédures de gestion des relations avec les tiers, notamment avec la presse. Une veille destinée à détecter l'émergence du risque est également maintenue (presse, médias, réseaux sociaux, comparateurs, forums...) afin d'être en mesure d'organiser une réponse appropriée si nécessaire.

C.6.2.2 Risque d'évolution de l'environnement réglementaire

Les changements de normes du fait d'évolutions de l'environnement légal ou réglementaire dans lequel opèrent les compagnies d'assurance constituent une source de risques.

Une veille a été mise en place, articulée autour de plusieurs dispositifs complémentaires :

- une veille juridico-réglementaire assurée par les Affaires Publiques ;
- une veille prudentielle réalisée par la Direction Financière ;
- une veille réglementaire, portant tant sur les missions des superviseurs ou les échanges avec eux, que sur les publications. Elle est réalisée par la Direction des Risques en coordination avec les Directions de la vérification de la Conformité, de l'Audit et de la Fonction Actuarielle et fait l'objet d'une information mensuelle auprès de la Direction générale.

Elle permet d'anticiper les impacts des évolutions de la réglementation et de se préparer aux changements qu'elles peuvent induire. Des analyses d'impact peuvent être menées puis des dispositions prises en anticipation.

C.7 Autres informations

Néant.

D. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE VALORISATION

Le bilan prudentiel du Groupe Crédit Agricole Assurances est arrêté au 31 décembre et est établi en conformité avec la réglementation Solvabilité 2. Le principe général de valorisation du bilan prudentiel, fixé par l'article 75 de la Directive Solvabilité 2, est celui d'une évaluation économique des actifs et des passifs :

- les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ; ces passifs ne sont pas ajustés au titre de la qualité de crédit propre.

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2024 et telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées pour la valorisation des actifs, des provisions techniques et des autres passifs dans les états financiers consolidés du Groupe sont détaillées dans la note 1 « Principes et méthodes applicables dans le Groupe Crédit Agricole Assurances, jugements et estimations utilisés » de la partie 6 « Comptes consolidés au 31 décembre 2024 » du Document d'Enregistrement Universel de Crédit Agricole Assurances.

Crédit Agricole Assurances s'appuie sur les normes IFRS pour la valorisation à des fins de solvabilité des actifs et des passifs autres que les provisions techniques, dans la mesure où ces normes sont conformes aux principes de valorisation de Solvabilité 2.

Les principaux ajustements opérés dans le bilan prudentiel par rapport aux états financiers établis en normes IFRS sont :

- les différences de périmètre de consolidation entre les états financiers IFRS et le bilan prudentiel ;
- l'élimination de certains actifs incorporels ;
- la réévaluation des actifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers IFRS ;
- l'évaluation des provisions techniques (remplacement de la valeur comptable des actifs et passifs liés aux contrats d'assurance et de réassurance en normes IFRS par la meilleure estimation et la marge de risque) ;
- le reclassement et la réévaluation des dettes financières, dont les dettes subordonnées ;
- les impacts fiscaux relatifs aux ajustements ci-dessus.

Les principes et méthodes de valorisation des principaux postes du bilan prudentiel sont exposés ci-dessous.

Règles et méthodes de consolidation

Aux fins de la préparation du bilan prudentiel, la première méthode (méthode fondée sur la consolidation comptable) a été retenue pour la consolidation des données relatives aux entités dans le périmètre du Groupe. Les modalités de cette méthode sont les suivantes :

- la consolidation intégrale des données de toutes les entreprises d'assurance et de réassurance, les sociétés holding d'assurance, les compagnies financières holding mixtes et les entreprises de services auxiliaires qui sont des filiales, ainsi que les véhicules de titrisation auxquels le risque a été transféré et qui n'ont pas été exclus du calcul de solvabilité du Groupe ;
- la consolidation proportionnelle des données des entreprises d'assurance et de réassurance, des sociétés holding d'assurance, des compagnies financières holding mixtes et des entreprises de services auxiliaires gérées par une entreprise filiale, en collaboration avec une ou plusieurs entreprises filiales, lorsque la responsabilité de ces entreprises est limitée à la part du capital qu'elles détiennent ;
- sur la base de la méthode de la mise en équivalence corrigée, pour les données relatives à toutes les participations dans des entreprises d'assurance et de réassurance liées, des sociétés holding d'assurance et des compagnies financières holding mixtes qui ne sont pas des filiales et qui ne sont pas couvertes par les points précédents ;
- la part proportionnelle des fonds propres des entreprises, calculée sur la base des règles sectorielles, par rapport aux participations dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des établissements financiers, des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, des sociétés de gestion d'OPCVM, des institutions de retraite professionnelle ou des entreprises non réglementées exerçant des activités financières ;
- sur la base de la hiérarchie des méthodes de valorisation décrite dans l'article 13 du Règlement délégué, pour les données de toutes les autres entités non couvertes par les points précédents.

Les données consolidées sont retraitées afin d'éliminer les transactions intragroupes.

Opérations en devises

À la date d'arrêté, les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement de l'entité.

Les bilans des filiales étrangères concernées sont convertis en euro, monnaie de présentation du Groupe, au cours de clôture.

Compensation des actifs et des passifs

Le Groupe compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et le passif simultanément.

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation du bilan prudentiel

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers et du bilan prudentiel exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;
- le comportement des assurés ;
- les changements démographiques.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les provisions techniques ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les provisions ;
- les actifs d'impôts différés.

D.1 Actifs

Tableau comparant la valorisation des actifs dans les états financiers et la valorisation des actifs à des fins de solvabilité

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	
	Valeur IFRS	Valeur S2
Goodwill	872	-
Frais d'acquisition différés	25	-
Immobilisations incorporelles	294	-
Actifs d'impôts différés	549	4
Excédent du régime de retraite	-	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	270	209
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	309 553	282 174
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	10 208	8 826
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	20 095	23 488
Actions	20 212	4 012
Obligations	194 851	181 686
Organismes de placement collectif	63 435	63 506
Produits dérivés	730	633
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	23	23
Autres investissements	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de comptes et indexés	103 304	97 676
Prêts et prêts hypothécaires	2 237	871
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	1 016	1 395
Non-vie et santé similaire à la non-vie	859	843
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	158	552
Vie UC et indexés	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	262
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	13	2 699
Créances nées d'opérations de réassurance	14	121
Autres créances (hors assurance)	1 646	1 115
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 552	759
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	14	410
Total de l'actif	421 359	387 695

Les principales différences entre le bilan IFRS et le bilan prudentiel au 31 décembre 2024, d'un montant de de -33 664 millions d'euros sur le total bilan, s'expliquent principalement par :

- la divergence de périmètre de consolidation entre les comptes statutaires et prudentiels pour -25 453 millions d'euros (Crédit Agricole Assurances Retraite et CA Life Japan) ;
- la déconsolidation des intérêts minoritaires relative au portefeuille « Actions » pour -8 544 millions d'euros ;
- le retraitement normatif correspondant à l'élimination des incorporels pour -1 102 millions d'euros ;
- la réévaluation des actifs financiers pour + 932 millions d'euros.

D.1.1 Actifs incorporels et frais différés

Les immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables non monétaires et sans substance physique. Un actif est considéré comme identifiable s'il peut être vendu ou transféré séparément, ou bien s'il a pour origine des droits contractuels ou d'autres droits juridiques. Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées dans les états financiers IFRS sont les logiciels et les écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition (*goodwills*) sont valorisés à zéro dans le bilan prudentiel.

Les actifs incorporels (hors *goodwills*) peuvent être reconnus dans le bilan prudentiel pour une valeur non nulle s'ils peuvent être vendus séparément et qu'il peut être démontré qu'il existe pour ces actifs ou des actifs analogues un prix coté sur un marché actif.

Dans ce cas uniquement, ils sont évalués à leur juste valeur dans le bilan prudentiel.

Ainsi, les logiciels développés pour les besoins propres de la société ont une valeur nulle dans le bilan prudentiel, ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

Les écarts d'acquisition (*goodwills*) sont valorisés à zéro dans le bilan prudentiel.

Les actifs incorporels (hors *goodwills*) peuvent être reconnus dans le bilan prudentiel pour une valeur non nulle s'ils peuvent être vendus séparément et qu'il peut être démontré qu'il existe pour ces actifs ou des actifs analogues un prix coté sur un marché actif.

Dans ce cas uniquement, ils sont évalués à leur juste valeur dans le bilan prudentiel.

Ainsi, les logiciels développés pour les besoins propres de la société ont une valeur nulle dans le bilan prudentiel, ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

D.1.2 Actifs d'impôts différés

Les principes de comptabilisation et d'évaluation des impôts différés dans le bilan prudentiel sont similaires à ceux retenus dans les états financiers IFRS en application de la norme IAS 12. Les différences entre les soldes figurant dans le bilan prudentiel et le bilan IFRS proviennent des différences dans les principes d'évaluation des actifs et passifs sur lesquels sont calculés ces impôts différés.

La valorisation des impôts différés dans le bilan prudentiel se fait selon une approche bilancielle en comparant la valeur des actifs et passifs dans le bilan prudentiel avec leur valeur fiscale. Les impôts différés comptabilisés dans le bilan prudentiel résultent :

- de différences temporelles (notamment liées à l'application de la juste valeur) entre la valeur prudentielle et la valeur fiscale des actifs et passifs ;
- des crédits d'impôts et déficits reportables non utilisés, le cas échéant.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs (autres que ceux déjà pris en compte par ailleurs dans le bilan prudentiel), sur lesquels ces différences temporelles déductibles, pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, seront disponibles.

Les impôts différés actifs d'une entité ne peuvent pas bénéficier aux autres entités du Groupe Crédit Agricole Assurances.

D.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues pour usage propre correspondent à des actifs physiques que l'entreprise entend utiliser au-delà de la clôture de l'exercice comptable en cours et qui sont destinées :

- soit à être utilisées par l'entreprise dans la production ou la fourniture de biens ou de services ;
- soit à être louées à des tiers ;
- soit à des fins de gestion interne.

La majorité des immobilisations corporelles correspondent à l'immobilier d'exploitation, qui est constitué des terrains, immeubles et agencements utilisés par la Société dans le cadre de son activité.

Dans le bilan IFRS, les immeubles d'exploitation sont comptabilisés au coût amorti.

Pour les besoins du bilan prudentiel, les immeubles d'exploitation sont réévalués à leur juste valeur. Celle-ci correspond à une valeur vénale établie sur la base d'une évaluation quinquennale mise à jour annuellement.

D.1.4 Instruments financiers

Les investissements sont présentés par nature dans le bilan prudentiel (immobilier de placement, actions, obligations, fonds d'investissement, prêts, actifs en représentation des contrats en unités de compte...).

Dans le bilan IFRS, les instruments financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;

- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des instruments financiers dans le bilan IFRS dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instrument de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instrument de capitaux propres (i.e. actions).

Afin de répondre aux principes prudentiels de valorisation, les retraitements suivants sont apportés, en fonction de la classification des actifs financiers retenue pour les états financiers consolidés en normes IFRS :

- actifs évalués à la juste valeur dans le bilan IFRS : pas de retraitement pour ces actifs, qui sont déjà évalués à la juste valeur ;
- actifs évalués au coût amorti dans le bilan IFRS : ces actifs sont réévalués à leur valeur économique.

D.1.4.1 Hiérarchie de juste valeur

Le Groupe Crédit Agricole Assurances utilise, pour l'évaluation des instruments financiers à des fins de solvabilité, la hiérarchie de juste valeur établie par la norme IFRS 13, cette dernière étant conforme à la réglementation Solvabilité 2.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de données observables ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

D.1.4.2 Immobilier de placement

L'immobilier de placement, par opposition à l'immobilier d'exploitation, est détenu par l'entreprise afin de lui apporter un certain rendement et une plus-value au moment de sa revente.

Dans le bilan IFRS, les immeubles de placement sont comptabilisés majoritairement à la juste valeur (pour les immeubles en face de contrats d'assurance avec éléments de participation directe). Les autres immeubles sont évalués au coût amorti.

Pour les besoins du bilan prudentiel, ces derniers sont réévalués à la juste valeur. Celle-ci correspond à une valeur vénale établie sur la base d'une évaluation quinquennale et mise à jour annuelle.

D.1.4.3 Cas particulier des participations

Dans le bilan IFRS, les participations peuvent être évaluées à la juste valeur ou selon la méthode de la mise en équivalence.

Dans le bilan prudentiel, ces participations sont évaluées :

- dans les entreprises d'assurance et de réassurance, les sociétés holding d'assurance et les compagnies financières mixtes, qui ne sont ni des filiales ni sous gestion conjointe, selon la méthode de la mise en équivalence corrigée, consistant à valoriser la participation sur la base de l'excédent des actifs par rapport aux passifs évalués selon les principes de Solvabilité 2 ;
- dans les établissements de crédit, les entreprises d'investissement, les établissements financiers, les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, les sociétés de gestion d'OPCVM, les institutions de retraite professionnelle, les entreprises non réglementées exerçant des activités financières, sur la base de la part proportionnelle des fonds propres calculée selon les règles sectorielles ;
- dans les entreprises autres que celles citées ci-dessus, sur la base de la hiérarchie des méthodes de valorisation décrite dans l'article 13 du Règlement délégué.

D.1.4.4 Pensions et prêts de titres

En termes de principes de valorisation et de comptabilisation, les titres mis en pension ou prêtés font l'objet d'un traitement similaire à celui appliqué dans les états financiers IFRS.

Les titres prêtés ou mis en pension restent comptabilisés dans le bilan prudentiel. Les fonds reçus en contrepartie de la mise en pension de titres sont enregistrés en dettes en contrepartie de la trésorerie reçue.

En revanche, les titres empruntés ou pris en pension ne figurent pas dans le bilan prudentiel. Les fonds versés en contrepartie de la prise en pension sont comptabilisés en créances en contrepartie de la trésorerie versée.

D.1.5 Placement en représentation des contrats en unités de compte

Dans le bilan IFRS, les actifs représentatifs de contrats dont le risque de placement est supporté par les assurés (contrats en unités de compte) sont évalués à la juste valeur par résultat.

Pour ces actifs, les mêmes principes d'évaluation s'appliquent dans le bilan prudentiel.

D.1.6 Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance (provisions techniques cédées)

Les règles de valorisation des provisions techniques cédées suivent les mêmes principes que ceux énoncés pour les provisions techniques brutes, présentés dans la partie D.2.5 sur les provisions techniques ci-dessous.

Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés dans les limites des contrats d'assurance auxquels ils se rapportent.

Lorsqu'un dépôt a été effectué pour les flux de trésorerie, les montants cédés sont ajustés en conséquence pour éviter un double comptage des actifs et des passifs se rapportant au dépôt.

Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés séparément pour les provisions pour primes et les provisions pour sinistres à payer.

D.1.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les soldes débiteurs des comptes courants bancaires et les dépôts à court terme.

Dans le bilan IFRS, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût. Dans le bilan prudentiel, ils sont évalués à la juste valeur.

En pratique, compte tenu du caractère de court terme de ces instruments, la juste valeur de ces actifs est très proche de leur valeur au coût. Aucune réévaluation n'est donc effectuée entre le bilan IFRS et le bilan prudentiel.

D.2 Provisions techniques

D.2.1 Synthèse des provisions techniques

Le tableau ci-après présente une décomposition de la meilleure estimation et la marge de risque, ainsi qu'une comparaison du total des provisions techniques sous Solvabilité 2 avec le total de la valeur comptable des actifs et des passifs IFRS relatifs aux contrats d'assurance dans le périmètre non-vie, santé, vie, et UC et indexés.

Synthèse de la valorisation des provisions techniques

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024					Total
	Non-vie (hors santé)	Santé (similaire à la non-vie)	Santé (similaire à la vie)	Vie (hors santé / UC et indexés)	UC et indexés	
Best Estimate Brut	6 126	1 759	2 403	217 948	93 040	321 276
Best Estimate Cédé	784	59	435	117	-	1 395
Marge de risque	314	169	235	3 783	1 610	6 110
Total des provisions techniques nettes S2	5 656	1 869	2 204	221 613	94 650	325 991
Total des actifs et passifs IFRS relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance	4 186	2 068	2 768	251 954	104 578	365 554

Pour l'année 2024, la différence entre le bilan IFRS et le bilan prudentiel s'explique principalement par :

- la revalorisation des provisions techniques pour -16 631 millions d'euros ;
- la divergence de périmètre de consolidation entre les comptes statutaires et prudentiels pour -23 158 millions d'euros (Crédit Agricole Assurances Retraite et CA Life Japan).

D.2.2 Principes de valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité

La valeur des provisions techniques sous Solvabilité 2 correspond à la somme de la meilleure estimation (« BE » ou *Best Estimate*) des engagements et de la marge de risque (« RM » ou *Risk Margin*).

La meilleure estimation représente la moyenne pondérée par leur probabilité des valeurs actuelles des flux de trésorerie futurs et est calculée :

- en cohérence avec les informations de marché disponibles à la date de l'évaluation, en utilisant la courbe de taux sans risque adéquate ;
- en adoptant une approche objective et fiable et ;
- en respectant le cadre réglementaire en vigueur localement.

Les meilleures estimations sont calculées brutes de réassurance, sans déduction des montants cédés aux réassureurs ; les meilleures estimations des engagements cédés sont valorisées séparément.

La marge de risque correspond à un montant de provision complémentaire à la meilleure estimation, calculé de telle sorte que le montant total de provision inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait un assureur sans portefeuille existant pour honorer les engagements à la charge de Crédit Agricole Assurances. La marge de risque est calculée directement nette de réassurance.

Toutefois, certaines provisions sont évaluées comme un tout, sans identification de la meilleure estimation et de la marge de risque. Le montant de ces provisions n'est pas significatif.

D.2.3 Segmentation

La valorisation des provisions techniques repose sur l'assignation d'un engagement d'assurance à une ligne d'activité qui reflète la nature des risques relatifs à cet engagement. La forme juridique de l'engagement n'est pas nécessairement déterminante pour la nature du risque.

Par ailleurs, si une police couvre des engagements d'assurance sur plusieurs lignes d'activité, l'assignation à chaque ligne d'activité n'est pas requise si une seule des lignes d'activité est matérielle.

Dans le cadre de la segmentation de leurs engagements d'assurance, les filiales du Groupe Crédit Agricole Assurances regroupent les contrats par catégorie homogène, permettant ainsi de refléter les risques des contrats individuels : cela conduit à une représentation des engagements similaire à celle obtenue dans le cadre d'une estimation contrat par contrat.

D.2.4 Comptabilisation initiale

Pour le calcul de la meilleure estimation et de la marge de risque, les engagements sont comptabilisés à la date à laquelle le Groupe devient partie au contrat qui génère l'engagement ou à laquelle la couverture d'assurance ou de réassurance commence, la première de ces deux dates étant retenue.

D.2.5 Principes généraux d'évaluation de la meilleure estimation (BE)

D.2.5.1 Évaluation - Flux de trésorerie

La meilleure estimation brute de réassurance est calculée comme la moyenne pondérée par leur probabilité des valeurs actuelles des flux de trésorerie futurs des prestations envers les assurés et des frais de gestion encourus pour l'administration de ces engagements jusqu'à leur terme, diminués des primes à recevoir au titre des contrats en portefeuille et des éventuels recours.

La projection des flux de trésorerie intègre des hypothèses sur le comportement des assurés et les décisions de gestion de la direction. Ces hypothèses portent notamment sur les rachats, la politique de participation aux bénéficiaires, la politique d'allocation d'actifs.

D.2.5.2 Évaluation - Granularité des projections

Les contrats sont analysés sur une base unitaire puis regroupés, pour les modélisations, en groupes de risques homogènes qui reflètent de manière appropriée les risques de chacun des contrats inclus dans ces groupes.

Les groupes de risques définis pour l'évaluation des provisions techniques sont homogènes sur la base notamment des critères suivants :

- la nature de la garantie ;
- la base temporelle de la garantie (par exemple, gestion en base survenance/déclaration) ;
- le type d'activité (affaires directes de l'entité, acceptations, ...) ;
- les devises de règlement des sinistres ;
- le type de sortie des sinistres (rentes...).

Les groupes de risques homogènes sont définis au niveau des entités.

D.2.5.3 Évaluation - Frontière des contrats

La limite d'un contrat ou « frontière » d'un contrat se définit comme la première des dates à laquelle :

- l'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de résilier le contrat ;
- l'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de refuser les primes à recevoir au titre du contrat ;
- l'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de modifier les primes ou les garanties de manière à ce que les primes versées reflètent totalement le risque.

Les primes versées après la date « frontière » d'un contrat d'assurance ou de réassurance et les engagements associés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la meilleure estimation.

Indépendamment des dispositions précédentes, aucune prime future n'est prise en compte dans le calcul de la meilleure estimation des provisions dès lors qu'un contrat :

- ne prévoit pas l'indemnisation d'un événement incertain spécifié affectant défavorablement l'assuré ;
- ne prévoit pas de garantie financière des prestations.

D.2.5.4 Évaluation - Options et garanties

Les contrats d'assurance-vie incluent des options et garanties financières. La meilleure estimation inclut l'impact de ces options et garanties dès lors que celui-ci est matériel.

Des méthodes de simulations stochastiques sont utilisées pour cette valorisation. Les principales options valorisées par Crédit Agricole Assurances sont :

- l'option de rachat dans les contrats d'épargne ou de retraite ;
- les taux minimum garantis et les taux techniques ;
- les clauses de participations aux bénéfices contractuelles ;
- la garantie plancher des contrats en unités de compte.

D.2.5.5 Évaluation – Comportement de rachat des assurés

Le comportement de rachat des assurés est modélisé comme une combinaison de rachat structurels et conjoncturels.

Les rachats structurels traduisent la propension des assurés à racheter leur contrat, indépendamment du contexte économique, et sont estimés à partir de l'historique des données, pour chaque grande catégorie de contrats.

Les rachats conjoncturels traduisent la propension des assurés à racheter leur contrat en réaction au contexte économique et résultent d'un éventuel écart entre le taux de revalorisation des encours et le taux de revalorisation attendu par les assurés.

D.2.5.6 Évaluation - Participation aux bénéfices

La participation aux bénéfices (PB) est intégrée dans les flux de trésorerie modélisés pour valoriser la meilleure estimation des provisions.

Les PB modélisées respectent les contraintes réglementaires locales et contractuelles et font l'objet d'hypothèses stratégiques revues par la direction des entités.

Ainsi, sur les entités françaises, le respect de la règle de la participation aux bénéfices minimum dans les projections est vérifié et documenté.

D.2.5.7 Évaluation - Frais

La projection des flux de trésorerie utilisée pour calculer la meilleure estimation tient compte de l'ensemble des frais suivants :

- les charges administratives ;
- les frais de gestion des investissements ;
- les frais de gestion des sinistres ;
- les frais d'acquisition.

Les frais généraux encourus pour la gestion des engagements d'assurance sont également pris en compte. Les projections de frais sont fondées sur l'hypothèse que l'entreprise souscrira de nouveaux contrats à l'avenir.

D.2.5.8 Évaluation – Actualisation

Le Groupe utilise à des fins de valorisation des provisions techniques la courbe des taux de base sans risque, l'ajustement pour risque de crédit et la correction pour volatilité visée à l'article 77 quinquies de la directive 2014/51/UE modifiant la directive 2009/138/CE, qui sont communiqués par l'EIOPA. Ces éléments sont définis par devise et par pays.

L'ajustement pour risque de crédit (CRA, *credit risk adjustment*) est un ajustement qui permet de prendre en compte le risque de crédit relatif aux investissements.

La correction pour volatilité (VA, *volatility adjustment*) est une correction avec effet contracyclique qui permet d'ajuster la courbe des taux de base sans risque afin de réduire l'impact de la volatilité des variations des spreads des obligations d'entreprises et d'État sur l'évaluation des passifs techniques.

Le Groupe n'utilise pas l'ajustement égalisateur (MA, *matching adjustment*) visé à l'article 77 ter de la directive 2014/51/UE modifiant la directive 2009/138/CE.

L'impact de l'annulation de la correction pour volatilité sur la situation financière du Groupe est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	Montant avec utilisation de la VA	Impact de l'annulation de la VA
Provisions techniques	327 386	1 106
Fonds propres de base	25 850	(601)
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	25 850	(601)
SCR	12 890	97
Ratio de solvabilité	201%	194%

La solvabilité du Groupe ne serait pas remise en cause en cas de non-utilisation de la correction pour volatilité.

D.2.6 Mesures transitoires pour les provisions techniques

Le Groupe n'a appliqué ni la courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire visée à l'article 308 *quater* de la directive 2014/51/UE modifiant la directive 2009/138/CE, ni la déduction transitoire visée à l'article 308 *quinquies* de la directive 2014/51/UE modifiant la directive 2009/138/CE.

D.2.7 Principaux changements d'hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques par rapport à l'exercice précédent

En 2024, au-delà de la mise à jour de certaines hypothèses pour refléter l'évolution des profils de risque de chaque entité, il n'y a pas eu de changement d'hypothèse matériel.

D.2.8 Marge de risque (Risk Margin)

La marge de risque correspond au montant qui permettrait de dédommager une tierce partie qui reprendrait les engagements du Groupe pour le coût du capital immobilisé.

La marge de risque est évaluée en actualisant le coût annuel généré par l'immobilisation d'un capital équivalent au SCR de référence sur la durée de vie résiduelle des engagements utilisée pour le calcul de la meilleure estimation.

Conformément à la réglementation en vigueur, la marge de risque consolidée est déterminée comme la somme des marges de risque des entités, sans retraitement des opérations de réassurance intragroupe (article 340 du Règlement délégué).

D.2.9 Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le calcul des provisions techniques comprend par nature un niveau d'incertitude. Les hypothèses, données et modèles à l'origine de ces incertitudes font l'objet d'une documentation et d'un suivi. De plus, des analyses de sensibilité sont réalisées pour encadrer le niveau de ces incertitudes et pour confirmer le caractère adéquat des évaluations au regard des principes de Solvabilité 2.

D.3 Autres passifs

Tableau comparant la valorisation des autres passifs dans les états financiers et la valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	
	Valeur IFRS	Valeur S2
Passifs éventuels	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	88	109
Provisions pour retraite	70	18
Dépôts des réassureurs	2	738
Passifs d'impôts différés	137	2 402
Produits dérivés	305	277
Dettes envers des établissements de crédit	21 326	19 816
Dettes financières autres celles envers les établissements de crédit	6 442	5 836
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	70	2 726
Dettes nées d'opérations de réassurance	5	155
Autres dettes (hors assurance)	10 629	1 448
Passifs subordonnés	5 855	5 541
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	92	161
Total du passif hors provisions techniques	45 021	39 227

Les principales différences entre les autres passifs IFRS et prudentiel au 31 décembre 2024, d'un montant de -5 794 millions d'euros sur le total bilan, s'expliquent principalement par :

- la déconsolidation des minoritaires relative au portefeuille « Actions » pour -8 544 millions d'euros ;
- le reclassement des rubriques dites de bas de bilan, impactant les provisions techniques sous IFRS17, dans leurs rubriques d'origine : +2 645 millions d'euros.

D.3.1 Provisions et passifs éventuels

Les provisions autres que les provisions techniques du bilan prudentiel sont évaluées selon la même approche que celles du bilan IFRS : les provisions pour risques et charges sont comptabilisées s'il existe une obligation (juridique ou implicite), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Elles sont évaluées à leur valeur économique, sur la base des flux financiers futurs probables actualisés.

Les passifs éventuels sont comptabilisés dans le bilan prudentiel dès lors qu'ils sont importants. Les passifs éventuels sont importants lorsque les informations relatives à leur taille ou à leur nature actuelle ou potentielle sont susceptibles d'influer sur la prise de décision ou le jugement des destinataires de ces informations, y compris les autorités de contrôle.

La valeur des passifs éventuels est égale à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler le passif éventuel sur sa durée de vie, déterminés à partir de la courbe des taux sans risque de base.

D.3.2 Provisions pour retraite

Le Groupe a retenu, pour son bilan prudentiel, une valorisation des engagements envers le personnel identique à celle effectuée en application de la norme IAS 19 dans les états financiers IFRS, puisque cette norme prévoit un mode d'évaluation cohérent avec une évaluation économique.

Les engagements comptabilisés au titre des régimes à prestations définies sont présentés nets de la juste valeur des actifs du régime.

D.3.3 Passifs d'impôts différés

Les principes de comptabilisation et d'évaluation des impôts différés dans le bilan prudentiel sont exposés dans la section D.1.2 ci-dessus.

D.3.4 Passifs financiers

Dans le bilan IFRS, les passifs financiers peuvent être évalués selon le coût amorti ou à la juste valeur par résultat.

Les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat dans le bilan IFRS ne font pas l'objet d'une revalorisation dans le bilan prudentiel.

Les principales catégories de passifs financiers devant faire l'objet d'une revalorisation à la juste valeur dans le bilan prudentiel du Groupe sont les dettes subordonnées et les dettes seniors de financement, évaluées au coût amorti dans le bilan IFRS :

- dettes émises par le Groupe et souscrites par Crédit Agricole S.A. ;
- dettes émises par le Groupe et souscrites par des investisseurs externes.

Pour les autres passifs financiers, la valeur IFRS (coût amorti du passif) est considérée comme une approximation acceptable de la valeur S2, dès lors que l'échéance du passif intervient dans l'année qui suit la date d'arrêté.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

La hiérarchie de juste valeur utilisée pour l'évaluation des instruments financiers est présentée en section D.1.4.1 ci-dessus.

La majorité des actifs financiers figurant au bilan prudentiel du Groupe Crédit Agricole Assurances est évaluée selon le niveau 1 de la hiérarchie, qui correspond aux actifs financiers cotés sur un marché actif.

Les titres faisant l'objet d'une valorisation selon une méthode de valorisation alternative à l'utilisation du cours coté (méthode AVM, *Alternative Valuation Method*) représentent environ 29% du montant total des actifs, et sont composés majoritairement de titres intragroupes et d'immobilier.

Ces titres ne bénéficiant pas d'un marché actif, l'utilisation d'une méthode de valorisation alternative a donc été retenue et permet ainsi de minimiser l'incertitude de valorisation.

D.5 Autres informations

Néant.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe Crédit Agricole Assurances a mis en place une politique de gestion des fonds propres. Cette politique est déclinée au niveau de chaque filiale du Groupe Crédit Agricole Assurances. Elle définit les modalités de gestion, de suivi et d'encadrement des fonds propres, ainsi que le processus de financement du Groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales. Cette politique est validée annuellement par le Conseil d'Administration.

La politique de gestion des fonds propres du Groupe Crédit Agricole Assurances s'intègre dans le cadre d'appétence au risque du Groupe défini et validé par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Assurances.

Elle a été conçue de façon à intégrer les contraintes de la réglementation applicable aux groupes d'assurance, la réglementation bancaire, la réglementation des conglomérats financiers, ainsi que les objectifs propres du Groupe Crédit Agricole.

Le pilotage des fonds propres du Groupe Crédit Agricole Assurances est assuré de façon à :

- respecter les exigences réglementaires de solvabilité ;
- participer à l'optimisation des fonds propres au niveau du Groupe Crédit Agricole S.A. ;
- assurer une allocation adéquate des fonds propres du Groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales.

La définition de la politique d'allocation de fonds propres est adaptée à la réalité des risques portés par l'ensemble des entités d'assurance. Le niveau de fonds propres par rapport au capital requis pour chaque entité est adapté à son profil de risque, à son activité (vie / non-vie), au niveau de maturité de son activité et à sa taille.

Chaque année, le pilotage des fonds propres se matérialise par la validation du plan de gestion du capital par le Conseil d'Administration. Ce plan prévoit le calendrier et la nature des opérations financières sur l'année en cours et à horizon du plan à moyen terme (3 ans). Il s'appuie sur les plans de gestion du capital des filiales et la consolidation des résultats de l'ORSA pour définir les éventuelles émissions de capital ou passifs subordonnés et estimer l'impact de l'arrivée à maturité des éléments de fonds propres, sur la politique de dividende, sur la fin des mesures transitoires et toute autre évolution d'un élément de fonds propres.

Crédit Agricole Assurances s'assure du respect de ce plan de gestion du capital, de sa position de solvabilité par rapport à la zone définie et de la couverture permanente du besoin en capital (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) à travers un suivi trimestriel de la solvabilité de chaque filiale considérée séparément, et du Groupe.

E.1.2 Méthode de consolidation

La solvabilité du Groupe Crédit Agricole Assurances est calculée selon la première méthode de consolidation visée à l'article 230 de la directive 2009/138/CE.

E.1.3 Fonds propres de base après déductions et fonds propres disponibles

E.1.3.1 Composition et évolution des fonds propres disponibles

Tous les éléments de fonds propres sont des fonds propres de base. Le Groupe Crédit Agricole Assurances ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

Les fonds propres disponibles du Groupe Crédit Agricole Assurances (à l'exclusion des fonds propres provenant d'autres secteurs financiers) s'élèvent à 25 277 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Conformément à l'article 95 de la directive 2009/138/CE, les éléments de fonds propres du Groupe Crédit Agricole Assurances ont été classés par niveau en fonction des caractéristiques de qualité, de subordination, d'absorption des pertes ou de maturité exposés à la section 2, chapitre IV du Règlement Délégué 2015/35.

Le Groupe Crédit Agricole Assurances couvre son besoin réglementaire en capital principalement par des fonds propres de niveau 1 (79% des fonds propres disponibles).

La composition des fonds propres disponibles du Groupe Crédit Agricole Assurances est la suivante :

- les fonds propres de niveau 1 non restreint s'élèvent à 19 732 millions d'euros et sont composés principalement :
 - du capital social, entièrement libéré pour 1 490 millions d'euros, et du compte de primes d'émission lié pour 5 565 millions d'euros ;
 - de la réserve de réconciliation pour 7 824 millions d'euros (cf. détail dans le paragraphe E.1.3.3) ;
 - des fonds excédentaires pour 5 269 millions d'euros ;

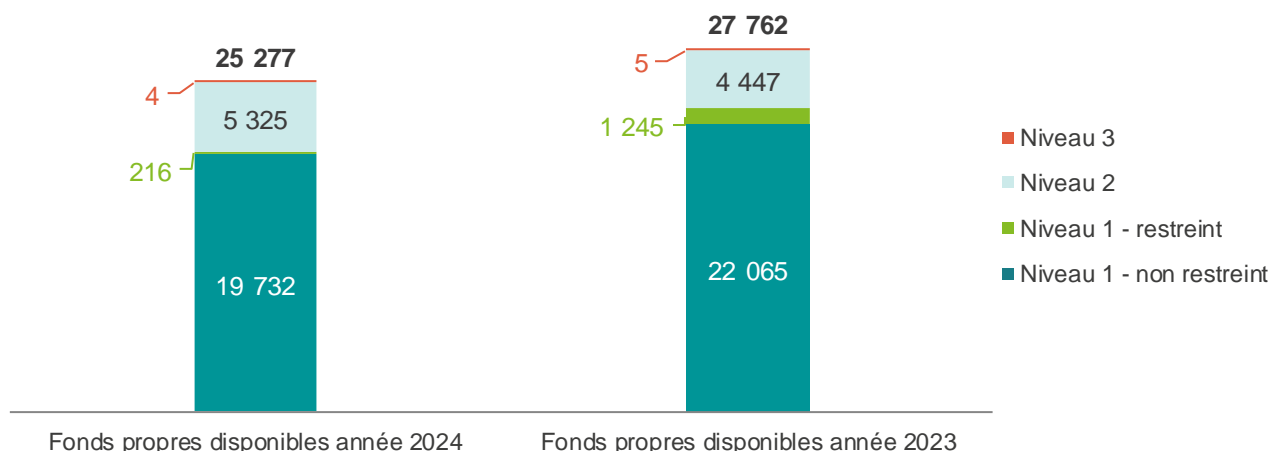
- de la déduction pour participation dans d'autres entreprises financières pour -441 millions d'euros ;
- des intérêts minoritaires pour 83 millions d'euros ;
- de la déduction des fonds propres non disponibles au niveau du groupe pour -58 million d'euros ;
- les dettes subordonnées composent le niveau 1 restreint pour 216 millions d'euros et le niveau 2 pour 5 325 millions d'euros.
- les fonds propres de niveau 3 correspondent aux impôts différés actifs disponibles au niveau du Groupe pour 2 millions d'euros et aux intérêts minoritaires pour 2 millions d'euros.

La déduction des fonds propres non disponibles au niveau du groupe correspond aux éléments de fonds propres des filiales du Groupe Crédit Agricole Assurances considérés comme non transférables ou non fongibles. La prise en compte des fonds propres des filiales jugés non disponibles par nature pour le Groupe est autorisée dans la limite de la contribution de l'entité au SCR du Groupe. A fin 2024, la déduction des fonds propres non disponibles au niveau du groupe atteint -58 millions d'euros.

Aucune déduction des fonds propres n'est réalisée concernant les excédents de couverture du SCR notionnel par les fonds propres des fonds cantonnés.

La déduction pour participation dans d'autres entreprises financières correspond à la participation de Crédit Agricole Assurances dans Crédit Agricole Assurances Retraite, fonds de retraite professionnelle supplémentaire, et atteint -441 millions d'euros.

Composition des fonds propres disponibles par niveau (en M€)



Les fonds propres disponibles sont en baisse de -2 485 millions d'euros par rapport à fin 2023, avec notamment une baisse de -2 333 millions d'euros des fonds propres de niveau 1 non restreint. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse de la réserve de réconciliation et des fonds excédentaires. Par ailleurs, la baisse des fonds propres de niveau 1 restreint s'explique, d'une part par la réalisation d'une opération de rachat des dettes subordonnées externes de niveau 1 pour un montant nominal de 789 millions d'euros qui faisait suite à l'émission de 750 millions d'euros de dettes subordonnées de niveau 2, et d'autre part, par l'exclusion des fonds propres au 31 décembre 2024 d'une dette subordonnée externe de niveau 1 d'un montant nominal de 246 millions d'euros dont le remboursement à sa date d'appel en janvier 2025 a été notifié aux porteurs des titres en décembre 2024.

La réserve de réconciliation est en baisse de -757 millions d'euros. L'évolution de la réserve de réconciliation est détaillée dans le paragraphe E.1.3.3 Réserve de réconciliation.

E.1.3.2 Dettes subordonnées

La politique de gestion des fonds propres permet au Groupe Crédit Agricole Assurances d'émettre des dettes subordonnées auprès de Crédit Agricole S.A. et d'investisseurs externes.

Au 31 décembre 2024, les dettes subordonnées du Groupe Crédit Agricole Assurances sont valorisées sous Solvabilité 2 à hauteur de 5 541 millions d'euros, en baisse de -151 millions d'euros par rapport à 2023, et sont détenues par le Groupe Crédit Agricole à hauteur de 5%.

En 2024, les opérations suivantes ont été réalisées sur les dettes subordonnées :

- l'émission le 12 septembre 2024 de 750 millions d'euros (valeur nominale) de dettes subordonnées éligibles à la couverture du SCR en tant que fonds propres de niveau 2 ;
- le rachat partiel de 789 millions d'euros (valeur nominale) des dettes émises auprès d'investisseurs externes et éligibles à la couverture du SCR en tant que fonds propres de niveau 1 par la clause de *grandfathering* ;

- la notification le 12 décembre 2024 du remboursement à date d'appel le 13 janvier 2025 de 246 millions d'euros (valeur nominale) d'une dette subordonnée émise auprès d'investisseurs externes et éligible à la couverture du SCR en tant que fonds propres de niveau 1 par la clause de *grandfathering*, conduisant à son exclusion des fonds propres prudentiels au 31 décembre 2024.

Les titres subordonnés disposent des clauses contractuelles standards et ne prévoient pas de mécanisme d'absorption des pertes. Pour les dettes subordonnées dont la première date d'appel est passée, l'exercice de l'appel est possible à chaque date de paiement d'intérêts.

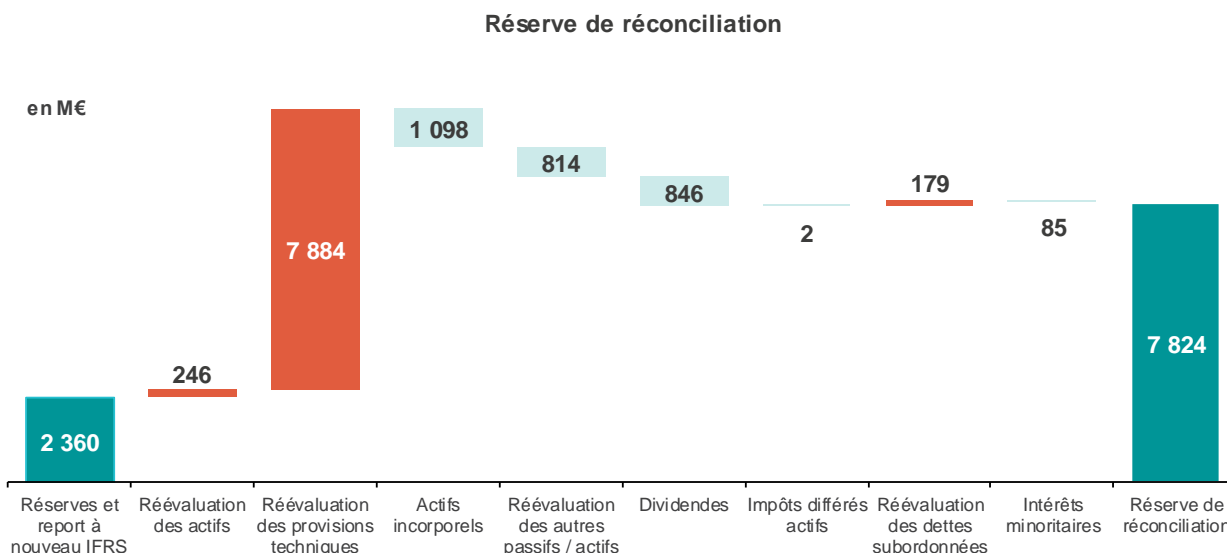
Les dettes éligibles dans les fonds propres Solvabilité 2 au titre des mesures transitoires représentent un montant nominal total de 216 millions d'euros. Ces instruments, émis avant le 17 janvier 2015, sont inclus dans les fonds propres et classés en niveau 1 ou 2 selon des critères spécifiques pour une durée limitée à 10 ans.

(en millions d'euros)	Emetteur	ISIN	Mesure transitoire	Maturité légale	Prochaine date d'appel	Montant
Niveau 1	CAA	FR0012222297	oui	Perpétuelle	14/10/2025	216
Sous-total						216
Niveau 2	CAA		non	30/06/2026		298
	CAA	FR0013203734	non	27/09/2048	27/09/2028	951
	CAA	FR0013312154	non	29/01/2048	29/01/2028	991
	CAA	FR0013523602	non	17/07/2030		892
	CAA	FR0014005RZ4	non	06/10/2031	06/04/2031	877
	CAA	FR001400KSZ7	non	25/10/2033	25/04/2033	545
	CAA	FR001400RC00	non	17/12/2034	17/06/2034	771
Sous-total						5 325
Total Général						5 541

Le montant des dettes subordonnées ne faisant pas l'objet des mesures transitoires s'élève à 5 325 millions d'euros. Il s'agit de sept emprunts subordonnés remboursables classés en niveau 2 dont les dates d'échéance sont prévues le 30 juin 2026, le 27 septembre 2048, le 29 janvier 2048, le 17 juillet 2030, le 6 octobre 2031, le 25 octobre 2033 et le 17 décembre 2034.

E.1.3.3 Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation est une composante significative des fonds propres. Elle est constituée des éléments suivants :



La réserve de réconciliation s'élève à 7 824 millions d'euros au 31 décembre 2024. Elle est constituée des réserves consolidées IFRS (report à nouveau, réserves, résultat) pour 2 360 millions d'euros et de la réévaluation des principaux postes du bilan pour 7 496 millions d'euros :

- des placements (hors provisions techniques cédées) pour 246 millions d'euros ;
- des provisions techniques pour 7 884 millions d'euros ;
- des autres éléments d'actifs et de passifs pour -814 millions d'euros ;

- des dettes subordonnées pour 179 millions d'euros.

Les principales déductions sont les éliminations des actifs incorporels pour -1 098 millions d'euros, la déduction du dividende au titre du résultat 2024 pour -846 millions d'euros et les intérêts minoritaires pour -85 millions d'euros.

La réserve de réconciliation diminue de -757 millions d'euros par rapport à 2023. Cette baisse se décompose en :

- une hausse de 469 millions d'euros des réserves et report à nouveau IFRS nets de dividendes prévisibles, liée au résultat de l'exercice précédent non distribué ;
- une baisse des réévaluations des postes du bilan IFRS à la valeur économique de -1 193 millions d'euros ;
- une hausse de 33 millions d'euros des ajustements liés à l'élimination des actifs incorporels ;
- une baisse des ajustements liés aux intérêts minoritaires de -66 millions d'euros.

E.1.3.4 Réconciliation avec les fonds propres en normes IFRS

Les fonds propres tels qu'ils apparaissent dans les états financiers IFRS en 2024 s'élèvent à 9 828 millions d'euros. L'excédent des actifs par rapport aux passifs tel que calculé à des fins de solvabilité s'élève à 21 082 millions d'euros. Les principales différences entre les fonds propres tels qu'ils apparaissent dans les états financiers IFRS en 2024 et l'excédent des actifs par rapport aux passifs tel que calculé à des fins de solvabilité correspondent à :

- des ajustements liés aux différences de périmètres pour -464 millions d'euros ;
- la déduction des dettes subordonnées classées en capitaux propres IFRS pour -460 millions d'euros ;
- l'annulation des actifs incorporels pour -1 098 millions d'euros ;
- la mise à la juste valeur des provisions techniques pour 12 884 millions d'euros, dont 5 269 millions de prise en compte des provisions pour participation aux bénéficiaires (PPB) admissibles des entités Vie françaises (Predica et Spirica) en fonds excédentaires ;
- la mise à la juste valeur des dettes subordonnées pour 179 millions d'euros ;
- la mise à la juste valeur des actifs financiers et autres actifs et passifs pour 213 millions d'euros.

Les fonds propres disponibles comprennent en complément des excès d'actifs par rapport aux passifs, notamment les dettes subordonnées, et atteignent 25 277 millions d'euros à fin 2024.

E.1.3.5 Impôts différés

Les principes de comptabilisation des impôts différés Actif et Passif sont présentés dans les paragraphes D.1.2 Actifs d'impôts différés et D.3.3 Passifs d'impôts différés. Les impôts différés actifs et passifs proviennent principalement des différences temporaires entre la valeur fiscale et l'évaluation économique des provisions techniques et des investissements.

Des impôts différés actifs sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera réalisé conformément à l'exigence réglementaire ou légale en termes de limite (dans les montants ou le temps) du report des crédits d'impôt non utilisés. Ces profits futurs proviennent principalement de l'activité d'assurance générés dans les conditions d'évaluation de la meilleure estimation des provisions techniques ainsi qu'au titre de nouvelles souscriptions.

La reconnaissance d'impôts différés actifs est justifiée, pour les filiales françaises, par l'existence d'une convention d'intégration fiscale entre celles-ci et Crédit Agricole S.A. -société de tête du Groupe fiscal. Cette convention fiscale s'exerce en cas de perte et conduit au versement par Crédit Agricole S.A. des économies d'impôts induites par les pertes des filiales. La contribution nette des entités hors-France aux impôts différés actifs est non significative au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, le Groupe Crédit Agricole Assurances est en situation nette d'Impôt différé actif à hauteur de 2 millions d'euros.

Concernant les actifs d'impôts différés nets :

- Ceux-ci sont disponibles en tant qu'éléments de fonds propres de base classés comme de niveau 3 ;
- Ce montant d'actifs d'impôts différés nets comptabilisés en tant que fonds propres éligibles est limité en vertu de l'application de l'article 82 des actes délégués.

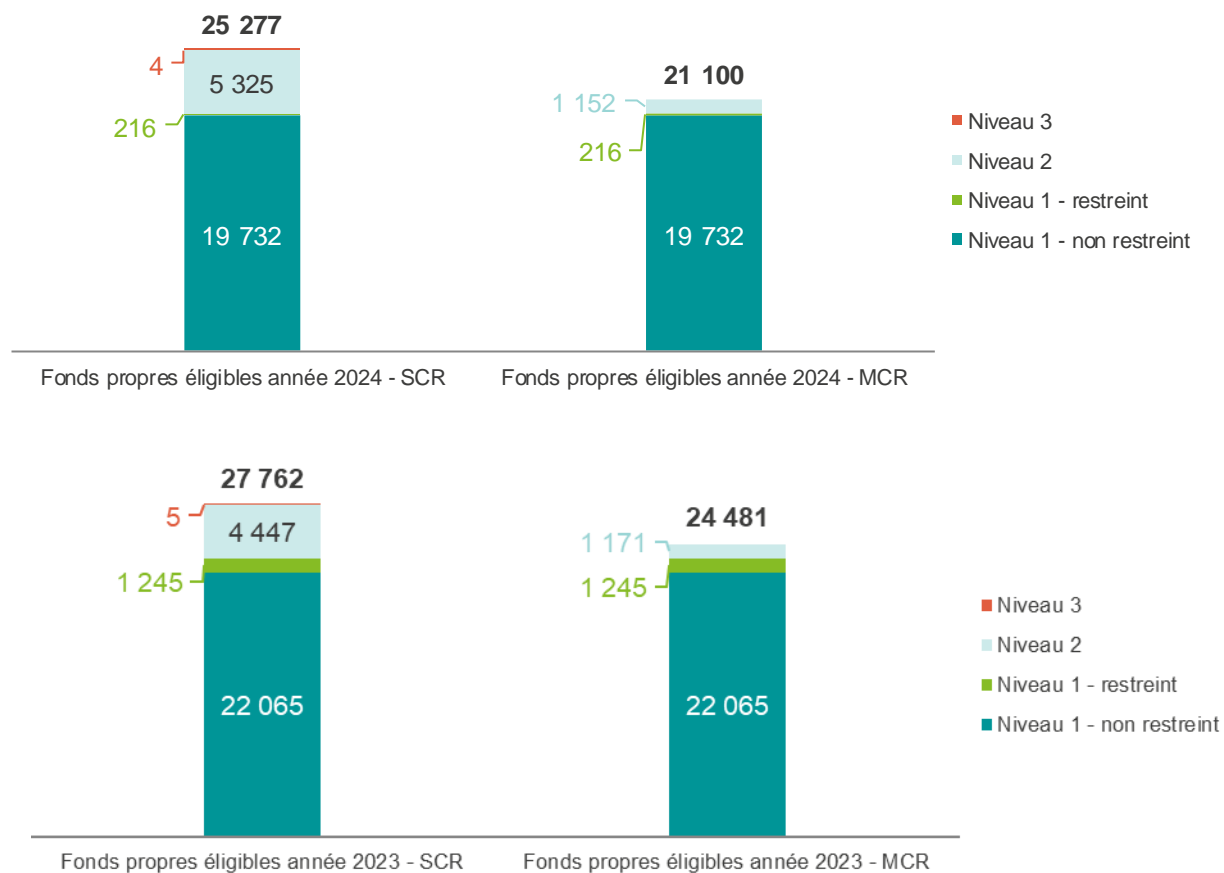
E.1.4 Fonds propres éligibles (à l'exclusion des fonds propres provenant d'autres secteurs financiers)

Les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR (à l'exclusion des fonds propres provenant d'autres secteurs financiers) s'élèvent à 25 277 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR s'élèvent à 21 100 millions d'euros.

Ces fonds propres sont composés des mêmes éléments de couverture, l'écart provenant des différences liées aux limites quantitatives de la réglementation. Conformément à l'article 82 des actes délégués, les fonds propres de niveau 2 sont limités à 20% du MCR et aucun élément de niveau 3 n'est éligible à la couverture du MCR.

Composition des fonds propres éligibles par niveau en M€



A fin 2024, aucun écrêtement des fonds propres disponibles à la couverture du SCR n'est constaté après application des critères d'éligibilité, en dehors de l'écrêtement des intérêts minoritaires pour -58 millions d'euros.

E.1.5 Fonds propres éligibles servant à couvrir le SCR du Groupe (y compris fonds propres des provenant d'autres secteurs financiers)

Les fonds propres provenant d'autres secteurs financiers correspondent aux fonds propres de Crédit Agricole Assurances Retraite, fonds de retraite professionnelle supplémentaire, s'élèvent à 573 millions d'euros. Ils sont classés en fonds propres de niveau 1.

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR du Groupe Crédit Agricole Assurances atteignent ainsi 25 850 millions d'euros au 31 décembre 2024.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

L'évaluation de l'exigence en capital réglementaire (SCR) au niveau du Groupe Crédit Agricole Assurances est réalisée en appliquant la formule standard de la directive Solvabilité 2 sur la base du bilan prudentiel. Aucune mesure transitoire n'a été retenue par le Groupe Crédit Agricole Assurances dans le cadre de l'évaluation du SCR.

Conformément aux valeurs fournies par l'EIOPA, la courbe des taux d'intérêt utilisée pour calculer les provisions techniques au 31 décembre 2024 prend en compte l'ajustement pour le risque de crédit (CRA de -10 bps) et l'ajustement pour volatilité (VA de +23 bps).

Ainsi, au 31 décembre 2024, le SCR de Crédit Agricole Assurances s'élève à 12 890 millions d'euros. Le minimum de capital requis (MCR) au niveau du Groupe, calculé comme la somme des MCR des filiales d'assurance du périmètre prudentiel de consolidation, s'élève à 5 762 millions d'euros.

Compte tenu de la prédominance des engagements en Epargne / Retraite du Groupe Crédit Agricole Assurances, le risque de marché est le risque majeur pour Crédit Agricole Assurances, représentant 45% de son exposition aux risques. Les risques de souscription sont majoritairement issus du risque de la souscription vie (34%), puis dans une moindre mesure de la souscription non-vie (8%) et de la souscription santé (4%).

Les entités du Groupe Crédit Agricole Assurances étant exposées à des risques de nature différente et dans différents pays, la consolidation permet de dégager un bénéfice de diversification qui s'élève à 5 862 millions d'euros au 31 décembre 2024.

La capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève à -3 891 millions d'euros au 31/12/2024. Pour justifier de la prise en compte de cet ajustement, le Groupe Crédit Agricole Assurances s'appuie principalement sur le mécanisme d'intégration fiscale du Groupe Crédit Agricole S.A. Selon la Convention d'intégration fiscale entre Crédit Agricole S.A. et les entités françaises du Groupe Crédit Agricole Assurances, la charge d'impôt supportée par ces entités, au titre de chaque exercice d'intégration, est identique à celle qu'elle aurait eu à constater si elle avait été imposée séparément. En cas de déficit généré par les entités françaises du Groupe Crédit Agricole Assurances au titre d'un exercice, Crédit Agricole S.A., en sa qualité de tête de Groupe, versera à chacune de ces entités l'économie d'impôt sur les sociétés et contributions assimilées réalisées par le Groupe fiscal du fait de l'imputation effective de ce déficit sur le résultat d'ensemble du Groupe (sur la base de son résultat fiscal comme si elle n'était pas membre du Groupe intégré).

E.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Non applicable.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Non applicable



E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Non applicable.



E.6 Autres informations

Néant.

F. ANNEXES – QRTs PUBLICS

La liste des QRTs suivante et applicable au Groupe Crédit Agricole Assurances est fournie en annexe de ce rapport :

S.02.01.02	Bilan
S.05.01.02	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
S.05.02.04	Primes, sinistres et dépenses par pays
S.22.01.22	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
S.23.01.22	Fonds propres
S.25.01.22	Capital de solvabilité requis – pour les groupes qui utilisent la formule standard
S.32.01.22	Entreprises dans le périmètre du groupe

		Valeur Solvabilité 2
<i>En milliers d'euros</i>		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	4
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	209
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	282 174
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	8 826
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	23 488
Actions	R0100	4 012
Actions – cotées	R0110	3 992
Actions – non cotées	R0120	20
Obligations	R0130	181 686
Obligations d'État	R0140	77 479
Obligations de sociétés	R0150	102 284
Titres structurés	R0160	1 881
Titres garantis	R0170	42
Organismes de placement collectif	R0180	63 506
Produits dérivés	R0190	633
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	23
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	97 676
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	871
Avances sur police	R0240	384
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	487
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 395
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	843
Non-vie hors santé	R0290	784
Santé similaire à la non-vie	R0300	59
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	552
Santé similaire à la vie	R0320	435
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	117
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	262
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 699
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	121
Autres créances (commerciales, hors assurance)	R0380	1 115
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initiaux appelés, mais non encore payés	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	759
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	410
Total de l'actif	R0500	387 695

<i>En milliers d'euros</i>		Valeur Solvabilité 2
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	8 367
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	6 439
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	6 126
Marge de risque	R0550	314
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 928
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	1 759
Marge de risque	R0590	169
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	224 369
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 638
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	2 403
Marge de risque	R0640	235
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	221 730
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	217 948
Marge de risque	R0680	3 783
Provisions techniques UC et indexés	R0690	94 650
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	93 040
Marge de risque	R0720	1 610
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	109
Engagements au titre de prestations de retraite	R0760	18
Dépôts des réassureurs	R0770	738
Passifs d'impôts différés	R0780	2 402
Produits dérivés	R0790	277
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	19 816
Passifs financiers autres que dettes envers des établissements de crédit	R0810	5 836
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 726
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	155
Autres dettes (commerciales, hors assurance)	R0840	1 448
Passifs subordonnés	R0850	5 541
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	5 541
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	161
Total du passif	R0900	366 613
Excédent d'actif sur passif	R1000	21 082

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<i>En milliers d'euros</i>										
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	1 464 567	685 852	698	601 204	1 084 091	2 912	2 142 790	217 222	20
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	2 653	-	-	12 383	-	-	4 090	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	3 510	13 706	397	27 295	49 004	97	223 529	9 473	-
Net	R0200	1 463 710	672 147	301	586 293	1 035 087	2 814	1 923 350	207 749	20
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	1 421 993	672 844	697	581 511	1 048 493	2 871	2 059 939	208 784	15
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	2 653	-	-	12 382	-	-	4 090	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	3 175	19 615	397	31 043	50 253	98	218 834	8 702	-
Net	R0300	1 421 471	653 228	300	562 850	998 239	2 773	1 845 194	200 082	15
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	1 141 553	310 869	165	564 423	819 913	1 116	1 471 772	89 858	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	2 505	-	-	4 650	-	-	531	2 083	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	1 840	7 526	47	43 175	10 183	(3)	151 995	20 677	-
Net	R0400	1 142 218	303 343	118	525 898	809 730	1 120	1 320 308	71 264	-
Dépenses engagées	R0550	240 520	303 003	138	130 223	238 175	995	648 550	72 625	-
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R1210									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assurance assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Immobilisations corporelles	
<i>En milliers d'euros</i>		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	268 738	17 354	492 458					6 977 907
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 129	-	104 216					124 471
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	5 110	6 986	35 589	-	-	-	-	374 697
Net	R0200	264 757	10 368	561 085	-	-	-	-	6 727 681
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	258 905	16 123	458 142					6 730 316
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 129	-	105 912					126 166
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	4 839	6 350	36 577	-	-	-	-	379 883
Net	R0300	255 196	9 773	527 477	-	-	-	-	6 476 599
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	127 140	886	80 318					4 608 012
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	45 819					55 589
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	601	585	4 524	-	-	-	-	241 148
Net	R0400	126 540	300	121 614	-	-	-	-	4 422 453
Dépenses engagées	R0550	129 224	4 998	227 745	-	-	-	-	1 996 197
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R1210								8 000
Total des dépenses	R1300								2 004 197

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance santé	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance santé	Réassurance vie	
En milliers d'euros		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	888 800	20 111 719	10 668 497	2 934 126	-	-	12 542	8 705	34 624 389
Part des réassureurs	R1420	47 717	2	432	77 521	-	-	-	6 780	132 451
Net	R1500	841 083	20 111 718	10 668 065	2 856 606	-	-	12 542	1 924	34 491 938
Primes acquises										
Brut	R1510	905 587	20 111 722	10 652 058	2 782 641	-	-	13 985	9 133	34 475 125
Part des réassureurs	R1520	48 177	2	432	61 508	-	-	110	6 780	117 009
Net	R1600	857 409	20 111 720	10 651 626	2 721 133	-	-	13 875	2 352	34 358 116
Charge des sinistres										
Brut	R1610	468 698	18 729 489	6 683 840	818 308	-	(1)	4 356	37 049	26 741 739
Part des réassureurs	R1620	36 925	19	58	20 658	-	(25 834)	25	11 449	43 300
Net	R1700	431 773	18 729 470	6 683 781	797 651	-	25 833	4 331	25 600	26 698 439
Dépenses engagées	R1900	348 488	1 359 176	885 717	1 605 592	-	-	9 610	17 881	4 226 464
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2510									53 316
Total des dépenses	R2600									4 279 780
Montant total des rachats	R2700									7 873 128

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		IT	PT	ES	PL	DE		
<i>En milliers d'euros</i>	C0080	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0140	
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	6 400 589	396 355	85 851	62 724	21 116	11 230	6 977 865
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	121 817	-	-	2 654	-	-	124 471
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	297 821	63 487	4 654	5 886	294	2 554	374 697
Net	R0200	6 224 585	332 869	81 196	59 491	20 822	8 676	6 727 639
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	6 213 056	348 868	85 834	50 242	21 550	10 725	6 730 274
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	123 464	-	46	2 654	-	2	126 166
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	285 824	61 966	10 983	18 279	265	2 566	379 883
Net	R0300	6 050 695	286 902	74 896	34 618	21 284	8 161	6 476 557
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	4 447 876	76 932	49 340	26 539	5 295	2 032	4 608 014
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	53 093	-	(2)	2 496	-	1	55 589
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	212 573	15 665	962	10 763	636	550	241 148
Net	R0400	4 288 397	61 267	48 376	18 272	4 659	1 483	4 422 455
Dépenses engagées	R0550	1 730 470	208 098	30 768	20 265	1 147	5 417	1 996 165
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R1210							(2 182)
Total des dépenses	R1300							1 993 983

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		IT	MC	LU	BE	PL		
<i>En milliers d'euros</i>	C0220	C0230	C0230	C0230	C0230	C0230	C0280	
Primes émises								
Brut	R1410	29 115 524	4 714 596	293 930	112 728	119 321	154 140	34 510 240
Part des réassureurs	R1420	77 795	45 864	-	-	1	3 051	126 710
Net	R1500	29 037 729	4 668 732	293 930	112 728	119 320	151 090	34 383 530
Primes acquises								
Brut	R1510	29 115 660	4 657 113	293 930	112 728	119 321	70 871	34 369 624
Part des réassureurs	R1520	78 040	30 370	-	-	1	3 426	111 837
Net	R1600	29 037 620	4 626 743	293 930	112 728	119 320	67 445	34 257 787
Charge des sinistres								
Brut	R1610	20 600 601	5 439 630	283 395	143 448	80 875	28 973	26 576 921
Part des réassureurs	R1620	33 109	6 605	-	-	-	1 434	41 148
Net	R1700	20 567 492	5 433 025	283 395	143 448	80 875	27 539	26 535 774
Dépenses engagées	R1900	3 516 545	622 219	3 209	1 792	2 058	24 177	4 170 000
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2510							53 316
Total des dépenses	R2600							4 223 316

S.22.01.22 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact de la mesure transitoire sur les provisions techniques	Impact de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
<i>En milliers d'euros</i>		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	327 385 970	-	-	1 106 033	-
Fonds propres de base	R0020	25 850 377	-	-	(600 983)	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	25 850 377	-	-	(600 983)	-
Capital de solvabilité requis	R0090	12 890 304	-	-	96 758	-

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1 490 404	1 490 404		-	
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	5 564 843	5 564 843		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	5 269 123	5 269 123			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	7 823 876	7 823 876			
Passifs subordonnés	R0140	5 540 862		215 937	5 324 926	-
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	2 104		-	-	2 104
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	-				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	846	846	-	-	-
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	85 441	83 337	-	-	2 104
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	57 652	57 652	-	-	-

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<i>En milliers d'euros</i>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Deductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	441 215	441 215	-	-	
si déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	-	-	-	-	
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	-	-	-	-	-
Déduction pour participations incluses selon la méthode déduction et d'agrégation (D&A), en cas d'utilisation d'une combinaison de méthodes	R0260	-	-	-	-	-
Total des éléments de fonds propres non disponibles à déduire	R0270	58 498	58 498	-	-	-
Total déductions	R0280	499 713	499 713	-	-	-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	25 276 941	19 731 871	215 937	5 324 926	4 208
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	-			-	
Fonds initiaux, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	-			-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-			-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-			-	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-			-	-
Rappels de cotisations relevant de l'article 96, premier alinéa, point 3), de la directive 2009/138/CE	R0360	-			-	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	-			-	-
Fonds propres auxiliaires non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0380	-			-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-			-	-
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-			-	-

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<i>En milliers d'euros</i>						
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs	R0410	-	-	-	-	-
Institution de retraite professionnelle	R0420	573 436	573 436	-	-	-
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	-	-	-	-	-
Total fonds propres dans d'autres secteurs financiers	R0440	573 436	573 436	-	-	-
Fonds propres obtenus à l'aide de la méthode de déduction et d'agrégation (D&A), utilisée exclusivement ou combinée à la 1ère méthode						
Fonds propres agrégés obtenus à l'aide de la méthode de déduction et d'agrégation (D&A) ou d'une combinaison de méthodes	R0450	-	-	-	-	-
Fonds propres agrégés obtenus à l'aide de la méthode de déduction et d'agrégation (D&A) ou d'une combinaison de méthodes, nets des transactions intragroupe	R0460	-	-	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir la partie consolidée du SCR du groupe (à l'exclusion des fonds propres d'autres secteurs financiers et d'entreprises incluses selon la méthode D&A)	R0520	25 276 941	19 731 871	215 937	5 324 926	4 208
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de SCR du groupe sur base consolidée	R0530	25 272 733	19 731 871	215 937	5 324 926	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir la partie consolidée du SCR du groupe (à l'exclusion des fonds propres d'autres secteurs financiers et d'entreprises incluses selon la méthode D&A)	R0560	25 276 941	19 731 871	215 937	5 324 926	4 208
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de SCR du groupe sur base consolidée	R0570	21 100 153	19 731 871	215 937	1 152 345	-
Minimum de SCR du groupe sur base consolidée	R0610	5 761 726				
Ratio des Fonds propres éligibles au minimum de SCR du groupe sur base consolidée	R0650	366%				
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR total du groupe (y compris les fonds propres d'autres secteurs financiers et d'entreprises incluses selon la méthode D&A)	R0660	25 850 377	20 305 307	215 937	5 324 926	4 208
SCR total du groupe	R0680	12 890 304				
Ratio du Total des fonds propres éligibles au SCR total du groupe - ratio incluant les autres secteurs financiers et les entreprises incluses selon la méthode D&A	R0690	201%				

<i>En milliers d'euros</i>		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	21 081 802
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	846 010
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	12 411 916
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Autres fonds propres non disponibles	R0750	-
Réserve de réconciliation	R0760	7 823 876
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	2 285 703
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	166 053
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	2 451 755

S.25.01.22 Capital de solvabilité requis — pour les groupes qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
<i>En milliers d'euros</i>		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	28 056 615	-
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	473 130	-
Risque de souscription en vie	R0030	20 218 802	-
Risque de souscription en santé	R0040	943 578	-
Risque de souscription en non-vie	R0050	1 844 654	-
Diversification	R0060	(12 226 532)	-
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-	-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	39 310 248	
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100	
Risque opérationnel	R0130	1 293 815	
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	(24 589 344)	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	(3 890 875)	
Exigences de capital pour les entreprises qui exercent des activités conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	12 177 794	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-	
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	-	
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	-	
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	-	
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	-	
Capital de solvabilité requis	R0220	12 890 304	
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée	R0400	-	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	12 124 979	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	53 951	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	5 761 726	
Informations sur les autres entités			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	712 510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	-	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	R0520	712 510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	-	
Capital requis pour des participations ne donnant pas le contrôle	R0540	-	
Capital requis pour les entreprises liées résiduelles	R0550	-	
Capital requis pour les organismes de placement collectif ou les investissements sous forme de fonds	R0555	-	
SCR Global			
SCR pour les entreprises incluses selon la méthode D&A	R0560	-	
Capital de solvabilité requis total du groupe	R0570	12 890 304	

S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
LEI/969500K2MUPSI57XK083	France	CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	5	société anonyme	2	ACPR (FR)
LEI/969500BB5ZH7LFB2BL43	France	CREDIT AGRICOLE CREDITOR INSURANCE	5	société anonyme	2	ACPR (FR)
SC/969500K2MUPSI57XK083IE52095	Irlande	SPACE HOLDING (IRELAND) LIMITED	5	société anonyme	2	CBI (IE)
SC/969500K2MUPSI57XK083LU52096	Luxembourg	SPACE LUX	5	société anonyme	2	COMMASSU (LU)
LEI/96950018S1XWUGVC0E95	France	PREDICA	4	société anonyme	2	ACPR (FR)
LEI/969500P5DCT4287UVL36	France	PACIFICA	2	société anonyme	2	ACPR (FR)
LEI/222100RHVHGHNBQ4VV91	Luxembourg	Crédit Agricole Life Insurance Europe	1	société anonyme	2	COMMASSU (LU)
LEI/969500IXARMKRMXE0315	France	Spirica	1	société anonyme	2	ACPR (FR)
LEI/549300HM15U8TGYXFP61	Portugal	MUDUM SEGUROS	2	société anonyme	2	ISP (PT)
LEI/815600712E1764BEF578	Italie	Crédit Agricole Vita S.p.A.	1	société en commandite par actions	2	ISVAP (IT)
LEI/959800P1TEVUVV7YZZ92	ESPAGNE	ABANCA SEGUROS GENERALES	2	société anonyme	2	DGSFP (ES)
LEI/815600D08523EB31FC74	ITALIE	BANCO BPM ASSICURAZIONI	2	société anonyme	2	ISVAP
LEI/815600AED32950D38B92	ITALIE	VERA ASSICURAZIONI	2	société anonyme	2	ISVAP
LEI/81560022B5367EE31F80	ITALIE	VERA PROTEZIONE	1	société anonyme	2	ISVAP
LEI/635400L1YTYKYSKSZB41	Irlande	CACI LIFE LIMITED	1	société anonyme	2	CBI (IE)
LEI/635400THEYDAIONRRP31	Irlande	CACI NON LIFE LIMITED	2	société anonyme	2	CBI (IE)
LEI/353800EVW07IPLMT2X95	Japon	Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	1	corporation limited	2	FSA (JP)
LEI/815600A7946313257924	Italie	CA ASSICURAZIONI	2	société en commandite par actions	2	ISVAP (IT)
LEI/549300PBNQ5382X7W827	Grèce	Crédit Agricole Life Greece	1	société anonyme	2	BOG (GR)
LEI/259400BVOLY75E7L2G05	Pologne	CDT AGRI ZYCIE TU	2	Société anonyme (hors France)	2	KNF (PL)
LEI/969500J0J1H1GRL7KK86	France	CAA RETRAITE	9	SA à Conseil d'Administration - France	2	
LEI/259400IDRH0AFY9CPR67	Pologne	CDT AGRI. TU SA	2	Société anonyme (hors France)	2	
LEI/635400V9R7Z62LMOVS66	Irlande	CACI Reinsurance Ltd.	3	société anonyme	2	
LEI/969500I1EJGUAT223F44	France	RAMSAY – GENERALE DE SANTE	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62128	France	INFRA FOCH TOPCO	99	Société par Actions Simplifiée	2	
LEI/969500ICGCV1PD6OT783	France	ALTAREA	99	Société en Commandite par Actions	2	
LEI/969500WEPS61H6TJM037	France	CLARIANE	99	Société Anonyme	2	
LEI/969500JTN8BU5BW6UW36	France	FREY	99	Société Anonyme	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR08545	France	FONCIERE HYPERSUD	99	SA NATIONALE A CONSEIL	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR15325	France	CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SOLUTIONS	99	Société par Actions Simplifiée	2	
LEI/969500UDH342QLTE1M42	France	ICADE	99	SA à Conseil d'Administration - France	2	
LEI/969500C2C11L0PTGRH11	France	PATRIMOINE ET COMMERCE	99	Société en Commandite par Actions - France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62120	France	PREDIPARK	99	Société par Actions Simplifiée	2	
LEI/984500770967IAE3EC16	France	SA RESICO	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR28995	France	IRIS HOLDING FRANCE	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63015	France	SH PREDICA ENERGIES DURABLES SAS	99	Société par Actions Simplifiée	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29354	France	HOLDING EUROMARSEILLE	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR61703	France	PREDICA ENERGIE DURABLE	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62960	France	SAS CRISTAL	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64385	France	ARCAPARK SAS	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66085	France	PREDIRUNGIS	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU25022	Luxembourg	PRED INFR SA	99	Société Anonyme Holding Luxembourg (LU)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083ES63960	Espagne	VAUGIRARD INFRA SLU	99	Sociedad Limitada (ES)	2	
LEI/9695004OAPTHOKN99645	France	ALTA VAI	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083ES66717	Espagne	VAUGIRARD AUTOVIA SLU	99	Société anonyme (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66670	France	PREDIWATT	99	Société par Actions Simplifiée	2	
LEI/213800FGV8ARHLVFN87	France	FCT CAA COMPARTIMENT CESSION DES CREANCES LCL	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
LEI/96950024QBTWFKPVXX31	France	SAS DEFENSE CB3	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67559	France	PREDICA ENER DUR EUR	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67815	Italie	VAUGIRARD SOLARE	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IT68293	Italie	VAUGIRARD ITALIA	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63948	France	Futures Energies Investissements Holding	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500LVOAFYYDA6RQ10	France	SEMMARIS	99	Société anonyme d'économie mixte locale	2	
LEI/815600939034E41F7352	Italie	CENTRAL SICAF S.P.A.	99	société anonyme	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU64685	Luxembourg	PISTO GROUP HOLDING SARL	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU63382	Luxembourg	CAVOUR AERO SA	99	Société anonyme	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083BE66169	Belgique	FLUXDUNE AO	99	Société anonyme (hors France)	2	
LEI/9695009FFM30CUZ8FO85	France	CASSINI PARTS A	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083ES66958	Espagne	TUNNELS DE BARCELONA	99	Société anonyme (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU64386	Luxembourg	EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66413	France	Futures Energies Investissements Holding 2	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67147	Luxembourg	ELL HOLDCO SARL	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67396	France	EUROWATT ENERGIE	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU67560	Luxembourg	SARL IMPULSE I A	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67624	France	Futures Energies Investissements Holding 3	99	S.A.S. STE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IT67625	Italie	ITALIAN ENERGIES INVESTMENTS HOLDINGS	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IT67934	Italie	EF SOLARE	99	Societa per Azioni (IT)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IT68895	Italie	EDISON RENEWABLES	99	Societa per Azioni (IT)	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
LEI/213800E3JUSKI6SNH535	France	ADL PARTICIPATIONS	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083AT68212	Autriche	CAA STERN GmbH	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083AT68894	Autriche	URI GmbH	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083ES68798	Espagne	ORDESA SERVICIOS EMPRESARIALES SL	99	Sociedad Limitada (ES)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68783	France	VAUGIRARD GRIMSBY	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083GB68896	Grande-Bretagne	HORNSEA 2	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083ES69051	Espagne	VAUGIRARD RENOVABLES	99	Sociedad Limitada (ES)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083ES69069	Espagne	JANUS RENEWABLES	99	Sociedad Limitada (ES)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69052	Luxembourg	ALTALUXCO	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083PL69071	Espagne	BLUEVIA	99	AUTRE PERSONNE MORALE DROIT PRIVE	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69639	Luxembourg	VAUGIRARD FIBRA	99	SICAV - Hors France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69632	France	VAUGIRARD FACTORY	99	SARL - France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69633	France	GIGA DYNAMO HOLDINGS	99	SARL NATIONALE	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68782	France	SAS COMMERCES 2	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69539	France	VAUGIRARD LONGUEUIL	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69636	France	INNERGEX FRANCE	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR61533	France	EUROMARSEILLE 1	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU62064	France	EUROMARSEILLE 2	99	SICAV - Hors France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000385	Portugal	MOVHERA	99	Societe anonyme hors France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63950	France	QUADRICA	99	AUTRE PERSONNE MORALE DROIT PRIVE	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63045	Belgique	NARCISSE HOLDING BELGIQUE SA	99	Société anonyme (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68213	France	PREDURBA SAS	99	Société par Actions Simplifiée	2	
LEI/969500KR9ZAI2QYC3057	France	G R D 2	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500JTL6C3US7YY803	France	G R D 3	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/549300B2HMXCN3ALDX72	France	G R D 5	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500IMWOSRCVHBT090	France	G R D 7	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500FX35E1K9LAOZ90	France	GRD 14 FCP (ex-FEDERMONDE)	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500VBT1PDYBKVRK67	France	GRD 17 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/96950095MMS157U3D496	France	GRD 18 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083R021442	France	GRD11 FCP	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
LEI/9695000PJNH8JENNGV92	France	PREDIQUANT A1	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR26747	France	PREDIQUANT A3	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR021715	France	BTF OPPORTUNITE	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29013	France	CA-EDRAM OPPORTUNITES FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500TD5CLSIQTP723	France	FCPR PREDICA 2005 PART A	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
LEI/9695008W0YF6ZB8SMF55	France	FCPR PREDICA 2006 PART A	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR25497	France	FCPR PREDICA 2007 A 3DEC	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63222	France	FCPR PREDICA 2007 C2	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
LEI/969500A328K3U7R30218	France	FCPR PREDICA 2008 A1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
LEI/969500CUL7JC30CH3E67	France	FCPR PREDICA 2008 COMP BIS A2	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63224	France	FCPR PREDICA 2008 COMP TER A3	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
LEI/969500CZMVFIZ1LGGY08	France	G R D 8	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/549300OWPQYL379VRI74	France	G R D 9	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR28118	France	PREDICA 2010 parts A1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63225	France	PREDICA 2010 parts A2	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63226	France	PREDICA 2010 parts A3	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR26746	France	PREDICA INFR 2006-2007 A FCPR	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
LEI/969500AX4UE0IZKB7A10	France	PREDIQUANT OPPORTUNITES FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/9695004NDRTGR93EUJ47	France	FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63235	France	FCPR CAA COMPART BIS PART A2	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
LEI/969500SQ5HDT8WH06336	France	FCPR CAA COMP TER PART A3	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
LEI/969500KSS7JL5OT9YK90	France	CAA FRANCE CROISSANCE 2 A FCPR	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
LEI/9695002AN22N4N9J3W58	France	CAA PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FIC	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR61247	France	FCPR UI CAP AGRO	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
LEI/969500PL1DJ2GHZ1GQ15	France	FCPR CAA 2013	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR61562	France	PREDICA SECONDAIRES III	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29722	France	OBJECTIF LONG TERME FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/9695005MBDD36G2TI827	France	CAA 2013 FCPR B1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
LEI/969500KJOFEZXN91W056	France	CAA 2013 FCPR C1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
LEI/9695001FQ4KWJ9FIDB84	France	CAA 2013 FCPR D1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
LEI/9695006MAAJ33BBUDU37	France	CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR61665	France	CAA 2013-3	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
LEI/9695000TBVXDAT1E2Y90	France	GRD 13 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR61563	France	CAA 2013-2	99	FONDS COMMUN DE TITRISATION	2	
LEI/969500Q7Q9C8GURT5U54	France	CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
LEI/9695008ZJOGROAP2GB53	France	CAA 2014 INVESTISSMENT PART A3	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29581	France	CNP ACP 10 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IE63529	Irlande	CORSAIR 1.5255% 25/04/35	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63526	France	AGRICOLE RIVAGE DETTE	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/9695002NAFJA7A8F5Q12	France	CAA 2015 CPT 1	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500U8BRLNG73ANX21	France	CAA 2015 CPT 2	99	Fonds Commun de Placement	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63609	France	ARTEMID	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63769	France	CA VITA PRIVATE EQUITY CHOISE PARTS PART A	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64001	France	CA VITA INFRASTRUCTURE CHOISE FIPS c.I. A	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64140	France	IAA CROISSANCE INTERNATIONALE	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64137	France	FCT CAREPTA COMPARTIMENT RE-2016 -1	99	FONDS COMMUN DE TITRISATION	2	
LEI/9695007B3RKLN3MLR268	France	CAA 2016	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
LEI/969500UX6JF9N65VNT33	France	CAA INFRASTRUCTURE	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IT64111	France	CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FIPS c.I.A	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64185	France	CAA SECONDAIRE IV	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64187	France	FCT BRIDGE 2016-1	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64392	France	CAREPTA R 2016	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
LEI/969500E9837WEB4RC674	France	FPCI Cogeneration France I	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IE64500	Irlande	CORS FIN 1.52 10-38	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU64511	Luxembourg	PURPLE PR 1.36 10-38	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IE63703	Irlande	CORS FIN 251038	99	Fonds Commun de Créances	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IE64514	Irlande	CORS FINA FLR 10-38 serie 145	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IE64512	Irlande	CORS FINA FLR 10-38 serie 146	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU64515	Luxembourg	PURP PR 1.093 10-38	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2	
LEI/969500W74NU7V8KRHV32	France	CAA INFRASTRUCTURE 2017	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
LEI/969500GUOSX2LAZ26567	France	CAA PE 2017 (CAA PRIVATE EQUITY 2017)	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
LEI/969500OV0V76R5DBAS59	France	CAA PE 2017 BIS (CAA PRIVATE EQUITY 2017 BIS)	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
LEI/969500ZJA5HXGNC1O247	France	CAA PE 2017 France INVESTISSEMENT (CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE)	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
LEI/96950014PS7AYRW18O62	France	CAA PE 2017 MEZZANINE (CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE)	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
LEI/969500D8HFDLMSZG7N33	France	CAA PE 2017 TER CONSO (CAA PRIVATE EQUITY 2017 TER)	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
LEI/969500UW35DFZAUWVE58	France	GRD 44	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500ZJ333L3FVN6T05	France	GRD 44 N2	99	Fonds Commun de Placement	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64733	France	UI CAP SANTE 2	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
LEI/969500Y85LR1PJZR5M39	France	CAA PR FI II C1 A1	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500L481XEWWH1B735	France	Effithermie	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65030	France	FCT CAA 2017-1	99	FONDS COMMUN DE TITRISATION	2	
LEI/969500YV414TPPIVYJ95	France	Prediquant Premium	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65874	France	CAA INFRASTRUCTURE 2018 - COMPARTIMENT 1	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65935	France	COMPARTIMENT DS3 - IMMOBILIER VAUGIRARD	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65934	France	CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT FRANCE INVESTISSEMENT	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65796	France	COMPARTIMENT DS3 - VAUGIRARD	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
LEI/969500T80J4O4PJ38I05	France	CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT 1	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66170	France	AM DESE FIII DS3IMDI	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66090	France	BFT VALUE PREM OP CD	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR30685	France	CAA COMMERCES 2	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67137	France	CAA PRIV EQY 19 CF A	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
LEI/9695003CKZVSMLZV7W31	France	GRD ACT.ZONE EURO	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/9695007HC7DU4TH3VJ47	France	BFT EQUITY PROTEC 44	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67527	France	CAA PE 20 COMP 1 A1	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/213800VHWKNDZRZ1JZA90	France	AMUNDI CAA ABS CT	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU66613	Luxembourg	ARCHM.-IN.DE.PL.III	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU68210	Luxembourg	AMUNDI DS IV VAUGIRA	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68170	France	CAA INFRAST 2021 A	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU68619	Luxembourg	BRIDGE EU 20 SR LIB	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR25501	France	CAA ACTIONS MONDES P	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR60164	France	FDC A1 PART P	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67754	France	GRD 44 N 6 PART P	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67379	France	MID INFRA SLP	99	SICAV - France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67758	France	CAA INFRASTRU.2020 A	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68172	France	CAA PV EQ2021 BIS A2	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68776	France	AMUNDI VAUGIRARD DETTE IMMO II	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68778	France	SC CAA EURO SELECT	99	Fonds Commun de Placement	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
LEI/969500VSUWI8AMAFUP49	France	OPCI GHD	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR05774	France	CAA PE 2019 CPT 1 A1	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR05773	France	CAA PE 19 CPT BIS A2	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR05772	France	CAA PE 19 CPT TER A3	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66556	France	CAA INFRASTRU.2019 A	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66218	France	LF PRE ZCP 12 99 LIB	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64390	France	FDC T1	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68171	France	CAA PVT EQ 2021 1 A1	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68600	France	CAA PV EQ2021 TER A3	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69048	France	CAA INFRAS 2022 PT A	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000085	France	CAA SMART PART CD	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
LEI/969500UL8E43FQS4NK06	France	B2 HOTEL INVEST	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66174	France	CAA P.EQ.18 CPTER A3	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66084	France	CAA SECONDAIRE V A	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67515	France	CAP SANTE 3 PART A	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/96950089LLO7CF864737	France	FDC A1 R	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000404	France	CAA SMART N 2 C	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69617	Luxembourg	FCH BLBY INVST GD EU A-ZCEUR	99	SICAV - Hors France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64770	France	CA MASTER PATRIMOINE FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR27542	France	VENDOME INV.FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63236	France	GRD IFC 97 FCP	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29352	France	GRD FCR 99 FCP	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
LEI/969500HYWM3ZULLKBM15	France	OBJECTIF PRUDENCE FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500SNQN3DQ2Z99861	France	OBJECTIF DYNAMISME FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/96950059WACY7UVQT910	France	GRD CAR 39 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29723	France	OBJECTIF MEDIAN FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/9695006J550U3B45JX37	France	M.D.F.89 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083R021504	France	AMUNDI PULSACTIONS	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR27066	France	LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62157	France	ATOUT FRANCE C FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63228	France	ATOUT EUROPE C FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63384	France	RSD 2006 FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR25693	France	LCL MGEST FL.0-100	99	Fonds Commun de Placement	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62063	France	DANONE COMMUNITIES INVESTI RESPO	99	ORG PLACEMENT COLLECTIF EN VAL MOB SANS PERS MORALE	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR25657	France	ATOUT PREM S ACTIONS 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR27824	France	AMUNDI AFD AV DURABL P1 FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500273NZZ7CU5RH14	France	RAVIE FCP 5DEC	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR28531	France	LCL FLEX 30	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/9695001YZKZC1ISCAC45	France	AXA EUR.SM.CAP E 3D	99	SICAV - France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29520	France	CPR SILVER AGE P 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62062	France	OPCIMMO PREM SPPICAV 5DEC	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62061	France	OPCIMMO LCL SPPICAV 5DEC	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63234	France	CPR REFLEX STRATEDIS 0-100 P 3D	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR61937	France	AMUNDI PATRIMOINE C 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24567	France	SOLIDARITE INITIATIS SANTE	99	Société Civile Immobilière	2	
LEI/969500GLZSLAOCJ3QR88	France	UNIPIERRE ASSURANCE (SCPI)	99	Société Civile de Placement Immobilier	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16040	France	SCI VICQ D'AZIR VELLEFAUX	99	Société Civile Immobilière de placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29557	France	ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62219	France	LCL DEVELOPPEMENT PME 3DEC	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
LEI/529900EWOEFQ1N71HT86	Luxembourg	AF INDEX EQ USA A4	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62221	France	LCL ACTIONS USA (USA)	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29538	France	ACTIONS 50 FCP 3DEC	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29672	France	LCL ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABL	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR23505	France	LCL ACTIONS EMERGENTS	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
LEI/969500EH32LDT6NBME75	France	ACTICCIA VIE 3	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500BVVMFYN2KR7588	France	AMUNDI TRANSM PAT C	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500O2L3TH27H1O57	France	ACTICCIA VIE N4	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500BQZCPK4SJXVH76	France	AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC	99	SICAV - France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63438	France	AMUNDI VALEURS DURAB	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500E6D9UXNGZW7H23	France	AMUNDI HORIZON 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500JHMO5LWYNR1K46	France	ACTICCIA VIE 90 C	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500TT01TZD6QEXQ88	France	LCL ACT.E-U ISR 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/9695001PT4PFKHZUHW89	France	AMUNDI OBLIG EURO C	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/9695008OY8ZORCCBAD19	France	CPR RENAI.JAP.-P-3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500X6V7BD8QY6QL80	France	AM AC FR ISR PC 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500ZDR3ZVGFIRHL54	France	INDOS.EURO.PAT.PD 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/9695004X72P02LAF3B55	France	CPR CROIS.REA.-P	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR25363	France	AM.AC.MINER.-P-3D	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
LEI/9695008Q0AXFH7B2T758	France	ACTICCIA VIE 90 N2	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500MFEFTP8K8MCT24	France	ACTICCIA VIE 90 N3 C	99	Fonds d'investissement à vocation générale	2	
LEI/969500A9HZ957VF5BT62	France	LCL INVEST.EQ C	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/9695007B3H19MO2FZ223	France	LCL INVEST.PRUD.3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500G7AFP5DPIT6M11	France	CPR GLO SILVER AGE P	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/9695008FQWLEE007OV97	France	ACTICCIA VIE 90 N4	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64769	France	ACTICCIA VIE 90 N6 C	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65060	France	INDOSUEZ ALLOCATION	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500P1LSL2K1VUBZ92	France	LCL AC MONDE	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500BSRMBWGT4H5318	France	AMUN.ACT.REST.P-C	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65066	France	AMUNDI KBI ACTIONS C	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500HEAL94Z0AMWF36	France	LCL ACT RES NATUREL	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64164	France	SOLIDARITE AMUNDI P	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29002	France	INDO ALLOC MANDAT C	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU65986	Luxembourg	A FD EQ E CON AE(C)	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500IEHSH1YWRJNL53	France	AMUNDI ALLOCATION C	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/96950036QLHQHQOCZ777	France	CPR FOCUS INF.-P-3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65990	France	AMUNDIOBLIGMONDEP	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65194	France	AMUNDI KBI ACTION PC	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500671V0RRBQYV116	France	BFT FRAN FUT-C SI.3D	99	SICAV - France	2	
LEI/969500BDZ40WMMHSA64	France	AM.AC.USA ISR P 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/9695009P8DZUJLQ30C97	France	AM.ACT.EMER.-P-3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500IHWAC6K8X0S852	France	AM.RDT PLUS -P-3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500Z9QH8AOLHP5689	France	RETAH PART C	99	Fonds Commun de Créances	2	
LEI/969500YAAQABI64V5W27	France	LCL AC.MDE HS EU.3D	99	SICAV - France	2	
LEI/969500GCNKY1VO87GJ10	France	LCL ACTIONS EURO FUT	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/5493003YKTGCYJW6KE31	France	PORT.METAUX PREC.A-C	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500FINMF5JTKWF42	France	SCPI LFP MULTIMMO	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
LEI/549300RXDVRP16RPTZ95	Luxembourg	INDO-GBL TR-PE	99	SICAV - Hors France	2	
LEI/969500R8GXYRDJ1FAF03	France	CPR EUR.HI.DIV.P 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU66873	France	BA-FII EUR EQ O-GEUR	99	Société anonyme (hors France)	2	
LEI/969500JPNDFR1QS00D13	France	HYMNOS P 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500GTT6H284SY4U88	France	CHORELIA N5 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500AT2IAVN8ZCM559	France	LCL OBL.CREDIT EURO	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500EZ0VZZE428PT36	France	CHORELIA PART C	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/9695009AF8R1H7DB7Z77	France	AM.AC.EU.ISR-P-3D	99	SICAV - France	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
LEI/9695002QW846T0A11652	France	CHORELIA N3 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR27048	France	LCL ACT.OR MONDE	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
LEI/9695000RMCQKE9TW3O31	France	CHORELIA N2 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR61069	France	HASTINGS PATRIM AC	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
LEI/549300DSBX32ZWWU0652	France	CHORELIA N4 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500BH5PCVT7O8ER52	France	CADEISDA 2DEC	99	SICAV - France	2	
LEI/969500UR8HS1YKHRY277	France	CHORELIA N6 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500HXPBDZEUOYF530	France	AMUNDI AC.FONC.PC 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66159	France	AMUNDI KBI AQUA C	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66713	France	SCI TANGRAM	99	SICAV - France	2	
LEI/9845001B7FB0FB1FFF90	France	INDOFIIFLEXEG	99	SICAV - Hors France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67321	France	CHORELIA N7 C	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500IEVBMSC52FRW34	France	AMIRAL GROWTH OPP A	99	SICAV - France	2	
LEI/969500WT0200DVC5CA24	France	CALIFORNIA 09	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500ZQM8ABUD0SO333	France	EUROPEAN CDT SRI PC	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67320	France	INDOSUEZ CAP EMERG.M	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/2221005BT6ROFABD6U12	France	AJPMGBIGOAHE	99	SICAV - Hors France	2	
LEI/21380077NQ3X7JBSLR76	France	AMUNDI CAP FU PERI C	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/9695009O5W2KXSSIKP48	France	LCL COM CARB STRA P	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/5299005NF8QOPNM5R647	France	LCL COMP CB AC MD P	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/9695002JWOF0IOHTTX11	France	BFT PAR VIA EQ EQ PC	99	SICAV - France	2	
LEI/549300NVPKHQ4GBEVO50	Luxembourg	CPR INV MEGATRENDS R EUR-ACC	99	SICAV - Hors France	2	
LEI/549300ZD1W6MTTH0G211	Luxembourg	AMUN NEW SIL RO AEC	99	SICAV - Hors France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU68199	Luxembourg	9522 A2EURC	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU68207	Luxembourg	7653 AEURC	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/213800SJK7PMB1J5PU28	Luxembourg	FEAMUNDISVFAEC	99	Fund	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68791	France	AM FL DES TERRI PT A	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69003	France	SEL EUR CLI SEP 22 C	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69005	France	SEL FR ENV MAI 2022	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69022	France	PIO-DIV S/T-AEURND	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69018	France	5909 A2EURC	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69010	France	5880 A5 EUR	99	Fund	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR021249	Allemagne	ALLIANZ-VOLTA	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65987	France	LCL ECHUS - GAMMA C	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67759	France	AMUN ENERG VERT FIA	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68461	France	IMPACT GREEN BONDS M	99	Fonds Commun de Placement	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68215	France	AMUNDI IMMO DURABLE	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69640	France	SCI LINASENS	99	AUTRE PERSONNE MORALE DROIT PRIVE	2	
LEI/969500M4YUJ8899PG058	France	AM KBI AC MO ENPERIC	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69583	France	AM OBLI MD AC PM C	99	SICAV - France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IE69584	Irlande	KBI GLOBAL SUSTN INFR-DEUR	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69585	Luxembourg	INDFGBEUR2026P	99	SICAV - Hors France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69586	Luxembourg	FCH JNS HEN HON ERO CT-ZCEUR	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69587	Luxembourg	INDFNAOSA	99	SICAV - Hors France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000084	France	OACET 2DEC	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69599	France	BFT FR EMP ISR PERIC	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69601	France	EFFEL INFRAS VERT C	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69602	France	AMUN DELTA CAPI SANT	99	Société Civile de Placement Immobilier	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000065	France	NOVAXIA VISTA A	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69603	France	MEILLEURIMMO FIA A	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000087	France	MEILLEURTAUX HORIZON	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000088	France	SELECT FRA ENV	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69626	Irlande	POLAR CAPITAL NORTH	99	SICAV - Hors France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69055	Luxembourg	9522A6EURC	99	SICAV - Hors France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69618	Luxembourg	95368A3	99	SICAV - Hors France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR28831	France	LCL OB.INF.EUR-C-3D	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68784	France	HORIES INVEST	99	ORG PLACEMENT COLLECTIF EN VAL MOB SANS PERS MORALE	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69588	France	IDINVEST SEC FD IV A	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67519	France	CHORELIA N 9 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68185	France	SCI PM IMMO TREND	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68495	France	FRAN ENVIRON 01/22	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69031	France	SELEC FR ENV 0922 C	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69605	France	SEL EUR CLIM 01 23C	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69606	France	SELE FR ENV JAN 23 C	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000105	France	SCI PRIM IM TR B	99	STE CIVILE IMMOBILIERE	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000107	France	SEL FR ENV MAI 2023	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
LEI/969500XCC01OU5GZZ553	France	AGORA ACTIONS EURO I	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000113	France	SC Y IMMO PART B	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000108	France	SELEC FRA ENV S 23 C	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000115	France	SECT EU CLIM 0124 C	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000373	France	OBLIG IG EUROPE 2 IC	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000374	France	OA EUR AGG BOND PA C	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000357	France	LCL ECHUS - PHI C	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
LEI/549300IXBPMG8UDQ7R95	Italie	ANIMA-AMERICA F	99	Fund	2	
LEI/549300IAJFESYMKMVS50	Italie	ANIM NET ZER AZIO INTERNA-F	99	Fund	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69017	Luxembourg	5904 A2EURC	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69012	Luxembourg	AMUNDI FUND INC OPP-M2 EUR C	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU67327	Luxembourg	5926 A5 EUR	99	SICAV - Hors France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000117	Luxembourg	FRA TEM ALT UCFUND-EB A EURH	99	Fund	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU68796	Luxembourg	FCH JPM EMER MKT IG-ZEURHDGC	99	Fund	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000367	Luxembourg	INDF IMPACT P	99	Fund	2	
LEI/5493007GIWMXBUIUDV23	Italie	Nexus1	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR28899	France	Predica OPCI Bureau	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR28900	France	Predica OPCI Habitation	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
LEI/969500S88EZ9QOGX053	France	Predica OPCI Commerces	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
LEI/969500G43Q4BXYKA5119	France	OPCI Camp Invest	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
LEI/9695003BX8IQ11OF0V08	France	OPCI Iris Invest 2010	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
LEI/969500VLQDRZ4MWAXU77	France	OPCI MESSIDOR	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
LEI/96950093O82E5U6EVQ24	France	OPCI eco campus	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
LEI/9695003FWJEACHEZAM06	France	OPCI MASSY BUREAUX	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67545	France	OPCI CAA CROSSROADS	99	SICAV - France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR08679	France	B IMMOBILIER	99	SA à Conseil d'Administration - France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22185	France	SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR08549	France	SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22187	France	SCI BMEDIC HABITATION	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16018	France	SCI FEDERALE VILLIERS	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16042	France	SCI FEDERLOG	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16011	France	SCI FEDERLONDRES	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16022	France	SCI FEDERPIERRE	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16030	France	SCI GRENIER VELLEF	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22189	France	SCI IMEFA 1	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24294	France	SCI IMEFA 100	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24295	France	SCI IMEFA 101	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22191	France	SCI IMEFA 3	99	Société Civile Immobilière	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22199	France	SCI IMEFA 12	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24282	France	SCI IMEFA 81	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62958	France	SCI IMEFA 148	99	Société Civile	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24296	France	SCI IMEFA 102	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24297	France	SCI IMEFA 103	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24298	France	SCI IMEFA 104	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24299	France	SCI IMEFA 105	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24302	France	SCI IMEFA 108	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24303	France	SCI IMEFA 109	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24306	France	SCI IMEFA 113	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24308	France	SCI IMEFA 115	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24309	France	SCI IMEFA 116	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24310	France	SCI IMEFA 117	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24311	France	SCI IMEFA 118	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24319	France	SCI IMEFA 120	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24317	France	SCI IMEFA 121	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24321	France	SCI IMEFA 122	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24322	France	SCI IMEFA 123	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24316	France	SCI IMEFA 126	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24315	France	SCI IMEFA 128	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24326	France	SCI IMEFA 129	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24328	France	SCI IMEFA 131	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22203	France	SCI IMEFA 17	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22204	France	SCI IMEFA 18	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22206	France	SCI IMEFA 20	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22212	France	SCI IMEFA 32	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22213	France	SCI IMEFA 33	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22215	France	SCI IMEFA 35	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24244	France	SCI IMEFA 36	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24245	France	SCI IMEFA 37	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24246	France	SCI IMEFA 38	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24247	France	SCI IMEFA 39	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24249	France	SCI IMEFA 42	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24250	France	SCI IMEFA 43	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24251	France	SCI IMEFA 44	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24254	France	SCI IMEFA 47	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24255	France	SCI IMEFA 48	99	Société Civile Immobilière	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22193	France	SCI IMEFA 5	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24258	France	SCI IMEFA 51	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24259	France	SCI IMEFA 52	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24261	France	SCI IMEFA 54	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24262	France	SCI IMEFA 57	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24263	France	SCI IMEFA 58	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22194	France	SCI IMEFA 6	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24264	France	SCI IMEFA 60	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24265	France	SCI IMEFA 61	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24266	France	SCI IMEFA 62	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24267	France	SCI IMEFA 63	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24268	France	SCI IMEFA 64	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24271	France	SCI IMEFA 68	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24272	France	SCI IMEFA 69	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24274	France	SCI IMEFA 72	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24275	France	SCI IMEFA 73	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24276	France	SCI IMEFA 74	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24277	France	SCI IMEFA 76	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24278	France	SCI IMEFA 77	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24279	France	SCI IMEFA 78	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24280	France	SCI IMEFA 79	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24281	France	SCI IMEFA 80	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24283	France	SCI IMEFA 82	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24285	France	SCI IMEFA 84	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24286	France	SCI IMEFA 85	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24288	France	SCI IMEFA 89	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24289	France	SCI IMEFA 91	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24290	France	SCI IMEFA 92	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24293	France	SCI IMEFA 96	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22186	France	SCI MEDI BUREAUX	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR08725	France	SCI Pacifica Hugo	99	Société Civile	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16017	France	SCI FEDERALE PEREIRE VICTOIRE	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22175	France	SCI VALHUBERT	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22207	France	SCI IMEFA 22	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24284	France	SCI IMEFA 83	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22208	France	SCI IMEFA 25	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24334	France	SCI IMEFA 140	99	Société Civile Immobilière	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22195	France	SCI IMEFA 8	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22202	France	SCI IMEFA 16	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62130	France	SCI CAMPUS MEDICIS ST DENIS	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62133	France	SCI CAMPUS RIMBAUD ST DENIS	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63103	France	SCI IMEFA 156	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63097	France	SCI IMEFA 150	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63102	France	SCI IMEFA 155	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63557	France	SCI IMEFA 158	99	Société Civile	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63558	France	SCI IMEFA 159	99	Société Civile	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63568	France	SCI IMEFA 164	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64121	France	SCI IMEFA 171	99	Société Civile	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63803	France	SCI IMEFA 170	99	Société Civile	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63801	France	SCI IMEFA 169	99	Société Civile	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63800	France	HDP La Halle Boca (anciennement SCI IMEFA 168)	99	Société Civile	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63797	France	HDP Bureaux (anciennement SCI IMEFA 166)	99	Société Civile	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63104	France	SCI IMEFA 157	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63798	France	HDP Hôtel (SCI IMEFA 167)	99	Société Civile	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64106	France	SCI IMEFA 172	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22197	France	SCI IMEFA 10	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22196	France	SCI IMEFA 9	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22190	France	SCI IMEFA 2	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64122	France	SCI IMEFA 173	99	Société Civile	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64123	France	SCI IMEFA 174	99	Société Civile	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64124	France	SCI IMEFA 175	99	Société Civile	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63095	France	SCI IMEFA 149	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64125	France	SCI IMEFA 176	99	Société Civile	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64126	France	IMEFA 177	99	Société Civile	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64127	France	IMEFA 178	99	Société Civile	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64128	France	IMEFA 179	99	Société Civile	2	
LEI/969500JPESQJZWQB5489	France	SCI Holding Dahlia	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24314	France	DS Campus	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62959	France	Issy Pont	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64928	France	SCI Vaugirard 36-44	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22172	France	SCI 1 TERRASSE BELLINI	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22176	France	SOCIETE CIVILE FONDIS	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR60500	France	SCI RUE DU BAC	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR60499	France	SCI TOUR MERLE	99	Société Civile Immobilière	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
SC/969500K2MUPSI57XK083FR28132	France	SCI CARPE DIEM	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63559	France	SCI WAGRAM 22/30	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22182	France	SCI ILOT 13	99	Société Civile Immobilière	2	
LEI/969500QKXCQLI4IAHX74	France	SCI FREY RETAIL VILLEBON	99	Société Civile	2	
LEI/549300B6Y9HBF4JW6G85	France	SCI HEART OF LA DEFENSE	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66719	France	SCI ACADEMIE MONTRouGE	99	Société coopérative anonyme à capital variable	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68078	France	SCI PAUL CEZANNE	99	Société Civile Immobilière de placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64950	France	SCI IMEFA 187	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22178	France	SCI FEDERIMMO	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR61717	France	11 PLACE DE L'EUROPE (SCI)	99	STE CIVILE IMMOBILIERE	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63567	France	IMEFA 163	99	STE CIVILE IMMOBILIERE	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68079	France	SCI 103 GRENELLE	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63266	France	SCI DAHLIA	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IE61679	Irlande	PREMIUM GREEN 4.72%12-250927	99	Fonds Commun de Créances	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IE61680	Irlande	PREMIUM GREEN TV2027	99	Fonds Commun de Créances	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IE61678	Irlande	PREMIUM GR 0% 28	99	Fonds Commun de Créances	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IE64510	Irlande	PREM GRE 1.53 04-35	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IE63701	Irlande	PREM GRE 1.55 07-40	99	Fonds Commun de Créances	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IE64686	Irlande	PREM GRE 0.51 10-38	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IE64513	Irlande	PREGREEN 0.63 10/25/38 Corp	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IE64516	Irlande	PREGREEN 1.095 10/25/38 Corp	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IE63528	Irlande	PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR30679	FRANCE	UAF LIFE PATRIMOINE	99	SA à Conseil d'Administration - France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU21705	LUXEMBOURG	PREDICARE SARL	99	SOCIETE ANONYME DE PARTICIPATIONS FINANCIERES LU	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24312	FRANCE	SCI NEW VELIZY	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63413	FRANCE	OPTISANTIS SAS	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR00097	FRANCE	DIAPRE	99	SA à Conseil d'Administration - France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR20237	FRANCE	ASSERCAR	99	SARL - France	2	
LEI/969500J2RDYILVNG7358	FRANCE	SAS VIAREN	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29357	FRANCE	CAA RESIDENCES SENIORS	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29497	FRANCE	ISR COURTAGE	99	SA à Conseil d'Administration - France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR60797	FRANCE	SAS SPECIFICA	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16001	FRANCE	PREVISEO OBSEQUES (EX-FEDER 02)	99	SA à Conseil d'Administration - France	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63561	FRANCE	SCI IMEFA 161	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63566	FRANCE	SCI IMEFA 162	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63569	FRANCE	SCI IMEFA 165	99	SA à Conseil d'Administration - France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24256	FRANCE	SCI IMEFA 49	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24342	FRANCE	SCI IMEFA VELIZY	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22180	FRANCE	SCI ALLIANCE 10	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63101	FRANCE	SCI HOLDING STRATEGE	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63369	FRANCE	SAS GHD OPCO HOTEL	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64129	FRANCE	PACIFICA GRESILLONS	99	Société Civile	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64944	FRANCE	SCI IMEFA 181	99	SA à Conseil d'Administration - France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64945	FRANCE	SCI IMEFA 182	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64946	FRANCE	SCI IMEFA 183	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64947	FRANCE	SCI IMEFA 184	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64948	FRANCE	SNC MARSEILLE MICHELET	99	Société en Nom Collectif	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64949	FRANCE	SCI IMEFA 186	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64951	FRANCE	SCI IMEFA 188	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64952	FRANCE	SCI IMEFA 189	99	STE CIVILE IMMOBILIERE	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64953	FRANCE	SCI IMEFA 190	99	STE CIVILE IMMOBILIERE	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR08546	FRANCE	SAS OFELIA	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR14032	FRANCE	CREDIT AGRICOLE PROTECTION & SECURITE	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22171	FRANCE	SCI SEGUR 2	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR08548	FRANCE	SOCIETE SOPRESA	99	SA à Conseil d'Administration - France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22173	FRANCE	SCI SEGUR	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63405	FRANCE	SCI FUTURE WAY	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66096	FRANCE	STOCKLY	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU66122	LUXEMBOURG	HUB@LUXEMBOURG	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16023	FRANCE	FEDERPIERRE CAPUCINES	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16024	FRANCE	FEDERPIERRE CAULAINCOURT	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16029	FRANCE	FEDERPIERRE UNIVERSITE	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16033	FRANCE	LONGCHAMP MONTEVIDEO	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16041	FRANCE	VICQ NEUILLY	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24331	FRANCE	SCI 3-5 BIS BOULEVARD DIDEROT	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR28110	FRANCE	ARM (SAS)	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63009	FRANCE	SABLES D'OLONNE	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63100	FRANCE	SCI IMEFA 153	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65100	FRANCE	EFFTHERMIE FINANCE	99	S.A.S. ASSOCIE UNIQUE OU S.A.S. UNIPERSONNELLE	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65102	FRANCE	BOLETUS FINANCE	99	S.A.S. ASSOCIE UNIQUE OU S.A.S. UNIPERSONNELLE	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IT66254	ITALIE	STELVIO	99	Societa per Azioni (IT)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63044	BELGIQUE	TULIPE HOLDING BELGIQUE SA	99	Fund	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63832	BELGIQUE	FONCIERE BRUGGE STATION	99	Société anonyme (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63833	BELGIQUE	FONCIERE BRUXELLES AEROPORT	99	Société anonyme (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63835	BELGIQUE	FONCIERE BRUXELLES GARE CENTRALE	99	Société anonyme (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63836	BELGIQUE	FONCIERE BRUXELLES SUD	99	Société anonyme (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63837	BELGIQUE	FONCIERE BRUXELLES TOUR NOIRE	99	Société anonyme (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63838	BELGIQUE	IRIS TREFONDS	99	Société anonyme (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63839	BELGIQUE	FONCIERE LIEGE	99	Société anonyme (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63840	BELGIQUE	FONCIERE LOUVAIN CENTRE	99	Société anonyme (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63841	BELGIQUE	FONCIERE LOUVAIN	99	Société anonyme (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63842	BELGIQUE	FONCIERE MALINES	99	Société anonyme (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63843	BELGIQUE	FONCIERE NAMUR	99	Société anonyme (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083ES27665	ESPAGNE	METEORE ALCALA SL	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IT27667	ITALIE	METEORE ITALY SRL	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67929	FRANCE	SAS EUROP ASSIS FRAN	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67139	FRANCE	SCI IMEFA 192	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67140	FRANCE	SCI IMEFA 193	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67141	FRANCE	SCI IMEFA 194	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67142	FRANCE	SCI IMEFA 195	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67143	FRANCE	SCI IMEFA 196	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67144	FRANCE	SCI IMEFA 198	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67145	FRANCE	SCI IMEFA 199	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67146	FRANCE	SCI IMEFA 200	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67355	FRANCE	SCI IMEFA 202	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67356	FRANCE	SCI IMEFA 203	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67357	FRANCE	SCI IMEFA 204	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67358	FRANCE	SCI IMEFA 205	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67359	FRANCE	SCI IMEFA 206	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67360	FRANCE	SCI IMEFA 207	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67362	FRANCE	SCI IMEFA 209	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67363	FRANCE	SCI IMEFA 211	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67364	FRANCE	SCI IMEFA 212	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67376	FRANCE	SCI SPIRICA BOISSEAU	99	Société Civile Immobilière	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68780	FRANCE	SAS IMEFA 214	99	S.A.S. STE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68781	FRANCE	SAS IMEFA 215	99	S.A.S. STE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR28081	FRANCE	CL CORSE	99	Caisse Locale de Crédit Agricole	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67511	FRANCE	ARDIAN MUL STRATG A	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/549300M6DMUC7H67PU05	LUXEMBOURG	TIERA CAPIT NAT PE A	99	SICAV - Hors France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR30209	FRANCE	FDA 5 (EX FDA 17 0 2D PART 0)	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500V216U5FVKE4F10	FRANCE	CAA P.EQ.18 CPBIS A2	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR60387	FRANCE	OPCI LAPILLUS I	99	SICAV - Hors France	2	
LEI/969500HRW2W6V6R7TL66	FRANCE	FDA RE -O- 3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500JUJ97KOFI27Y85	FRANCE	AMUNDI TRANSM. IMMO.	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67528	FRANCE	ALTA COMMERCES EUROP	99	SICAV - France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67134	FRANCE	AM.PRIV.EQ.MEGA.II A	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67380	FRANCE	CAP SERVICES A	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2	
LEI/969500D6DCHAI0KCDH96	FRANCE	CASIMIR1 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67513	FRANCE	CHORELIA N 8 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083AN29797	ANTILLES NEERLANDAISES	PERMAL INV HOLD -A-	99	Fund	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66538	FRANCE	BC 44	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU66887	LUXEMBOURG	CYCLOPE INVES.OPP.	99	SICAV - Hors France	2	
LEI/969500BQ17ZLAGFNE838	FRANCE	ACTICCIA VIE 90 N5	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/969500R2G4TYJSA4VQ57	FRANCE	ACTICCIA VIE 90 N7 C	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/96950098MV6OXMNMDJ92	FRANCE	ACTICCIA VIE 90 N 8	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU66614	LUXEMBOURG	ARCHMORE SCSP-IN.DE.PL.II-S-F IV EUR	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2	
LEI/969500M5K22JQ64PAG87	FRANCE	LITHOS FCP	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65556	FRANCE	LCL BP ECHUS A	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083R025389	FRANCE	FLORISSIME DYNAMIQUE (FCP)	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65264	FRANCE	AMUNDI ACTIONS OR P	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67756	FRANCE	CAA PE 20 COM BIS A2	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67757	FRANCE	CAA PE 20 COM TER A3	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/9695006V0AQW4I99CI34	FRANCE	CPR AMBITION FR SI	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67772	FRANCE	CHORELIA N 10	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67931	FRANCE	0.0 08-61	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68161	FRANCE	CAA PR FI II C2 A2	99	Fonds Commun de Placement	2	
LEI/9695005VWNPZYFEANJ53	FRANCE	LCL FUTURE CITI P	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68173	FRANCE	CERES FD ACT MOND RE	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68175	FRANCE	CHORELIA N11 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68184	FRANCE	CHORELIA N 12 C	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IT67788	FRANCE	AMUNDI PROT 85 ROLLING 2Y	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083JP67932	JAPON	DAIWA IFREE JAPAN BOND INDEX	99	Fund	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR021680	FRANCE	AMUNDI INF.MDE-P-3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63576	FRANCE	FR0012419752 CAA PRIVATE FINANCING A3	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68606	FRANCE	ARTEMID CA II SLP A	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68774	FRANCE	LF MULTIMMO DURABLE	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68775	FRANCE	TRAJECTOIRE SANTE	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68789	FRANCE	FD AV ECH FIA E PT C	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68792	FRANCE	SELEC FRA ENV 1021 C	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68794	FRANCE	SELECTION FRANCE SJ	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69004	FRANCE	SELECT FR SOC 5-22	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69032	FRANCE	SELEC FR SOC 0922 C	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69038	FRANCE	VYV MULTI ACTION EUR	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69040	FRANCE	UNIGEST SECON V WRLD	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69049	FRANCE	CAA PV EQ22 COMP1 A1	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66171	FRANCE	SCI ALTA CARRE DE SOIE	99	Société Civile Immobilière	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67382	FRANCE	KAREO Horizon	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR27729	FRANCE	SC PARHAUS	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR27730	FRANCE	SC PARCHAMPS	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR27733	FRANCE	SC PARGAL	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69015	LUXEMBOURG	AMUNDI NEW SILK ROAD-ME EUR	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU67550	LUXEMBOURG	L2A LEUDELANGE	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000082	LUXEMBOURG	L2B LEUDELANGE SARL	99	Société à responsabilité limitée (hors France)	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69630	FRANCE	SCI AEV CA 2	99	Société Civile Immobilière de placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67753	FRANCE	AMUNDI HOR.LT PERI-C	99	AUTRE PERSONNE MORALE DROIT PRIVE	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69638	FRANCE	SCI DE BUREAUX AU VAUCLUSE	99	Société Civile Immobilière de placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IT69627	ITALIE	AMUNDI PROTEZIONE 90 ROLLING 1Y ESG	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR27090	FRANCE	AESOPE EQUILIBRE	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69198	FRANCE	CAA EQ22 COMPBIS A2	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69199	FRANCE	CAA EQ22 COMPTER A3	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69593	FRANCE	MID INF II SLP CO A	99	SICAV - France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69600	FRANCE	SIPAREX MULT ACCES C	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69607	FRANCE	CAA PRIV EQU 23 A2	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083IE67891	IRLANDE	LM-CB US APP FD-PA	99	Fonds Commun de Placement	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
SC/969500K2MUPSI57XK083ES69072	ESPAGNE	RENOVALIA TRAMONTANA	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000386	FRANCE	VAUGIRARD CILAO	99	S.A.S. STE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000387	FRANCE	OCEINDE COMMUNICATIONS	99	S.A.S. STE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	2	
LEI/54930002F1WY3ZBV5C27	LUXEMBOURG	CLAROFFRACONVP	99	Fund	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000103	FRANCE	BFT RENDEMT 2027 P C	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000106	FRANCE	SE EUR CL MAI 2023 C	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000111	FRANCE	AMU MEGAT III EVOL A	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
LEI/969500BWXPDCLHC3Z76	FRANCE	AGILIS I	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000120	FRANCE	CAA INFRASTR 23 A	99	FONDS D'INVESTISSEMENT PROFESSIONNEL SPECIALISE	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000347	FRANCE	CAA PRIVATE DEBT 2024	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000348	FRANCE	CAA INFRASTRUCTURE 2024	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000353	FRANCE	SELECTION FRANCE ENVIRONMT (MAI 2024)	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000354	FRANCE	SELECTION EURO CLIMAT (MAI 2024)	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000355	FRANCE	CAA PRIVATE EQUITY 2024 COMPARTIMENT 1	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000356	FRANCE	CAA PRIVATE EQUITY 2024 COMPARTIMENT BIS	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
LEI/5493000S1XKEFOWZNP58	IRLANDE	UBS ETF W SCSR	99	Fund	2	
LEI/549300IBQGS89B2IRE94	LUXEMBOURG	FRANK FLEX ALP	99	Fund	2	
LEI/213800ZOWA68ODN3E106	LUXEMBOURG	FCH JUP DYNBZ	99	Fund	2	
LEI/2138005OVQZG3GCI7P98	LUXEMBOURG	FCH MUZI ENHAD	99	Fund	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000372	FRANCE	CPR AM PREDIQUANT 3	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
LEI/969500VG7W0EK37FIN49	FRANCE	INDOS.ALLOC.30 -C-3D	99	Fonds Commun de Placement	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63163	FRANCE	AMUNDI TRANSMISSION ACTIONS	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64484	LUXEMBOURG	RAM SYS LSEU EQ IC	99	ORG PLACEMENT COLLECTIF EN VAL MOB SANS PERS MORALE	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65197	FRANCE	JAFAM C	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66628	FRANCE	DS3 - MILAN	99	Fonds Commun de Titrisation	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67231	FRANCE	FONDS AV ECHUS FIA D	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083JP68191	JAPON	DAIWA IFREE J-REIT INDEX	99	Fund	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU23537	LUXEMBOURG	FTIF-FRKN JAPAN-IACCEUR	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU64553	LUXEMBOURG	JPMF INV-JAPAN ST VAL-CH EUR	99	SICAV - Hors France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU67138	LUXEMBOURG	GREEN CREDIT CONTINUUM FUND SCA SICAV-RAIF I I2	99	SICAV - Hors France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69008	LUXEMBOURG	INDOSUEZ FUNDS TOTAL RETURN BONDS	99	SICAV - Hors France	2	
LEI/815600D715ED1BA75661	ITALIE	NEXUS 4	99	Fund	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000109	FRANCE	SECT EU CLIM 0923 C	99	FONDS COMMUN DE PLACEMENT	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000074	POLOGNE	UFK CA Horizon 2030	99	Fund	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000095	POLOGNE	UFK CA Horizon 2040	99	Fund	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67927	FRANCE	SA ULLIS	99	société anonyme	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
SC/969500K2MUPSI57XK083FR30741	FRANCE	EFFI INVEST II	99	Société en Commandite par Actions - France	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67365	FRANCE	EFFI INVEST III	99	Société en Commandite par Actions	2	
LEI/969500S78AOSW8IA9I54	FRANCE	SAS PREIM HEALTHCARE	99	Société par Actions Simplifiée	2	
LEI/969500D688JIO5UESX62	FRANCE	CA GRANDS CRUS	99	Société par Actions Simplifiée	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67813	FRANCE	VAUBAN INFRA FIBRE	99	S.A.S. STE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	2	
SC/969500K2MUPSI57XK083FR28508	France	CPR REF.ST.EP.R.0-100 FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2	

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Critères d'influence						Inclusion dans le périmètre de contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1 ^{ère} méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/969500K2MUPSI57XK083	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
LEI/969500BB5ZH7LFB2BL43	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
SC/969500K2MUPSI57XK083IE52095	Irlande	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
SC/969500K2MUPSI57XK083LU52096	Luxembourg	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
LEI/96950018S1XWUGVC0E95	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
LEI/969500P5DCT4287UVL36	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
LEI/222100RHVGHNBQ4VV91	Luxembourg	94%	100%	94%	-	1	94%	1	-	1
LEI/969500IXARMKRMXEO315	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
LEI/549300HM15U8TGYXFP61	Portugal	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
LEI/815600712E1764BEF578	Italie	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
LEI/959800P1TEVUVV7YZZ92	ESPAGNE	50%	100%	50%	-	2	50%	1	-	1
LEI/815600D08523EB31FC74	ITALIE	65%	100%	65%	-	1	65%	1	-	1
LEI/815600AED32950D38B92	ITALIE	65%	100%	65%	-	1	65%	1	-	1
LEI/81560022B5367EE31F80	ITALIE	65%	100%	65%	-	1	65%	1	-	1
LEI/635400L1YTYKYSKZB41	Irlande	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
LEI/635400THEYDAIONRRP31	Irlande	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
LEI/353800EWW07IPLMT2X95	Japon	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/815600A7946313257924	Italie	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
LEI/549300PBNQ5382X7W827	Grèce	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
LEI/259400BVOLY75E7L2G05	Pologne	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
LEI/969500J0J1H1GRL7KK86	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	4
LEI/259400IDRH0AFY9CPR67	Pologne	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
LEI/635400V9R7Z62LMOVS66	Irlande	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
LEI/9695001EJGUAT223F44	France	40%	40%	40%	-	2	40%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62128	France	49%	49%	49%	-	2	49%	1	-	10
LEI/969500ICGCY1PD6OT783	France	24%	24%	24%	-	2	24%	1	-	10
LEI/969500WEPS61H6TJM037	France	26%	26%	26%	-	2	26%	1	-	10
LEI/969500JTN8BU5BW6UW36	France	20%	20%	20%	-	2	20%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR08545	France	51%	51%	51%	-	1	51%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR15325	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500UDH342QLTE1M42	France	19%	19%	19%	-	2	19%	1	-	10
LEI/969500C2C11L0PTGRH11	France	20%	20%	20%	-	2	20%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62120	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/984500770967IAE3EC16	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR28995	France	80%	100%	80%	-	1	80%	1	-	10

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Critères d'influence						Inclusion dans le périmètre de contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1 ^{ère} méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63015	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29354	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR61703	France	60%	100%	60%	-	1	60%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62960	France	46%	46%	46%	-	2	46%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64385	France	50%	50%	50%	-	2	50%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66085	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU25022	Luxembourg	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083ES63960	Espagne	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/9695004OAPTHOKN99645	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083ES66717	Espagne	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66670	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/213800FGV8ARHLVFN87	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/96950024QBTWFKPVXX31	France	25%	25%	25%	-	2	25%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67559	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67815	Italie	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IT68293	Italie	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63948	France	35%	35%	35%	-	2	35%	1	-	10
LEI/969500LVOAFYYDA6RQ10	France	38%	38%	38%	-	2	38%	1	-	10
LEI/815600939034E41F7352	Italie	25%	25%	25%	-	2	25%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU64685	Luxembourg	40%	40%	40%	-	2	40%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU63382	Luxembourg	40%	40%	40%	-	2	40%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083BE66169	Belgique	25%	25%	25%	-	2	25%	1	-	10
LEI/9695009FFM30CUZ8FO85	France	50%	50%	50%	-	2	50%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083ES66958	Espagne	50%	50%	50%	-	2	50%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU64386	Luxembourg	60%	60%	60%	-	1	60%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66413	France	48%	48%	48%	-	2	48%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67147	Luxembourg	50%	50%	50%	-	2	50%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67396	France	75%	75%	75%	-	1	75%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU67560	Luxembourg	36%	36%	36%	-	2	36%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67624	France	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IT67625	Italie	80%	80%	80%	-	1	80%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IT67934	Italie	30%	30%	30%	-	2	30%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IT68895	Italie	49%	49%	49%	-	2	49%	1	-	10
LEI/213800E3JUSKI6SNH535	France	25%	25%	25%	-	2	25%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083AT68212	Autriche	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Critères d'influence						Inclusion dans le périmètre de contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1 ^{ère} méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC/969500K2MUPSI57XK083AT68894	Autriche	45%	45%	45%	-	2	45%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083ES68798	Espagne	60%	60%	60%	-	1	60%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68783	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083GB68896	Grande-Bretagne	25%	25%	25%	-	2	25%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083ES69051	Espagne	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083ES69069	Espagne	50%	50%	50%	-	2	50%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69052	Luxembourg	50%	50%	50%	-	2	50%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083PL69071	Espagne	23%	23%	23%	-	2	23%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69639	Luxembourg	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69632	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69633	France	45%	45%	45%	-	2	45%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68782	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69539	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69636	France	30%	30%	30%	-	2	30%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR61533	France	50%	50%	50%	-	2	50%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU62064	France	50%	50%	50%	-	2	50%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000385	Portugal	35%	35%	35%	-	2	35%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63950	France	50%	50%	50%	-	2	50%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63045	Belgique	80%	100%	80%	-	1	80%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68213	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500KR9ZAI2QYC3057	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500JTL6C3US7YY803	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/549300B2HMXC3ALDX72	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500IMWOSRCVHBT090	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500FX35E1K9LAOZ90	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500VBT1PDYBKVRK67	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/96950095MMS157U3D496	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083R021442	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500PJNH8JENNGV92	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR26747	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR021715	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29013	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500TD5CLSIQTP723	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/9695008W0YF6ZB8SMF55	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR25497	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Critères d'influence						Inclusion dans le périmètre de contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1 ^{ère} méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63222	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500A328K3U7R30218	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500CUL7JC30CH3E67	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63224	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500CZMVFIZ1LGGY08	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/549300OWPQYL379VRI74	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR28118	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63225	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63226	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR26746	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500AX4UEOIZKB7A10	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/9695004NDRTGR93EJ47	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63235	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500SQ5HDT8WH06336	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500KSS7JL5OT9YK90	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/9695002AN22N4N9J3W58	France	86%	100%	86%	-	1	86%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR61247	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500PL1DJ2GHZ1GQ15	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR61562	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29722	France	100.00%	100.00%	100.00%	-	1	100.00%	1	-	10
LEI/9695005MBDD36G2TI827	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500KJOFEZXN91W056	France	94%	100%	94%	-	1	94%	1	-	10
LEI/9695001FQ4KWJ9FIDB84	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/9695006MAAJ33BBUDU37	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR61665	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/9695000TBVXDAT1E2Y90	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR61563	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500Q7Q9C8GURT5U54	France	91%	100%	91%	-	1	91%	1	-	10
LEI/9695008ZJOGROAP2GB53	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29581	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IE63529	Irlande	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63526	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/9695002NAFJA7A8F5Q12	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500U8BRLNG73ANX21	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63609	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Critères d'influence						Inclusion dans le périmètre de contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1 ^{ère} méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63769	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64001	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64140	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64137	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/9695007B3RKLN3MLR268	France	91%	100%	91%	-	1	91%	1	-	10
LEI/969500UX6JF9N65VNT33	France	95%	100%	95%	-	1	95%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IT64111	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64185	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64187	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64392	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500E9837WEB4RC674	France	85%	100%	85%	-	1	85%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IE64500	Irlande	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU64511	Luxembourg	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IE63703	Irlande	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IE64514	Irlande	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IE64512	Irlande	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU64515	Luxembourg	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500W74NU7V8KRHV32	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500GUOSX2LAZ26567	France	96%	100%	96%	-	1	96%	1	-	10
LEI/969500OV0V76R5DBAS59	France	98%	100%	98%	-	1	98%	1	-	10
LEI/969500ZJA5HXGNC1O247	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/96950014PS7AYRW18O62	France	89%	100%	89%	-	1	89%	1	-	10
LEI/969500D8HFDLMSZG7N33	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500UW35DFZAU58	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500ZJ33L3FVN6T05	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64733	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500Y85LR1PJZR5M39	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500L481XEWWH1B735	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65030	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500YV414TPPIVYJ95	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65874	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65935	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65934	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65796	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500T80J4O4PJ38I05	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Critères d'influence						Inclusion dans le périmètre de contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1 ^{ère} méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66170	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66090	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR30685	France	74%	100%	74%	-	1	74%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67137	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/9695003CKZVSMZLV7W31	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/9695007HC7DU4TH3VJ47	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67527	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/213800VHWKNDZRZ1JZA90	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU66613	Luxembourg	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU68210	Luxembourg	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68170	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU68619	Luxembourg	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR25501	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR60164	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67754	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67379	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67758	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68172	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68776	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68778	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500VSUWI8AMAFUP49	France	90%	100%	90%	-	1	90%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR05774	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR05773	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR05772	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66556	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66218	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64390	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68171	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68600	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69048	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000085	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500UL8E43FQS4NK06	France	87%	100%	87%	-	1	87%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66174	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66084	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67515	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Critères d'influence						Inclusion dans le périmètre de contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1 ^{ère} méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/96950089LLO7CF864737	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000404	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69617	Luxembourg	42%	100%	42%	-	2	42%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64770	France	99%	100%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR27542	France	89%	100%	89%	-	1	89%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63236	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29352	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500HYWM3ZULLKBM15	France	91%	100%	91%	-	1	91%	1	-	10
LEI/969500SNQN3DQZ299861	France	97%	100%	97%	-	1	97%	1	-	10
LEI/96950059WACY7UVQT910	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29723	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/9695006J550U3B45JX37	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083R021504	France	55%	100%	55%	-	1	55%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR27066	France	96%	100%	96%	-	1	96%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62157	France	41%	100%	41%	-	2	41%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63228	France	85%	100%	85%	-	1	85%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63384	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR25693	France	89%	100%	89%	-	1	89%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62063	France	55%	100%	55%	-	1	55%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR25657	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR27824	France	70%	100%	70%	-	1	70%	1	-	10
LEI/969500273NZT7CU5RH14	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR28531	France	69%	100%	69%	-	1	69%	1	-	10
LEI/9695001YZKZC1ISCAC45	France	90%	100%	90%	-	1	90%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29520	France	56%	100%	56%	-	1	56%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62062	France	98%	100%	98%	-	1	98%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62061	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63234	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR61937	France	86%	100%	86%	-	1	86%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24567	France	78%	100%	78%	-	1	78%	1	-	10
LEI/969500GLZSLAOCJ3QR88	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16040	France	79%	100%	79%	-	1	79%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29557	France	33%	100%	33%	-	2	33%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62219	France	66%	100%	66%	-	1	66%	1	-	10
LEI/529900EWOEFQ1N71HT86	Luxembourg	75%	100%	75%	-	1	75%	1	-	10

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Critères d'influence						Inclusion dans le périmètre de contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1 ^{ère} méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62221	France	84%	100%	84%	-	1	84%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29538	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29672	France	78%	100%	78%	-	1	78%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR23505	France	29%	100%	29%	-	2	29%	1	-	10
LEI/969500EH32LDT6NBME75	France	99%	100%	99%	-	1	99%	1	-	10
LEI/969500BVVMFYN2KR7588	France	98%	100%	98%	-	1	98%	1	-	10
LEI/9695005O2L3TH27H1O57	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500BQZCPK4SJXVH76	France	70%	100%	70%	-	1	70%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63438	France	62%	100%	62%	-	1	62%	1	-	10
LEI/969500E6D9UXNGZW7H23	France	67%	100%	67%	-	1	67%	1	-	10
LEI/969500JHMO5LWYNR1K46	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500TT01TZD6QEXQ88	France	33%	100%	33%	-	2	33%	1	-	10
LEI/9695001PT4PFKHZUHW89	France	57%	100%	57%	-	1	57%	1	-	10
LEI/9695008OY8ZORCCBAD19	France	64%	100%	64%	-	1	64%	1	-	10
LEI/969500X6V7BD8QY6QJ80	France	50%	100%	50%	-	2	50%	1	-	10
LEI/969500ZDR3ZVGFIRHL54	France	37%	100%	37%	-	2	37%	1	-	10
LEI/9695004X72P02LAF3B55	France	29%	100%	29%	-	2	29%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR25363	France	70%	100%	70%	-	1	70%	1	-	10
LEI/9695008Q0AXFH7B2T758	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500MFEFTP8K8MCT24	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500A9HZ957VF5BT62	France	95%	100%	95%	-	1	95%	1	-	10
LEI/9695007B3H19MO2FZ223	France	94%	100%	94%	-	1	94%	1	-	10
LEI/969500G7AFP5DPIT6M11	France	97%	100%	97%	-	1	97%	1	-	10
LEI/9695008FQWLEE007OV97	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64769	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65060	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500P1LSL2K1VUBZ92	France	47%	100%	47%	-	2	47%	1	-	10
LEI/969500BSRMBWGT4H5318	France	39%	100%	39%	-	2	39%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65066	France	61%	100%	61%	-	1	61%	1	-	10
LEI/969500HEAL94Z0AMWF36	France	56%	100%	56%	-	1	56%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64164	France	80%	100%	80%	-	1	80%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29002	France	95%	100%	95%	-	1	95%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU65986	Luxembourg	52%	100%	52%	-	1	52%	1	-	10
LEI/969500IEHSH1YWRJNL53	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/96950036QHLQHQCZ777	France	26%	100%	26%	-	2	26%	1	-	10

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Critères d'influence						Inclusion dans le périmètre de contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1 ^{ère} méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65990	France	85%	100%	85%	-	1	85%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65194	France	89%	100%	89%	-	1	89%	1	-	10
LEI/96950067IV0RRBQYV116	France	60%	100%	60%	-	1	60%	1	-	10
LEI/969500BDZ40WMMHSA64	France	65%	100%	65%	-	1	65%	1	-	10
LEI/9695009P8DZUJLQ30C97	France	27%	100%	27%	-	2	27%	1	-	10
LEI/969500IHWAC6K8X0S852	France	58%	100%	58%	-	1	58%	1	-	10
LEI/969500Z9QH8AOLHP5689	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500YAAQABI64V5W27	France	50%	100%	50%	-	2	50%	1	-	10
LEI/969500GCNKY1VO87GJ10	France	43%	100%	43%	-	2	43%	1	-	10
LEI/5493003YKTGCYJW6KE31	France	94%	100%	94%	-	1	94%	1	-	10
LEI/969500FINMF5JTKWF42	France	29%	100%	29%	-	2	29%	1	-	10
LEI/549300RXDVRP16RPTZ95	Luxembourg	38%	100%	38%	-	2	38%	1	-	10
LEI/969500R8GXYRDJ1FAF03	France	40%	100%	40%	-	2	40%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU66873	France	47%	100%	47%	-	2	47%	1	-	10
LEI/969500JPNDFR1QS00D13	France	96%	100%	96%	-	1	96%	1	-	10
LEI/969500GTT6H284SY4U88	France	76%	100%	76%	-	1	76%	1	-	10
LEI/969500AT2IAVN8ZCM559	France	88%	100%	88%	-	1	88%	1	-	10
LEI/969500EZ0VZZE428PT36	France	84%	100%	84%	-	1	84%	1	-	10
LEI/9695009AF8R1H7DBZ77	France	35%	100%	35%	-	2	35%	1	-	10
LEI/9695002QW846T0A11652	France	86%	100%	86%	-	1	86%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR27048	France	63%	100%	63%	-	1	63%	1	-	10
LEI/9695000RMCQKE9TW3O31	France	87%	100%	87%	-	1	87%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR61069	France	21%	100%	21%	-	2	21%	1	-	10
LEI/549300DSBX32ZWWU0652	France	88%	100%	88%	-	1	88%	1	-	10
LEI/969500BH5PCVT7O8ER52	France	49%	100%	49%	-	2	49%	1	-	10
LEI/969500UR8HS1YKHRY277	France	80%	100%	80%	-	1	80%	1	-	10
LEI/969500HXPBDZEUOYF530	France	58%	100%	58%	-	1	58%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66159	France	58%	100%	58%	-	1	58%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66713	France	94%	100%	94%	-	1	94%	1	-	10
LEI/9845001B7FB0FB1FFF90	France	46%	100%	46%	-	2	46%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67321	France	87%	100%	87%	-	1	87%	1	-	10
LEI/969500IEVBMSC52FRW34	France	51%	100%	51%	-	1	51%	1	-	10
LEI/969500WT0200DVC5CA24	France	82%	100%	82%	-	1	82%	1	-	10
LEI/969500ZQM8ABUD0SO333	France	44%	100%	44%	-	2	44%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67320	France	71%	100%	71%	-	1	71%	1	-	10

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Critères d'influence						Inclusion dans le périmètre de contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1 ^{ère} méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/2221005BT6ROFABD6U12	France	75%	100%	75%	-	1	75%	1	-	10
LEI/21380077NQ3X7JBSLR76	France	99%	100%	99%	-	1	99%	1	-	10
LEI/9695009O5W2KXSSIKP48	France	95%	100%	95%	-	1	95%	1	-	10
LEI/5299005NF8QOPNM5R647	France	57%	100%	57%	-	1	57%	1	-	10
LEI/9695002JWOF0IOHTTX11	France	59%	100%	59%	-	1	59%	1	-	10
LEI/549300NVPKHQ4GBEVO50	Luxembourg	29%	100%	29%	-	2	29%	1	-	10
LEI/549300ZD1W6MTTH0G211	Luxembourg	71%	100%	71%	-	1	71%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU68199	Luxembourg	72%	100%	72%	-	1	72%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU68207	Luxembourg	53%	100%	53%	-	1	53%	1	-	10
LEI/213800SJK7PMB1J5PU28	Luxembourg	78%	100%	78%	-	1	78%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68791	France	60%	100%	60%	-	1	60%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69003	France	90%	100%	90%	-	1	90%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69005	France	80%	100%	80%	-	1	80%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69022	France	69%	100%	69%	-	1	69%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69018	France	56%	100%	56%	-	1	56%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69010	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR021249	Allemagne	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65987	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67759	France	62%	100%	62%	-	1	62%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68461	France	91%	100%	91%	-	1	91%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68215	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69640	France	60%	100%	60%	-	1	60%	1	-	10
LEI/969500M4YUJ8899PG058	France	99%	100%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69583	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IE69584	Irlande	29%	100%	29%	-	2	29%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69585	Luxembourg	31%	100%	31%	-	2	31%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69586	Luxembourg	44%	100%	44%	-	2	44%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69587	Luxembourg	88%	100%	88%	-	1	88%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000084	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69599	France	43%	100%	43%	-	2	43%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69601	France	44%	100%	44%	-	2	44%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69602	France	84%	100%	84%	-	1	84%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000065	France	48%	100%	48%	-	2	48%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69603	France	56%	100%	56%	-	1	56%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000087	France	43%	100%	43%	-	2	43%	1	-	10

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Critères d'influence						Inclusion dans le périmètre de contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1 ^{ère} méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000088	France	84%	100%	84%	-	1	84%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69626	Irlande	57%	100%	57%	-	1	57%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69055	Luxembourg	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69618	Luxembourg	99%	100%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR28831	France	42%	100%	42%	-	2	42%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68784	France	52%	100%	52%	-	1	52%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69588	France	70%	100%	70%	-	1	70%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67519	France	90%	100%	90%	-	1	90%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68185	France	66%	100%	66%	-	1	66%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68495	France	89%	100%	89%	-	1	89%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69031	France	82%	100%	82%	-	1	82%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69605	France	78%	100%	78%	-	1	78%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69606	France	76%	100%	76%	-	1	76%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000105	France	53%	100%	53%	-	1	53%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000107	France	84%	100%	84%	-	1	84%	1	-	10
LEI/969500XCC01OU5GZZ553	France	51%	100%	51%	-	1	51%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000113	France	68%	100%	68%	-	1	68%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000108	France	78%	100%	78%	-	1	78%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000115	France	86%	100%	86%	-	1	86%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000373	France	60%	100%	60%	-	1	60%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000374	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000357	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/5493001XBPMG8UDQ7R95	Italie	42%	100%	42%	-	2	42%	1	-	10
LEI/5493001AJFESYMKMVS50	Italie	68%	100%	68%	-	1	68%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69017	Luxembourg	43%	100%	43%	-	2	43%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69012	Luxembourg	72%	100%	72%	-	1	72%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU67327	Luxembourg	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000117	Luxembourg	68%	100%	68%	-	1	68%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU68796	Luxembourg	62%	100%	62%	-	1	62%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000367	Luxembourg	84%	100%	84%	-	1	84%	1	-	10
LEI/5493007GIWMXBUIUDV23	Italie	97%	100%	97%	-	1	97%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR28899	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR28900	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500S88EZ9QOGX053	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500G43Q4BXYKA5119	France	80%	100%	80%	-	1	80%	1	-	10

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Critères d'influence						Inclusion dans le périmètre de contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1 ^{ère} méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/9695003BX8IQ11OF0V08	France	80%	100%	80%	-	1	80%	1	-	10
LEI/969500VLQDRZ4MWAXU77	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/96950093O82E5U6EVQ24	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/9695003FWJEACHEZAM06	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67545	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR08679	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22185	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR08549	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22187	France	99%	100%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16018	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16042	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16011	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16022	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16030	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22189	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24294	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24295	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22191	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22199	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24282	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62958	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24296	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24297	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24298	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24299	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24302	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24303	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24306	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24308	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24309	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24310	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24311	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24319	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24317	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24321	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Critères d'influence						Inclusion dans le périmètre de contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1 ^{ère} méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24322	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24316	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24315	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24326	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24328	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22203	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22204	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22206	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22212	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22213	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22215	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24244	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24245	France	100.00%	100.00%	100.00%	-	1	100.00%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24246	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24247	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24249	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24250	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24251	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24254	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24255	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22193	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24258	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24259	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24261	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24262	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24263	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22194	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24264	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24265	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24266	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24267	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24268	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24271	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24272	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24274	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Critères d'influence						Inclusion dans le périmètre de contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1 ^{ère} méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24275	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24276	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24277	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24278	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24279	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24280	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24281	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24283	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24285	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24286	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24288	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24289	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24290	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24293	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22186	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR08725	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16017	France	99%	100%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22175	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22207	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24284	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22208	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24334	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22195	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22202	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62130	France	70%	100%	70%	-	1	70%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62133	France	70%	100%	70%	-	1	70%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63103	France	90%	100%	90%	-	1	90%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63097	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63102	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63557	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63558	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63568	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64121	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63803	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63801	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Critères d'influence						Inclusion dans le périmètre de contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1 ^{ère} méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63800	France	95%	100%	95%	-	1	95%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63797	France	95%	100%	95%	-	1	95%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63104	France	90%	100%	90%	-	1	90%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63798	France	95%	100%	95%	-	1	95%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64106	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22197	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22196	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22190	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64122	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64123	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64124	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63095	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64125	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64126	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64127	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64128	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500JPESQJZWQB5489	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24314	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR62959	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64928	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22172	France	33%	33%	33%	-	2	33%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22176	France	25%	25%	25%	-	2	25%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR60500	France	50%	50%	50%	-	2	50%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR60499	France	50%	50%	50%	-	2	50%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR28132	France	50%	50%	50%	-	2	50%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63559	France	50%	50%	50%	-	2	50%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22182	France	50%	50%	50%	-	2	50%	1	-	10
LEI/969500QKCXQLI4IAHX74	France	48%	48%	48%	-	2	48%	1	-	10
LEI/549300B6Y9HBF4JW6G85	France	37%	37%	37%	-	2	37%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66719	France	50%	50%	50%	-	2	50%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68078	France	49%	49%	49%	-	2	49%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64950	France	65%	100%	65%	-	1	65%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22178	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR61717	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63567	France	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Critères d'influence						Inclusion dans le périmètre de contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1 ^{ère} méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68079	France	49%	49%	49%	-	2	49%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63266	France	80%	100%	80%	-	1	80%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IE61679	Irlande	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IE61680	Irlande	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IE61678	Irlande	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IE64510	Irlande	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IE63701	Irlande	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IE64686	Irlande	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IE64513	Irlande	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IE64516	Irlande	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IE63528	Irlande	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR30679	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU21705	LUXEMBOURG	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24312	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63413	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR00097	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR20237	FRANCE	51%	0%	51%	-	1	51%	1	-	10
LEI/969500J2RDYILVNG7358	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29357	FRANCE	35%	0%	35%	-	2	35%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR29497	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR60797	FRANCE	51%	0%	51%	-	1	51%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16001	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63561	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63566	FRANCE	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63569	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24256	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24342	FRANCE	56%	0%	56%	-	1	56%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22180	FRANCE	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63101	FRANCE	78%	0%	78%	-	1	78%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63369	FRANCE	90%	0%	90%	-	1	90%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64129	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64944	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64945	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64946	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64947	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Critères d'influence						Inclusion dans le périmètre de contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1 ^{ère} méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64948	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64949	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64951	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64952	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64953	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR08546	FRANCE	33%	0%	33%	-	2	33%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR14032	FRANCE	20%	0%	20%	-	2	20%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22171	FRANCE	24%	0%	24%	-	2	24%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR08548	FRANCE	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR22173	FRANCE	36%	0%	36%	-	2	36%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63405	FRANCE	47%	0%	47%	-	2	47%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66096	FRANCE	25%	0%	25%	-	2	25%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU66122	LUXEMBOURG	20%	0%	20%	-	2	20%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16023	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16024	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16029	FRANCE	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16033	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR16041	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR24331	FRANCE	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR28110	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63009	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63100	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65100	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65102	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IT66254	ITALIE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63044	BELGIQUE	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63832	BELGIQUE	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63833	BELGIQUE	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63835	BELGIQUE	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63836	BELGIQUE	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63837	BELGIQUE	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63838	BELGIQUE	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63839	BELGIQUE	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63840	BELGIQUE	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63841	BELGIQUE	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Critères d'influence						Inclusion dans le périmètre de contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1 ^{ère} méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63842	BELGIQUE	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083BE63843	BELGIQUE	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083ES27665	ESPAGNE	51%	0%	51%	-	1	51%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IT27667	ITALIE	51%	0%	51%	-	1	51%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67929	FRANCE	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67139	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67140	FRANCE	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67141	FRANCE	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67142	FRANCE	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67143	FRANCE	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67144	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67145	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67146	FRANCE	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67355	FRANCE	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67356	FRANCE	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67357	FRANCE	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67358	FRANCE	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67359	FRANCE	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67360	FRANCE	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67362	FRANCE	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67363	FRANCE	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67364	FRANCE	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67376	FRANCE	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68780	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68781	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR28081	FRANCE	60%	0%	60%	-	1	60%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67511	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/549300M6DMUC7H67PU05	LUXEMBOURG	69%	0%	69%	-	1	69%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR30209	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500V216U5FVKE4F10	FRANCE	89%	0%	89%	-	1	89%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR60387	FRANCE	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
LEI/969500HRW2W6V6R7TL66	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500JUJ97K0FI27Y85	FRANCE	91%	0%	91%	-	1	91%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67528	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67134	FRANCE	52%	0%	52%	-	1	52%	1	-	10

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Critères d'influence						Inclusion dans le périmètre de contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1 ^{ère} méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67380	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500D6DCHAI0KCDH96	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67513	FRANCE	88%	0%	88%	-	1	88%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083AN29797	ANTILLES NEERLANDAISES	59%	0%	59%	-	1	59%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66538	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU66887	LUXEMBOURG	43%	0%	43%	-	2	43%	1	-	10
LEI/969500BQ17ZLAGFNE838	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500R2G4TYJSA4VQ57	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/96950098MV6OXMNMDJ92	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU66614	LUXEMBOURG	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500M5K22JQ64PAG87	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65556	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083R025389	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65264	FRANCE	92%	0%	92%	-	1	92%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67756	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67757	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/9695006V0AQW4I99CI34	FRANCE	63%	0%	63%	-	1	63%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67772	FRANCE	93%	0%	93%	-	1	93%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67931	FRANCE	63%	0%	63%	-	1	63%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68161	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/9695005VWNPZYFEANJ53	FRANCE	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68173	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68175	FRANCE	92%	0%	92%	-	1	92%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68184	FRANCE	93%	0%	93%	-	1	93%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IT67788	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083JP67932	JAPON	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR021680	FRANCE	79%	0%	79%	-	1	79%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63576	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68606	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68774	FRANCE	59%	0%	59%	-	1	59%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68775	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68789	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68792	FRANCE	85%	0%	85%	-	1	85%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR68794	FRANCE	94%	0%	94%	-	1	94%	1	-	10

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Critères d'influence						Inclusion dans le périmètre de contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1 ^{ère} méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69004	FRANCE	93%	0%	93%	-	1	93%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69032	FRANCE	91%	0%	91%	-	1	91%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69038	FRANCE	66%	0%	66%	-	1	66%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69040	FRANCE	51%	0%	51%	-	1	51%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69049	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66171	FRANCE	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67382	FRANCE	42%	0%	42%	-	2	42%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR27729	FRANCE	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR27730	FRANCE	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR27733	FRANCE	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69015	LUXEMBOURG	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU67550	LUXEMBOURG	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000082	LUXEMBOURG	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69630	FRANCE	77%	0%	77%	-	1	77%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67753	FRANCE	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69638	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IT69627	ITALIE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR27090	FRANCE	42%	0%	42%	-	2	42%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69198	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69199	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69593	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69600	FRANCE	98%	0%	98%	-	1	98%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR69607	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083IE67891	IRLANDE	73%	0%	73%	-	1	73%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083ES69072	ESPAGNE	40%	0%	40%	-	2	40%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000386	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000387	FRANCE	24%	0%	24%	-	2	24%	1	-	10
LEI/54930002F1WY3ZBV5C27	LUXEMBOURG	54%	0%	54%	-	1	54%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000103	FRANCE	84%	0%	84%	-	1	84%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000106	FRANCE	82%	0%	82%	-	1	82%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000111	FRANCE	66%	0%	66%	-	1	66%	1	-	10
LEI/969500BWXPDRLHC3Z76	FRANCE	64%	0%	64%	-	1	64%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000120	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000347	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000348	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10

Code d'identification et type de code de l'entreprise	Pays	Critères d'influence						Inclusion dans le périmètre de contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la 1 ^{ère} méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000353	FRANCE	88%	0%	88%	-	1	88%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000354	FRANCE	89%	0%	89%	-	1	89%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000355	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000356	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/5493000S1XKEF0WZNP58	IRLANDE	71%	0%	71%	-	1	71%	1	-	10
LEI/549300IBQGS89B2IRE94	LUXEMBOURG	78%	0%	78%	-	1	78%	1	-	10
LEI/213800ZOWA68ODN3E106	LUXEMBOURG	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
LEI/2138005OVQZG3GCI7P98	LUXEMBOURG	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000372	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
LEI/969500VG7W0EK37FIN49	FRANCE	48%	0%	48%	-	2	48%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR63163	FRANCE	75%	0%	75%	-	1	75%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR64484	LUXEMBOURG	53%	0%	53%	-	1	53%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR65197	FRANCE	58%	0%	58%	-	1	58%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR66628	FRANCE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67231	FRANCE	98%	0%	98%	-	1	98%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083JP68191	JAPON	45%	0%	45%	-	2	45%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU23537	LUXEMBOURG	71%	0%	71%	-	1	71%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU64553	LUXEMBOURG	72%	0%	72%	-	1	72%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU67138	LUXEMBOURG	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083LU69008	LUXEMBOURG	49%	0%	49%	-	2	49%	1	-	10
LEI/815600D715ED1BA75661	ITALIE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000109	FRANCE	79%	0%	79%	-	1	79%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000074	POLOGNE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083A1000095	POLOGNE	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67927	FRANCE	22%	0%	22%	-	2	22%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR30741	FRANCE	30%	0%	30%	-	2	30%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67365	FRANCE	40%	0%	40%	-	2	40%	1	-	10
LEI/969500S78AOSW8IA9I54	FRANCE	21%	0%	21%	-	2	21%	1	-	10
LEI/969500D688JIO5UESX62	FRANCE	22%	0%	22%	-	2	22%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR67813	FRANCE	25%	0%	25%	-	2	25%	1	-	10
SC/969500K2MUPSI57XK083FR28508	France	33%	100%	33%	-	2	33%	1	-	10

Type d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Entreprise d'assurance vie 2 - Entreprise d'assurance non-vie 3 - Entreprise de réassurance 4 - Entreprise multibranches 5 - Société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f), de la directive 2009/138/CE 6 - Société holding mixte d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point g), de la directive 2009/138/CE 7 - Compagnie financière holding mixte au sens de l'article 212, paragraphe 1, point h), de la directive 2009/138/CE 8 - Établissement de crédit, entreprise d'investissement ou établissement financier 9 - Institution de retraite professionnelle 10 - Entreprise de services auxiliaires au sens de l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35 11 - Entreprise non réglementée exerçant des activités financières au sens de l'article 1er, point 52, du règlement (UE) 2015/35 12 - Véhicule de titrisation agréé en vertu de l'article 211 de la directive 2009/138/CE 13 - Véhicule de titrisation autre qu'agréé en vertu de l'article 211 de la directive 2009/138/CE 14 - Société de gestion d'OPCVM au sens de l'article 1er, point 54, du règlement (UE) 2015/35 15 - Gestionnaire de fonds d'investissement alternatif au sens de l'article 1er, point 55, du règlement (UE) 2015/35 99 - Autre
Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Mutuelle 2 - Non mutuelle
Degré d'influence	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Dominante 2 - Significative
Inclusion dans le contrôle du groupe	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Incluse dans le contrôle du groupe 2 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point a)) 3 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point b)) 4 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point c))
Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Première méthode: consolidation intégrale 2 - Première méthode: consolidation proportionnelle 3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée 4 - Première méthode: règles sectorielles 5 - Seconde méthode: Solvabilité II 6 - Seconde méthode: autres règles sectorielles 7 - Seconde méthode: règles locales 8 - Déduction de la participation conformément à l'article 229 de la directive 2009/138/CE 9 - Non-inclusion dans le contrôle de groupe conformément à l'article 214 de la directive 2009/138/CE 10 - Autre méthode



ASSURANCES

Crédit Agricole Assurances, société anonyme
au capital de 1 490 403 670 euros

Siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard 75015 Paris
RCS Paris 451 746 077

CA-ASSURANCES.COM